

RWE



Projet éolien Du Plateau de La Chapelle-sur-Chézy

**Expertise Paysagère
Dossier d'Enquête Publique**

**Parc Eolien du Plateau de
La Chapelle-sur-Chézy S.A.S**
50 Rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy

**Communes de La Chapelle-sur-Chézy
Département de l'Aisne**

RWE

Avant-propos – Modification du gabarit des éoliennes

La société PARC EOLIEN DU PLATEAU DE LA CHAPELLE-SUR-CHEZY S.A.S a déposé en juillet 2019 en préfecture de l'Aisne une Demande d'Autorisation Environnementale pour le Parc éolien du Plateau de La Chapelle-sur-Chézy, pour quatre éoliennes (E1 à E4) et deux postes de livraisons sur la commune de La Chapelle-sur-Chézy dans le département de l'Aisne (02), en région Hauts-de-France.

Dans le cadre de l'instruction du dossier pour le Parc éolien du Plateau de La Chapelle-sur-Chézy, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Hauts-de-France a formulé un avis le 22 juin 2021. Y figure une recommandation visant à choisir des éoliennes ayant une garde au sol plus élevée que ce qui a été présenté dans le dossier initial.

Afin de répondre favorablement à cette recommandation, le porteur de projet a décidé d'abandonner pour ce projet le modèle d'éolienne NORDEX N149 TS95 (149,0 m de rotor, et 169,5 m en bout de pale, 20,5 m de garde au sol et 95,0 m de hauteur au moyeu), sur laquelle sont basés tout ou partie des études disponibles en tant que modèle maximisant. Le modèle de turbine finalement retenu présentera des caractéristiques correspondant au gabarit suivant : un diamètre de rotor de 130,0 à 141,0 m, une hauteur totale maximale de 170,0 m et une garde au sol minimale de 29,0 m. La société PARC EOLIEN DU PLATEAU DE LA CHAPELLE-SUR-CHEZY S.A.S se réserve le droit du choix du constructeur d'éolienne dans le respect du gabarit présenté.

Les éoliennes choisies posséderont une puissance unitaire maximale augmentée, comprise entre 3,0 et 5,7 MW.

Cet avant-propos est disponible dans sa version complète, détaillée, et avec ses annexes, en tant que pièce du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du projet. Il permet en outre de présenter le nouveau gabarit retenu pour les éoliennes.

Les impacts et conclusions des études réalisées pour le projet sur la base du modèle d'éolienne NORDEX N149 TS95, et disponibles dans les différentes pièces du dossier, sont toujours valables pour le nouveau gabarit présenté.



CHAMP LIBRE

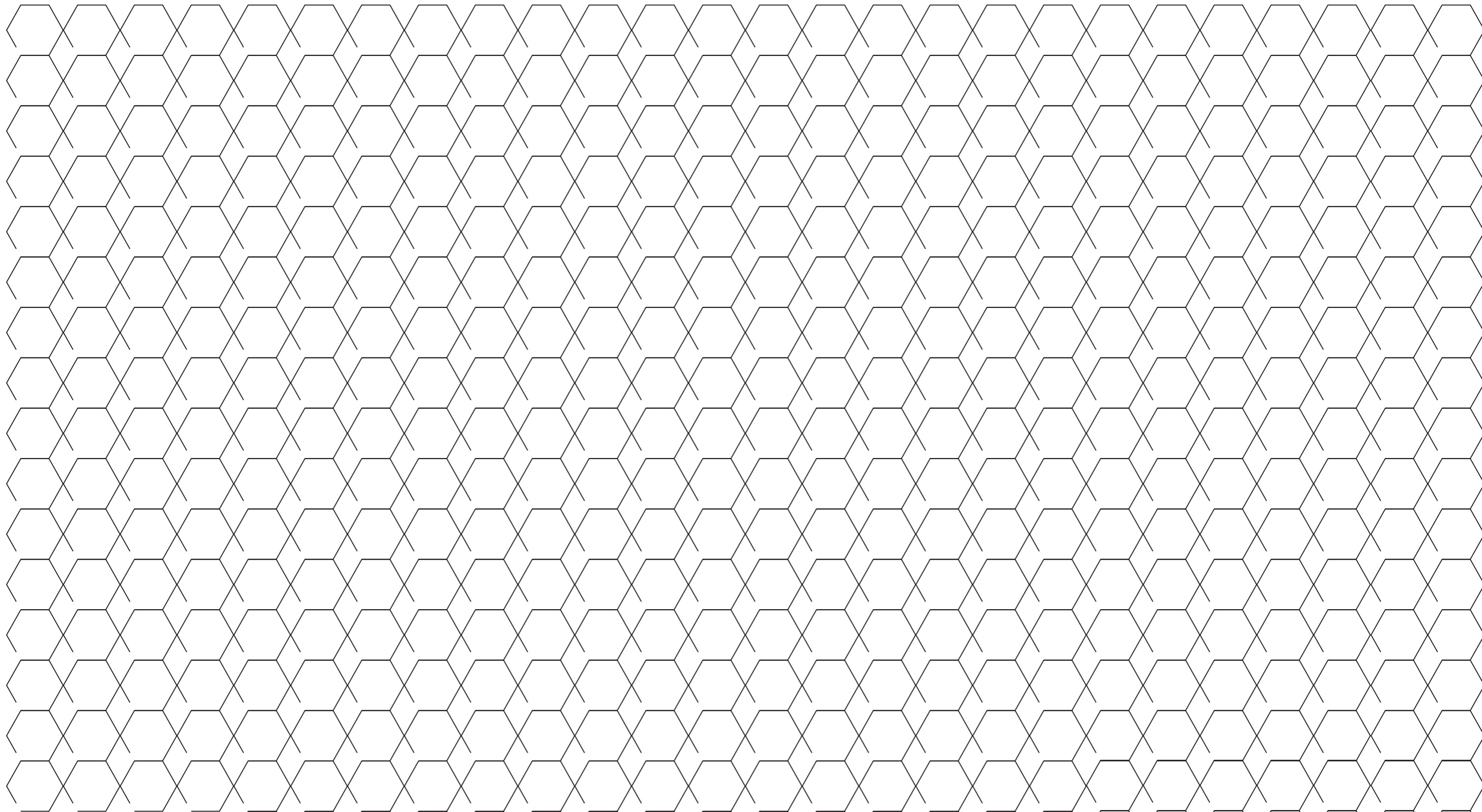


VOLET PAYSAGER
DE L'ÉTUDE D'IMPACT
SUR L'ENVIRONNEMENT

**Projet de parc éolien du plateau
de La Chapelle-sur-Chézy**

Département de l'Aisne (02)





Ce rapport a été réalisé par :

Bruno Garnerone — Paysagiste
brunogar@champlibre.coop

CHAMP LIBRE
50-52 rue Édouard Pailleron
75019 paris
01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
www.champlibre.coop

Sommaire

Première partie – État initial

<u>01</u>	Enjeux du développement éolien	9
	Orientations de l'Etat	9
	Contexte éolien	9
<u>02</u>	Description du territoire d'inscription	11
	Unités paysagères	11
	Géographie physique	13
<u>03</u>	Analyse des perceptions	17
	Généralités sur la perception d'une éolienne	17
	Les aires de visions	17
<u>04</u>	Description de l'aire d'étude rapprochée	27
<u>05</u>	Contexte patrimonial	33
	Monuments historiques	33
	Sites inscrits et classés	35
	Sites patrimoniaux remarquables	39
	Patrimoine viticole «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne»	39
	Sites mémoriaux	40
<u>06</u>	Synthèse des enjeux	43

Deuxième partie – Evaluation des impacts

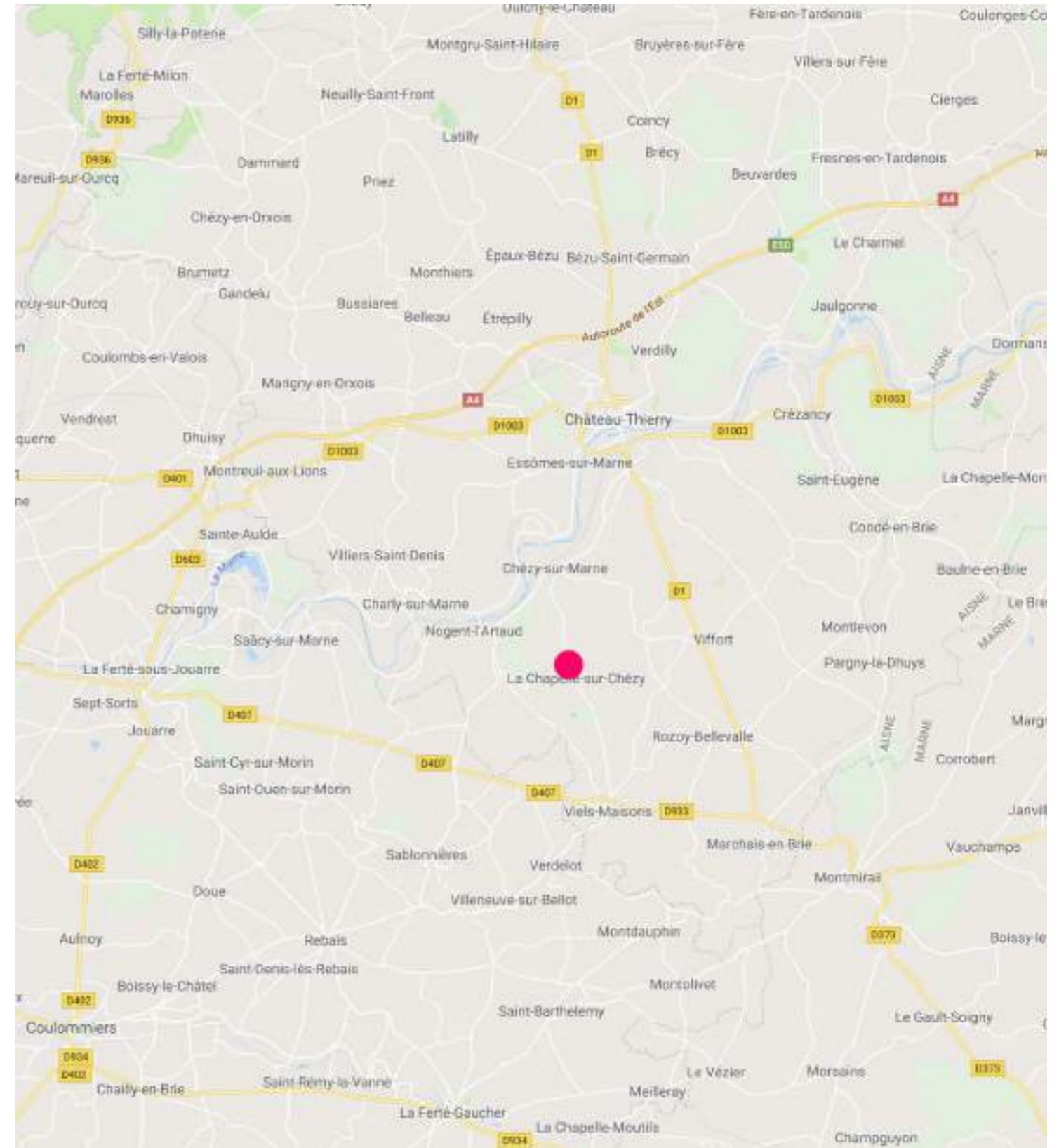
<u>01</u>	Méthodologie	46
	Démarche du choix de la variante de moindre impact	46
	Analyse cartographique	46
	Analyse des perceptions	46
	Synthèse thématique	47
	mesures ERC	47
<u>02</u>	Choix du projet	48
	Scénarios d'implantation	49
	Comparaison des scénarios	49
	Choix de la solution de moindre impact	56
<u>03</u>	Analyse de la zone d'influence visuelle	59
<u>04</u>	Analyse des perceptions	60
	Choix des points de vue	60
	Résultats	60
<u>05</u>	Mesures ERC	65
	Mesures d'évitement	65
	Mesures de réduction des impacts	65
	Mesures de compensation et d'accompagnement	65



France
Source : MapsForFree



Département de l'Aisne
Source : Googlemaps



Situation

Le projet se trouve en limite Sud du département de l'Aisne, à proximité des départements de la Marne et de la Seine-et-Marne. Il se situe à proximité de l'A4 sur l'axe Paris / Strasbourg, via Reims.

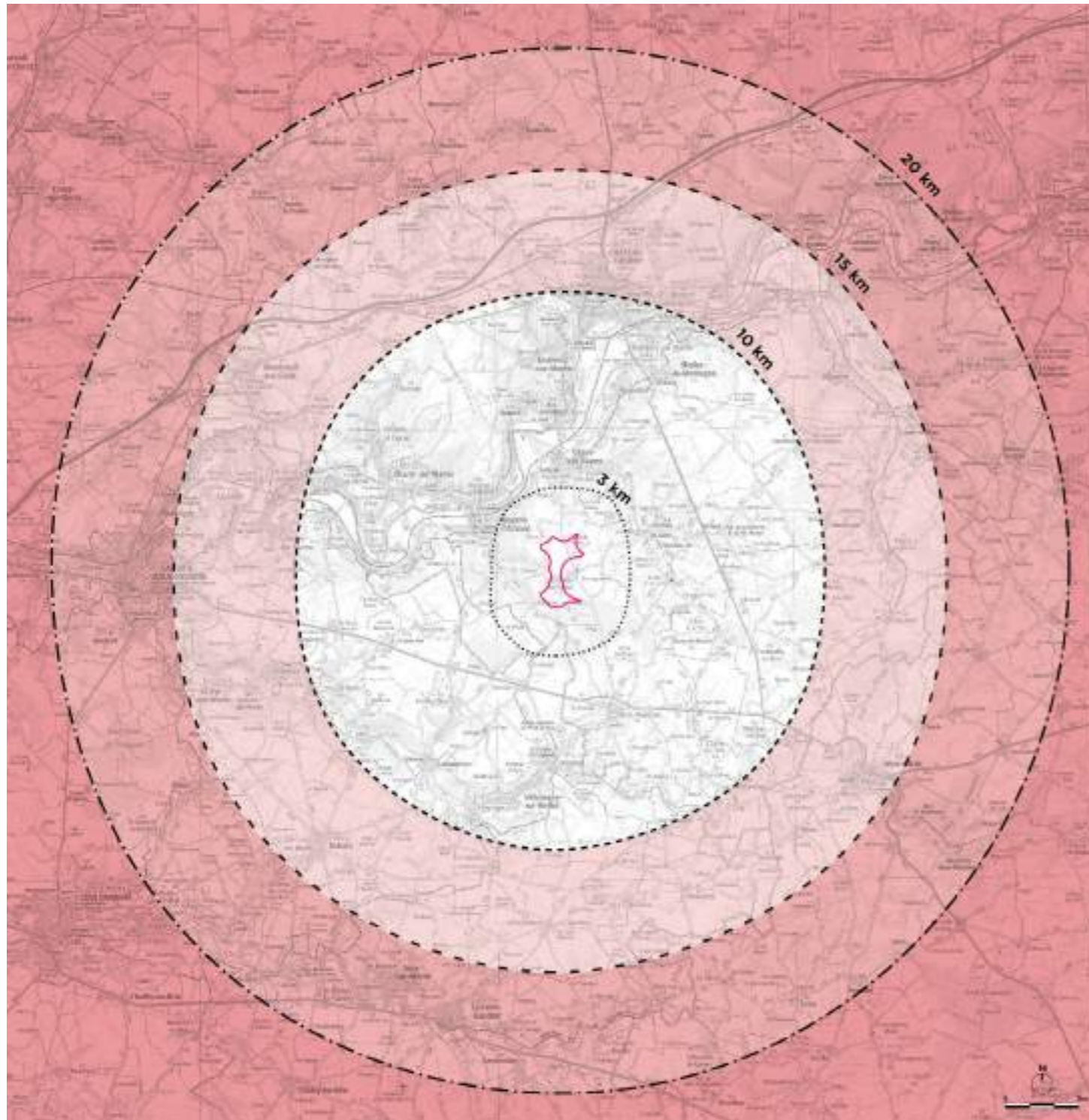


00 Introduction

Aires d'études

Source : IGN100, Champ Libre

- Aires d'étude
- Aire d'étude éloignée (20km)
 - Aire d'étude intermédiaire (10km)
 - Aire d'étude rapprochée (3km)
 - Site de projet



00.1 Localisation

Région : *Hauts-de-France*
Département : *Aisne (02)*
Commune concernée : *La Chapelle-sur-Chézy*
Intercommunalités :

00.2

Objet du document

Le présent document est le « volet paysager » de la demande d'autorisation unique d'exploiter le parc éolien de La Chapelle-sur-Chézy, déposée par la société Parc Eolien Nordex LXVIII, dédiée à l'exploitation du parc.

Ce document a pour but de préciser les spécificités des paysages aux environs du site d'implantation et de détailler les conditions d'insertion du parc éolien dans son contexte paysager.

Pour cela, il se base sur une analyse exhaustive du terrain et s'appuie sur les résultats des études paysagères et patrimoniales réalisés sur le secteur, à savoir :

Éolien

- Schéma régional éolien (SRE) annexe au schéma régional climat-air-énergie de la région Picardie, avril 2012 ;
- Schéma paysager éolien de l'Aisne, juillet 2009.
- Étude de l'Aire d'Influence Paysagère (DREAL)
- Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (Agence d'urbanisme de Reims)

Paysage

- Inventaire des paysages de l'Aisne (CG02 et DREAL) ;
- Atlas des paysages de Champagne-Ardenne (CR Champagne-Ardenne et DREAL) ;
- Atlas des paysages de Seine-et-Marne (CG77 et DREAL)

Patrimoine

- Base Mérimée du Ministère de la Culture ;
- Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture ;
- Base MONUMENTUM du CNRS.

Vignobles AOC Champagne

- Charte d'engagement «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» de la mission UNESCO
- Inventaire des paysages viticoles Champenois (Association Paysages du champagne UNESCO)

00.3 Aires d'étude

Conformément aux préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » (2016), la présente analyse s'appuie sur quatre aires d'études adaptées aux différentes catégories d'enjeux. Le contour des aires d'études est indicatif, il est ajusté en fonction de l'étendue des perceptions constatées sur le terrain. L'analyse de l'état initial permet de les préciser au cas par cas.

L'aire d'étude éloignée (20 km)

Il s'agit de la « zone d'impact potentiel du projet ». Elle permet l'étude de l'environnement large (entités paysagères, topographie, contexte éolien, etc.). Elle atteint Château-Thierry, Montmirail, Montreuil-aux-Lions...

L'aire d'étude intermédiaire (10 km)

Elle doit permettre la compréhension du site et l'étude des structures paysagères : fréquentation, compositions paysagères, perceptions visuelles, etc. Elle est l'aire d'étude des covisibilités avec les espaces protégés. Elle regroupe Chézy-sur-Marne, Romeny-sur-Marne, Viels-Maisons, Verdelot, Nogent-l'Artaud, Bonneuil...

L'aire d'étude rapprochée (3 km)

C'est la zone d'impact visuel maximum. Elle permet «l'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches» et englobe les villages de La Chapelle-sur-Chézy et de la Férotterie.

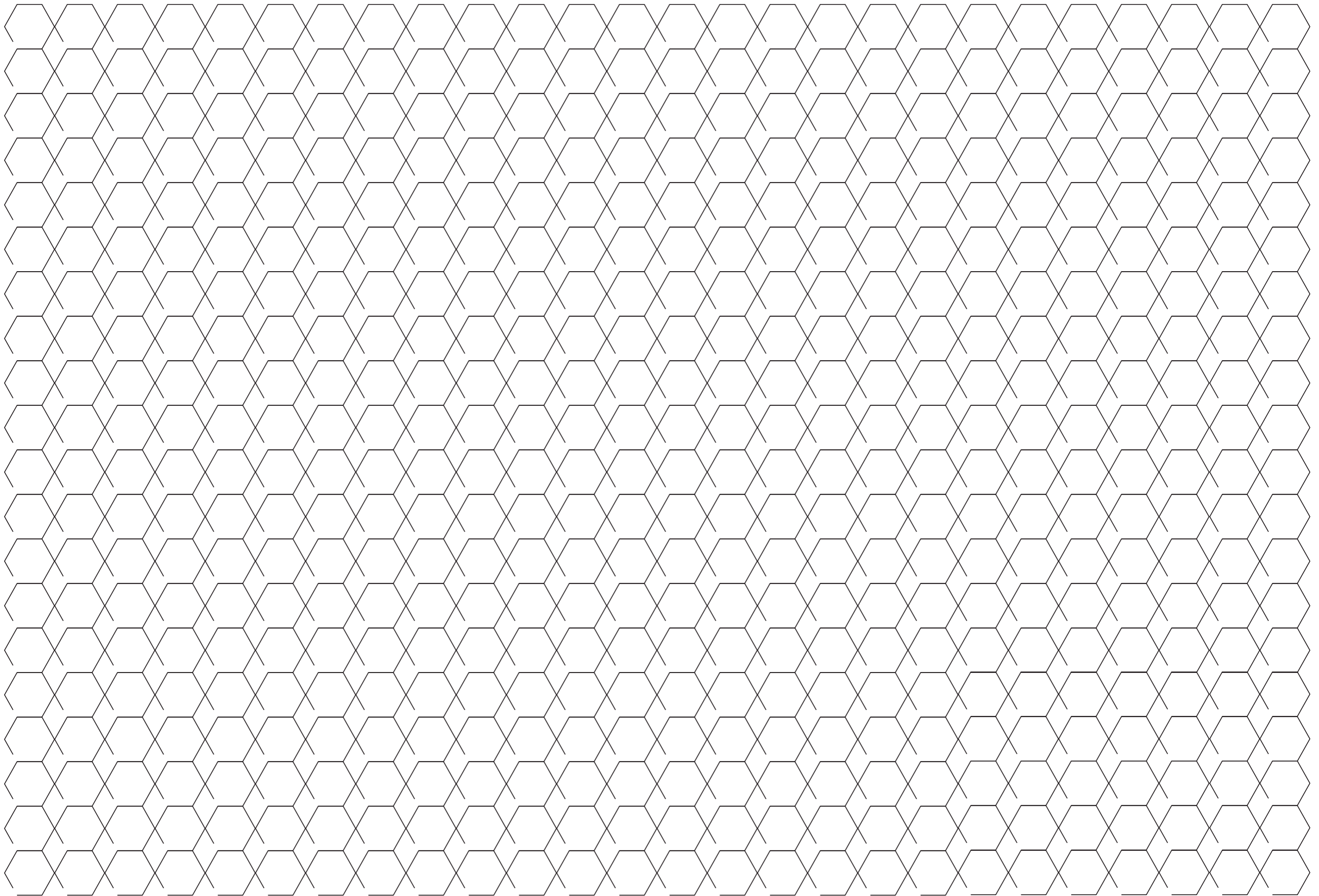
L'aire d'étude immédiate

C'est la zone d'impact des travaux de construction du parc (éoliennes, aménagements connexes).

Remarques

Les photos qui illustrent ce dossier sont numérotées dans le coin inférieur de l'image. Ce numéro renvoie à la carte de localisation des prises de vue annexées au présent rapport.

Les photos non numérotées sont issues de recherches Internet. Elles illustrent la représentation sociale du territoire par les habitants, les visiteurs ou les artistes.



—

\

/

—

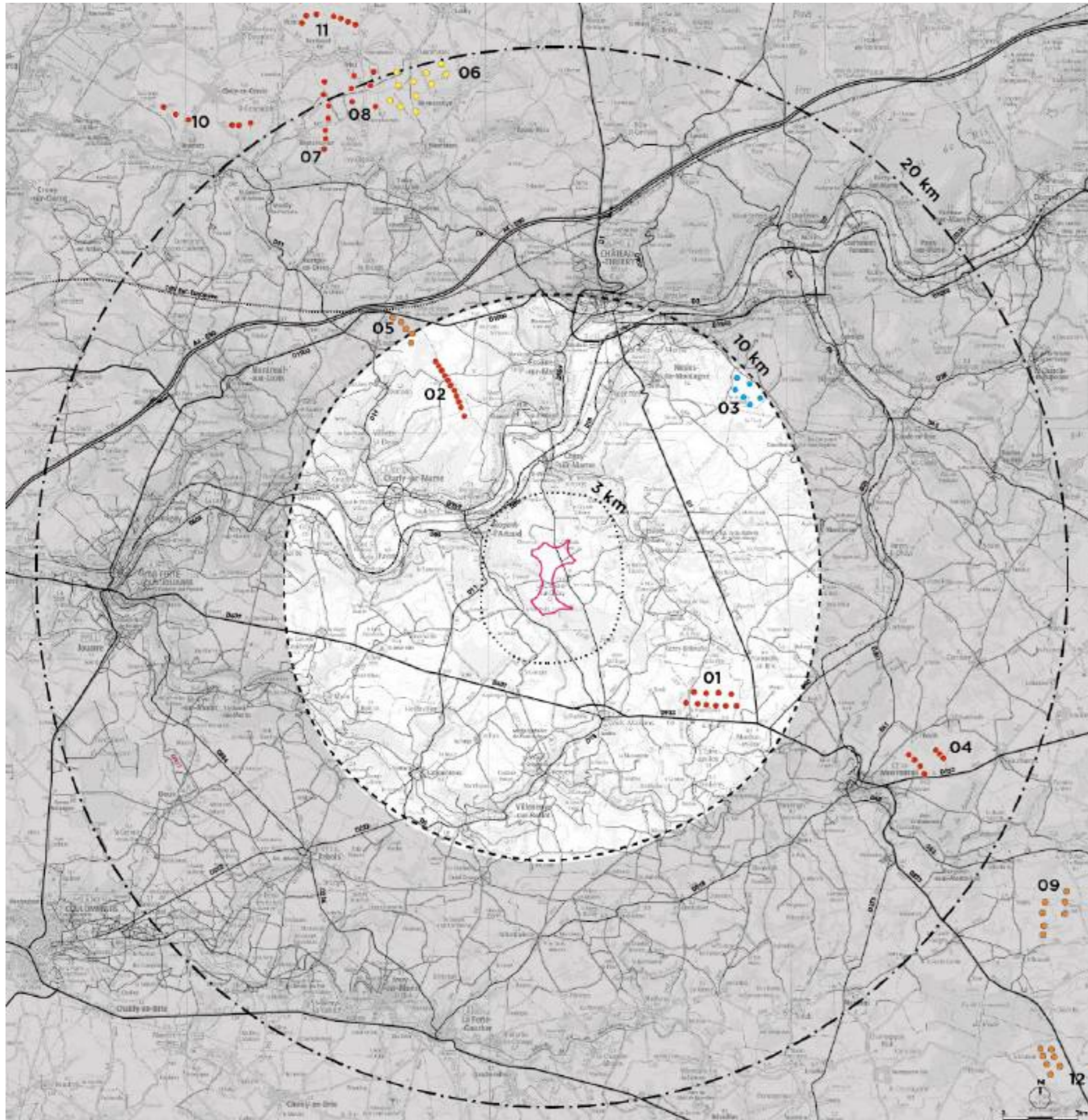
\

/

—

PREMIÈRE PARTIE

État initial



Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée (20km)
- Aire d'étude intermédiaire (10km)
- Aire d'étude rapprochée (3km)
- Site de projet

Contexte éolien

Parc éolien

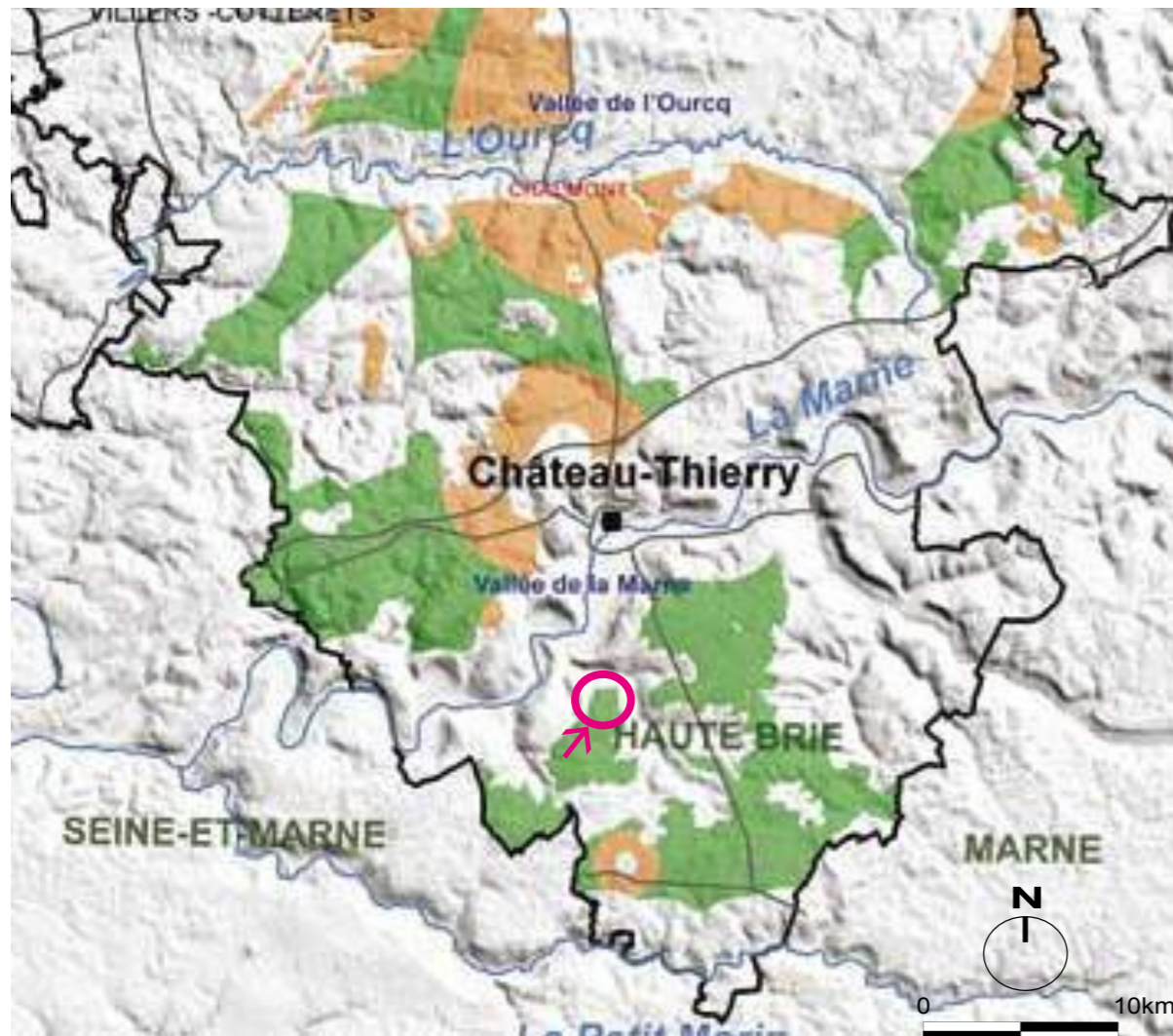
- En exploitation (E)
- Accordé (A)
- En instruction (I)
- En projet (P)

Réseau viarie

- == Autoroute
- Axe routier structurant
- Axe routier secondaire
- Voie ferrée

Contexte éolien et enjeux d'effets cumulés

2018
 Source : Champ Libre, IGN, DREAL



Zone favorable au développement éolien
 Source : SRCAE DREAL
 Picardie - 2012

N°	Nom	Statut	Nb. D'éoliennes	Distance
01	Parc éolien de la Haute Epine	E	10	6,6 km
02	Parc éolien de Domptin	E	11	7,6 km
03	Parc éolien de Blesmes	P	6	9,1 km
04	Parc éolien de Couprou	A	4	10,9 km
05	Parc éolien de Montmirail	E	7	15,1 km
06	Parc éolien de Bonnesvalyn	I	11	19,3 km
07	Parc éolien de Hautevesne	E	7	19,8 km
08	Parc éolien de Courchamps	E	6	20 km
09	Parc éolien de Soigny	A	7	22,7 km
10	Parc éolien de Chézy-en-Orxois	E	5	23,1 km
11	Parc éolien de Cointicourt	E	8	23,4 km
12	Parc éolien de Charleville	E	10	24,8 km

- A - Parc autorisé
- E - Parc en exploitation
- I - Parc en instruction
- P - Parc en projet

La distance d'éloignement est mesurée depuis le centre de la zone de projet.

01 Enjeux du développement éolien sur le territoire

01.1 Orientations de l'État

Le site de projet se situe sur le plateau de la Brie, au sud de la vallée de la Marne (secteur A6) et est concerné par les documents cadres suivants :

- Schéma paysager éolien de l'Aisne (SPEA)
- Schéma régional climat air énergie (SRCAE) annulé par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016. Toutefois son annulation ne remet pas en cause l'analyse technique et environnementale qui a abouti à la détermination des zones favorables à l'éolien et des objectifs. Il reste le document de référence pour le développement éolien.

Le site d'implantation du projet éolien de La Chapelle-sur-Chézy est situé en limite de l'unité paysagère de la Brie et de la vallée de la Marne. Il se trouve au sein d'un pôle potentiel de structuration de l'éolien préconisé dans le volet éolien du SCRAE ainsi que dans le SPEA.

Il est préconisé que ces pôles représentent des périmètres de cohérence « propices à des implantations en lignes simples et ne constituant pas de barrière visuelle ». Il est conseillé de ménager des distances de l'ordre d'une dizaine de kilomètres entre plusieurs pôles.

Le SPEA précise en outre que ce pôle potentiel de développement se situe dans le périmètre des vallées structurantes de l'Ourcq, de la Marne et du Petit Morin. En ce sens, ces dernières doivent être particulièrement protégées car elles sont habitées et disposent d'éléments patrimoniaux remarquables.

Ainsi, il est préconisé d'accompagner les lignes de forces structurantes du paysage afin de favoriser une lisibilité à l'échelle du territoire. Pour ce faire, il est recommandé de :

- Respecter « le rapport d'échelle entre le dénivelé du coteau (d) et la hauteur de l'éolienne (H) ». Celui-ci doit être favorable au relief.
- Disposer les éoliennes « en retrait par rapport à la crête pour éviter les effets de surplomb sur des habitations par exemple ».
- Préférer une « implantation dans l'orientation de la vallée principale, ceci sans créer d'effet de barrière visuelle », en respectant les lignes de force du paysage.

01.2 Contexte éolien

La distance d'éloignement est mesurée depuis le centre de la zone de projet.

Dans l'aire d'étude éloignée (20km), on dénombre :

- 41 éoliennes en exploitation
- 4 éoliennes accordées
- 1 parc éolien en cours d'instruction comprenant 11 éoliennes.
- 1 parc éolien en projet comprenant 6 éoliennes

De manière générale, la carte du contexte éolien ci-contre montre un paysage éolien modéré et épars.

On note un seul parc privilégiant une forme d'implantation d'éoliennes groupées. Ce pôle de développement se situe en marge Nord-Ouest sur le plateau de l'Orxois entre l'A4 et la vallée du Clignon.

Au Sud de l'A4, on remarque un développement de parcs s'organisant en ligne. Les parcs s'implantent perpendiculairement à la vallée de la Marne, orientée Nord/Sud.

Sur le plateau de la Brie le développement se concentre aux environs de la RD933 où l'on dénombre deux parcs éoliens implantés parallèlement aux lignes de crêtes (La Haute Épine et Montmirail).

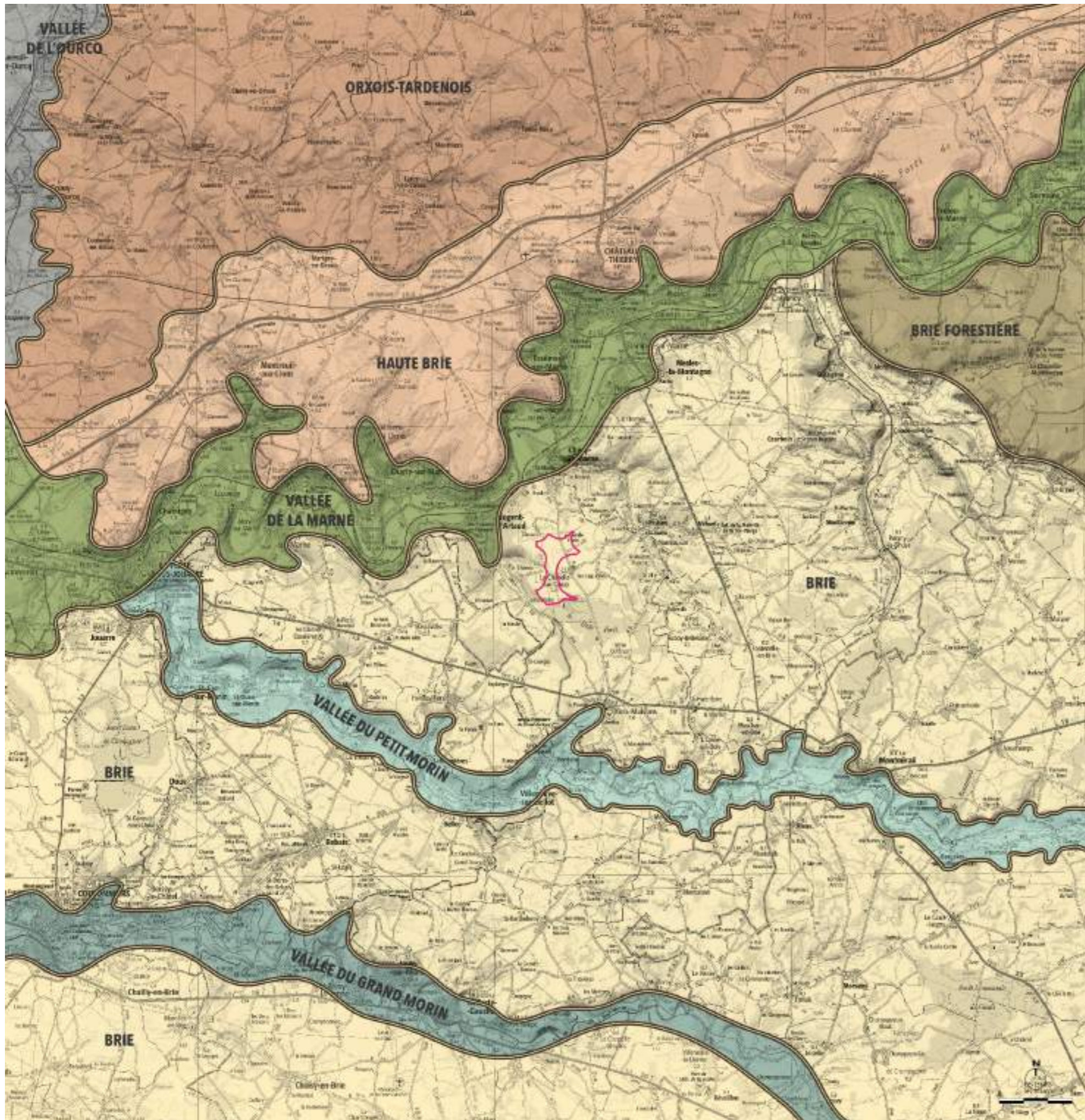
Le site de projet éolien, objet du présent document, s'inscrit dans la continuité de cette implantation.

Synthèse

L'implantation du projet éolien de La Chapelle-sur-Chézy est localisée en zone favorable.

Le projet se situe à proximité des paysages emblématiques viticoles de la vallée de la Marne et sensibles des vallées du Petit Morin, ce qui justifie une attention particulière au respect de l'harmonie du paysage.

Le site de projet se trouve à bonne distance des deux parcs en service de part et d'autre de la Marne. Il est très éloigné du pôle de densification au Nord-Ouest de l'A4. La faible densité de l'éolien sur ce territoire induit un enjeu faible en matière d'impacts cumulés, de saturation des vues et d'effet d'encerclement.



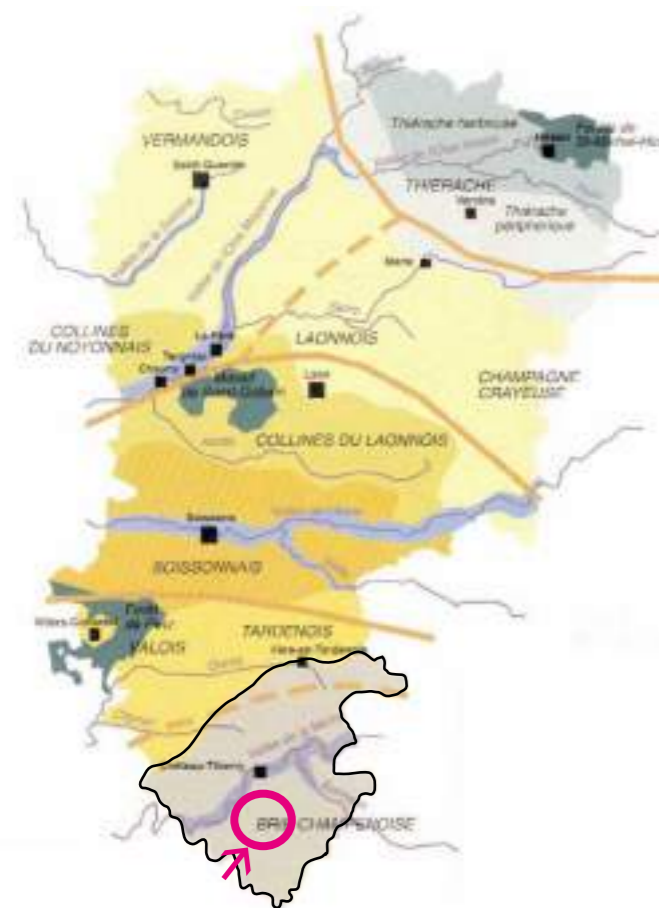
Plateau de la Brie
 Paysage agricole compo-
 site ouvert et parsemé de
 boisements
 Source : DREAL

Unités paysagères

- Brie
- Brie forestière
- Haute Brie
- Orxois-Tardennois
- Vallée de la Marne
- Vallée du Grand Morin
- Vallée du Petit Morin
- Vallée de l'Ourcq
- Limite des unités

Unité paysagère

Source : Champ Libre,
 IGN, DREAL



Régions naturelles de l'Aisne
Source : DREAL

Plateau de la Haute-Brie
Paysage agricole aux confins de l'Orxois, similaire aux ambiances de la Brie
Source : Champ Libre



Collines de l'Orxois-Tardenois

Paysage ondulé et bocager, moucheté de forêts, de boisements, de bosquets et de haies entre les cultures céréalières.
Source : DREAL



02 Description du territoire d'inscription

02.1 Unités paysagères

Le site de projet de La Chapelle-sur-Chézy se situe à l'interface de quatre paysages emblématiques du Nord-Est du Bassin Parisien.

02.1.1 La Brie

Située en limite Sud du département de l'Aisne, la Brie s'épanche sur les départements connexes de la Marne et de la Seine-et-Marne. Elle prend la forme d'un plateau crayeux profondément entaillé par les vallées de la Marne, du Petit Morin et du Grand Morin. Les paysages ouverts en polyculture se composent de vastes champs ponctués de prairies, de bosquets et de villages. Perçue aux premiers abords comme plate, elle présente un relief ondulé particulièrement perceptible depuis les axes de circulation majeurs (RD1 et RD407/RD933).

02.1.2 La vallée de la Marne

Prenant source sur le plateau de Langres et principal affluent de la Seine, la Marne est la plus grande rivière de France. Elle dessine de profonds méandres, serpentant au travers des plateaux de la Brie, sculptant des coteaux joliment incurvés. L'alternance de formes concaves et convexes de part et d'autre de la rive marque de larges points de vue sur le paysage ambiant.

La séquence concernée par le site de projet se trouve entre La-Ferté-sous-Jouarre et Château-Thierry. Elle se caractérise au Nord par un coteau abrupt peigné par des rangs de vignes, ourlées par des boisements en rebord de plateau, et au Sud par un coteau adouci alternant masses boisées, vergers et prés.

L'évasement en fond de vallée laisse place aux peupleraies, aux prairies humides et au développement d'une dense ripisylve.

02.1.3 La Haute-Brie

Le plateau de la Haute-Brie comporte des caractéristiques similaires à la Brie, à la différence du relief qui est plus élevé et plus affirmé. Il forme la transition paysagère entre le relief doux et le paysage collinaire de l'Orxois, où les vallées sont de plus en plus nombreuses à mesure que l'on s'avance vers le Nord. Les infrastructures routières et ferroviaires matérialisent la limite en occupant la ligne de crête du plateau.

02.1.4 L'Orxois-Tardenois

L'Orxois-Tardenois comporte une limite floue avec les paysages de la Haute-Brie au niveau de l'A4, où les transitions s'interpénètrent en fondu-enchaîné. Paysage complexe de petite échelle, cette entité s'organise autour des affluents de la vallée de l'Ourcq. Les amples ondulations du relief résultent d'une succession de vallons humides, occupés par les peupleraies, et de plateaux, consacrés aux grandes cultures céréalières. L'ensemble est dominé par des collines boisées, qui compartimentent les perceptions de ce territoire enchevêtré.

02.1.5 Les sous-ensembles paysagers

À ces grands ensembles, il faut ajouter les sous-unités suivantes :

- la vallée du Petit Morin, qui, par ses ambiances verdoyantes de petites échelles, contient un paysage de qualité en contraste avec les plateaux de la Brie.
- la vallée du Grand Morin, qui marque la limite entre la Brie des étangs et la Brie de Provins, se caractérise par des paysages bucoliques progressivement dégradés par la croissance de l'urbanisation aux abords de Coulommiers.
- la vallée de l'Ourcq, qui constitue un ensemble paysager préservé délimitant les plateaux de l'Orxois et les régions naturelles du Multien et de la Goële.
- la Brie forestière, qui marque une transition boisée entre les plateaux de la Brie et la plaine de Champagne.

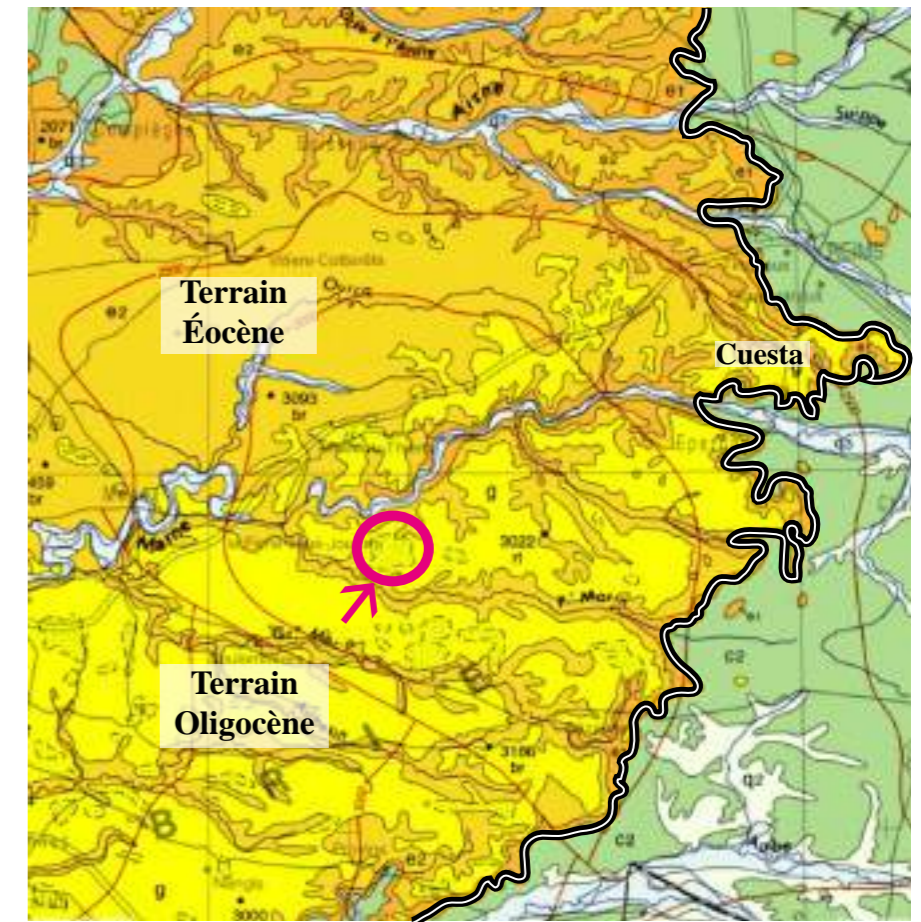
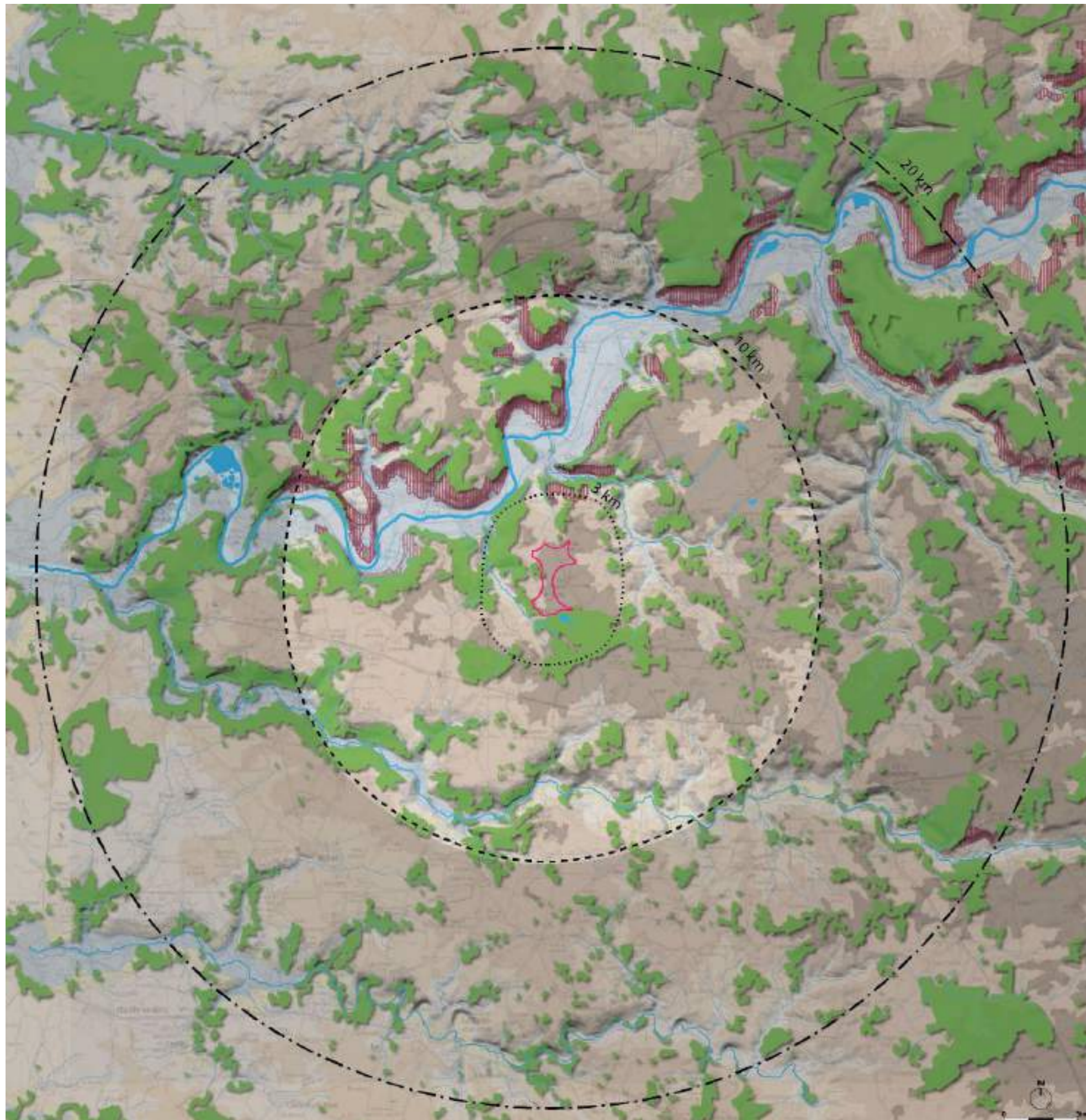
Synthèse

Le site de projet est implanté au sein de la Brie, l'unité paysagère de l'étude la moins sensible à l'éolien. Le plateau surplombe les paysages emblématiques viticoles, occupant les méandres de la vallée de la Marne, sensible à l'influence visuelle de l'éolien et aux effets de domination.

Cependant, la déclivité et les ondulations du relief, l'orientation des vues et l'écrin végétal limitent de manière conséquente la perception en direction du site de projet depuis les paysages sensibles.

Vallée de la Marne
Paysage viticole bordé par les oulets boisés en rebord de plateau
Source : Champ Libre





Géologie

Le site se trouve en limite de deux couches sédimentaires l'Oligocène et l'Éocène. À l'est du plateau de la Brie, la cuesta d'Île-de-France marque la rupture de substrat pédologique avec la plaine de Champagne.
Source : Champ Libre, BRGM



Orohydrographie et végétation

Source :
Champ Libre, IGN

Vallée du Petit Morin
Paysage en polyculture de petite échelle préservé par une trame boisée alternée de prairies humides traversées par le mince cordon rivulaire.
Source : DREAL



Vallée du Grand Morin
Vallée progressivement dégradée par les extensions urbaines et l'industrialisation aux abords de Coulommiers
Source : DREAL



02 Description du territoire d'inscription

02.2 Géographie physique

02.2.1 Géomorphologie

L'aire d'étude appartient au bassin sédimentaire parisien, formant une vaste cuvette délimitée par les anciens massifs hercyniens (Ardennes, Hunsrück, Vosges, Morvan, Massif central et Massif armoricain). Le bassin se caractérise par un empilement de couches sédimentaires en cercles concentriques, de plus en plus anciennes lorsque l'on s'éloigne du centre. La passage d'une couche à une autre est notable par un changement altimétrique marqué (jusqu'à 150m de dénivelé). C'est le cas entre le plateau de la Brie et la plaine de Champagne. Cet intervalle est nommé « cuesta ».

Le site d'étude se trouve à la jonction de deux époques sédimentaires : l'Oligocène au sud et l'Éocène au Nord. Cette différence de socles géologiques marque le passage de la Brie à l'Orxois-Tardenois dont le seuil s'établit au niveau de l'autoroute A4, adaptant son tracé au relief ondulé.

02.2.2 Hydrographie

L'aire d'étude appartient au bassin fluvial de la Seine. Le territoire est traversé d'Est en Ouest par un cours d'eau important - la Marne - alimenté par quatre rivières : l'Ourcq à l'Ouest, le Surmelin à l'Est, le Petit Morin et le Grand Morin au Sud. Les méandres de la Marne ont produit une série de coteaux concaves et convexes qui génèrent des versants sensibles à l'objet éolien, notamment les versants Nord aux faciès plus doux (anses de Bonneil, de Charly-sur-Marne, de Château-Thierry).

Le Brie est drainée par de nombreux thalwegs formant un réseau hydrographique secondaire relativement varié. Celui-ci se développe perpendiculairement aux lignes de crêtes. Les eaux du plateau se répartissent entre la Marne, au Nord, et le Petit Morin, au Sud. Elles entaillent les épaisseurs du plateau, dont le ru de Vergis, le Dolloir, la Dhuys, l'Avaleau et le Moreau sont les principaux cours d'eau. La présence d'innombrables mares et étangs, formés à partir de poches argileuses ponctuelles sur le plateau, a pendant longtemps caractérisé les paysages briards. Les récentes pratiques agricoles et le drainage constant du sol ont considérablement modifié les paysages de la « Brie des étangs », au point de qualifier à ce jour ces points d'eau de reliquats.

02.2.3 Relief

Le territoire est marqué par la vallée de la Marne, qui dessine une profonde échancrure méandreuse dans le plateau briard. De la Ferté-sous-Jouarre à Dormans, le dénivelé entre le plateau et la vallée est d'environ 150 m.

Le coteau Nord comporte un profil escarpé, à l'inverse du versant Sud, lequel se caractérise par un relief plus doux.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la Brie ne comporte pas une topographie plane et effacée. Elle prend l'aspect d'un vaste plateau au relief ondulé, comprenant une altitude moyenne de 215 m. Le plateau de la Haute-Brie est secoué par de nombreuses ondulations, dont l'amplitude et le rythme sont plus mouvementés que pour la Brie.

L'inclinaison générale des pentes s'établit du Sud-Est au Nord-Ouest. Au niveau de La Chapelle-sur-Chézy, le plateau s'incline.

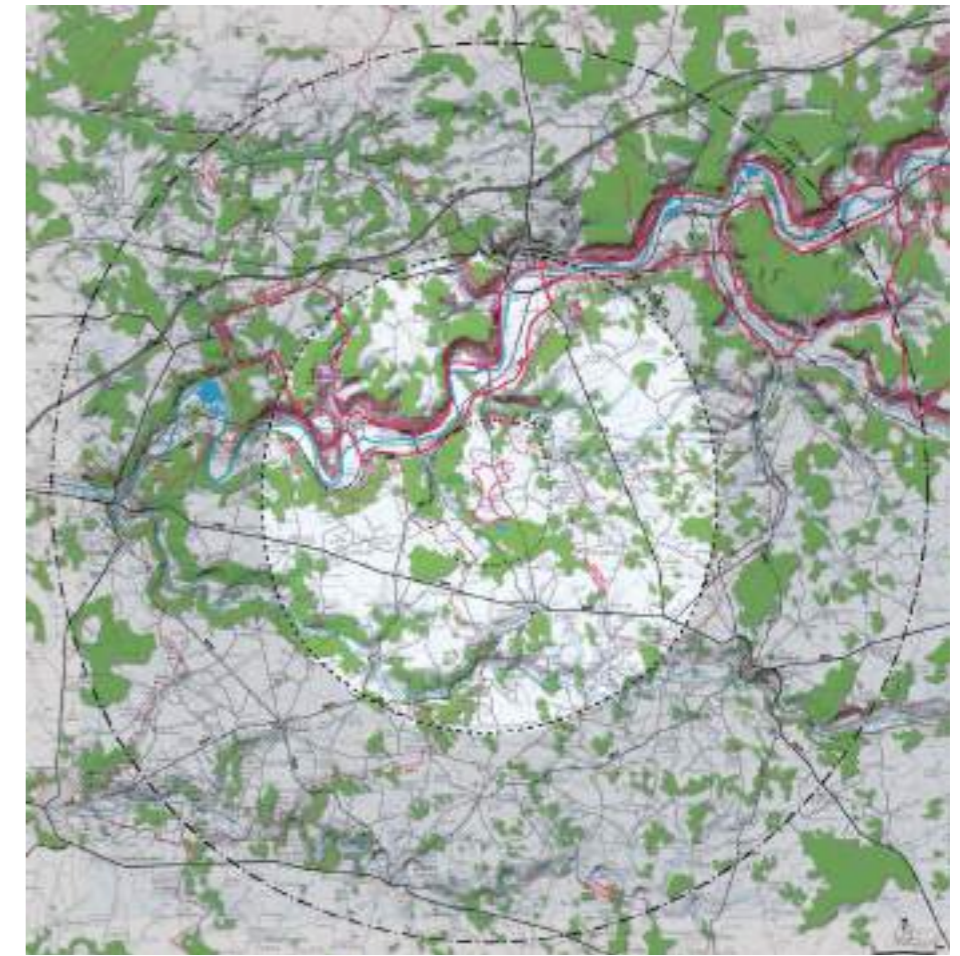
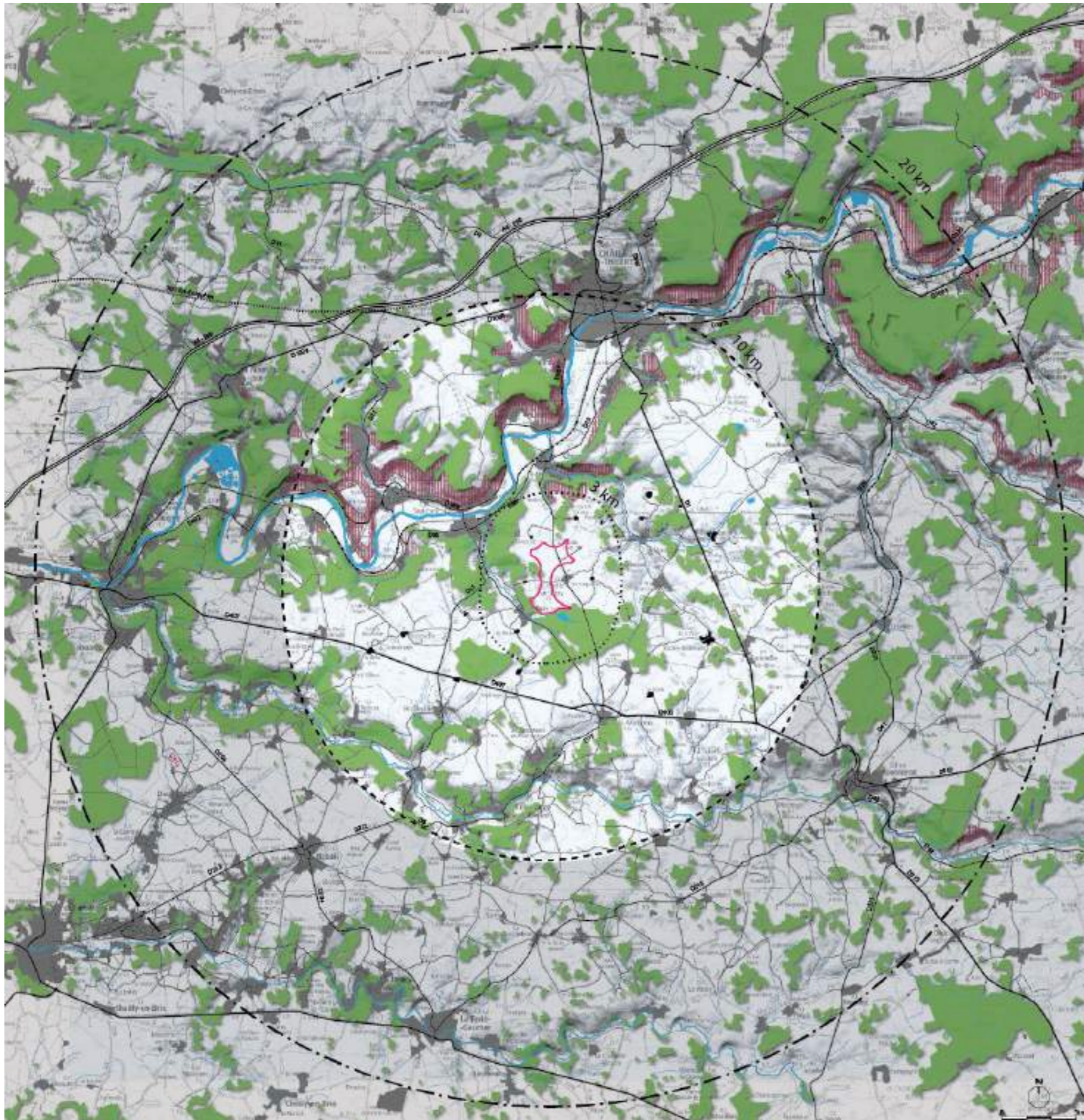
02.2.4 Végétation

De manière générale, on observe un gradient forestier entre le plateau de la Brie et le plateau de l'Orxois. Concernant la vallée de la Marne, les coteaux sont palissés de vignes et surmontés par les boisements en rebord de plateau.

Les sols riches en argiles et en marnes des versants exposés plein Sud offrent les conditions idéales pour l'exploitation de la vigne. Labellisée AOC Champagne depuis 1912, cette culture ne cesse de redessiner les paysages de la vallée de la Marne au gré de l'évolution expansive de son activité, de plus en plus industrialisée.

Au Sud de la Marne, le plateau agricole briard se constitue de grandes cultures céréalières ponctuées de boisements et de bosquets. Le site de projet se situe au centre d'une large clairière, protégée par les ourlets boisés en rebord de plateau, morcelant les vues et influençant les perceptions de ces paysages.

A contrario, au Nord de la Marne, les paysages ondulés du plateau de la Haute-Brie préservent un caractère boisé, vestige du grand massif forestier qui recouvrait le Nord-Est du Bassin parisien.



Itinéraires touristiques
Source : IGN, Champ Libre

Itinéraires touristiques
 - - - - - Route touristique de Champagne
 - - - - - Itinéraire de randonnée

Aires d'étude
 - - - - - Aire d'étude éloignée (20km)
 - - - - - Aire d'étude intermédiaire (10km)
 - - - - - Aire d'étude rapprochée (3km)
 - - - - - Site de projet

Occupation du sol
 ■ Boisements
 ■ Vignes AOC Champagne
 ■ Zone d'habitation
 ■ Cours d'eau et canaux

Réseau viario
 ■ Autoroute
 ■ Axe routier structurant
 ■ Axe routier secondaire
 ■ Voie ferrée

Occupation humaine
Source :
Champ Libre, IGN

02

Description du territoire d'inscription



Vallée de la Marne

Route touristique de Champagne traversant la «mer» de vignes implantées sur les coteaux en surplomb de la vallée
Source : DREAL



Plateau agricole de la Brie

Implantation éparse de petites localités et exploitations agricoles isolées
Source : Champ Libre

02.2.5

Réseau routier

Les principaux axes de transit sont :

— L'autoroute de l'Est (A4) qui relie Paris à Strasbourg via Reims et Metz. Affranchie du paysage, elle traverse le territoire dans une logique de grands itinéraires (Paris, Belgique).

Les principaux axes de déplacements locaux sont :

- La RD1 reliant Soissons à Sézanne (RN4) en passant par Château-Thierry.
- La RD407 devenant plus à l'Est la RD933 reliant la région parisienne (A104) à Sézanne.
- La RD1003 reliant La-Ferté-sous-Jouarre à Dormans.

La trame viaire forme un tracé simplifié orienté N/S et E/O depuis les polarités urbaines locales permettant de rejoindre les axes rapides, rejoignant Paris, Reims, Troyes et Nancy.

La trame viaire secondaire dessine un maillage fin régulier mais non hiérarchisé, permettant de desservir de nombreuses localités isolées du plateau briard.

02.2.6

Itinéraires de découverte et de tourisme

Les paysages viticoles remarquables de la vallée de la Marne sont sillonnés par la « route touristique de Champagne », itinéraire de découverte des vignobles AOC et du savoir-faire local. Les coteaux orientés Sud, notamment sur la RD969 au niveau de Bonneil, offrent des séquences ouvertes sur les paysages depuis les vignes. Depuis ces points de vues situés à 7 km du site, un risque de co-visibilité est possible. Toutefois, ce risque est atténué par la distance éloignée du projet.

Le passé historique de la Marne est honoré par le Monument américain de la cote 204, situé à l'ouest de Château-Thierry à 10,5 km du site de projet. Orienté Nord-Ouest et entouré par une ceinture végétale, il est préservé de toute co-visibilité vis-à-vis du site de projet.

On recense trois itinéraires de randonnées :

- Le GRP « Tour de l'Omois », qui propose une large boucle autour de Château-Thierry parcourant le plateau de la Brie et la vallée du Dolloir avant de redescendre sur la vallée de la Marne pour rejoindre les collines de l'Orxois. Passant à proximité du parc éolien de la Haute Épine, cet itinéraire passe en limite Est de l'aire d'étude rapprochée.
- Le GRP « Haute vallée du Petit Morin », au départ de Montmirail et qui remonte la vallée à flanc de coteau.

— Le GR11, qui forme une boucle de l'Île-de-France dont une partie passe en limite de la zone d'étude entre la Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers.

— Le GR14 et le GR14A, reliant Paris aux Ardennes belges et qui passent au sein des vignobles le long de la Marne et de la vallée du Surmelin au départ de Coulommiers. Tout comme le GRP de l'Omois, cet itinéraire touristique passe à proximité de l'aire d'étude rapprochée, en limite Ouest, en surplomb de la vallée de Vergis.

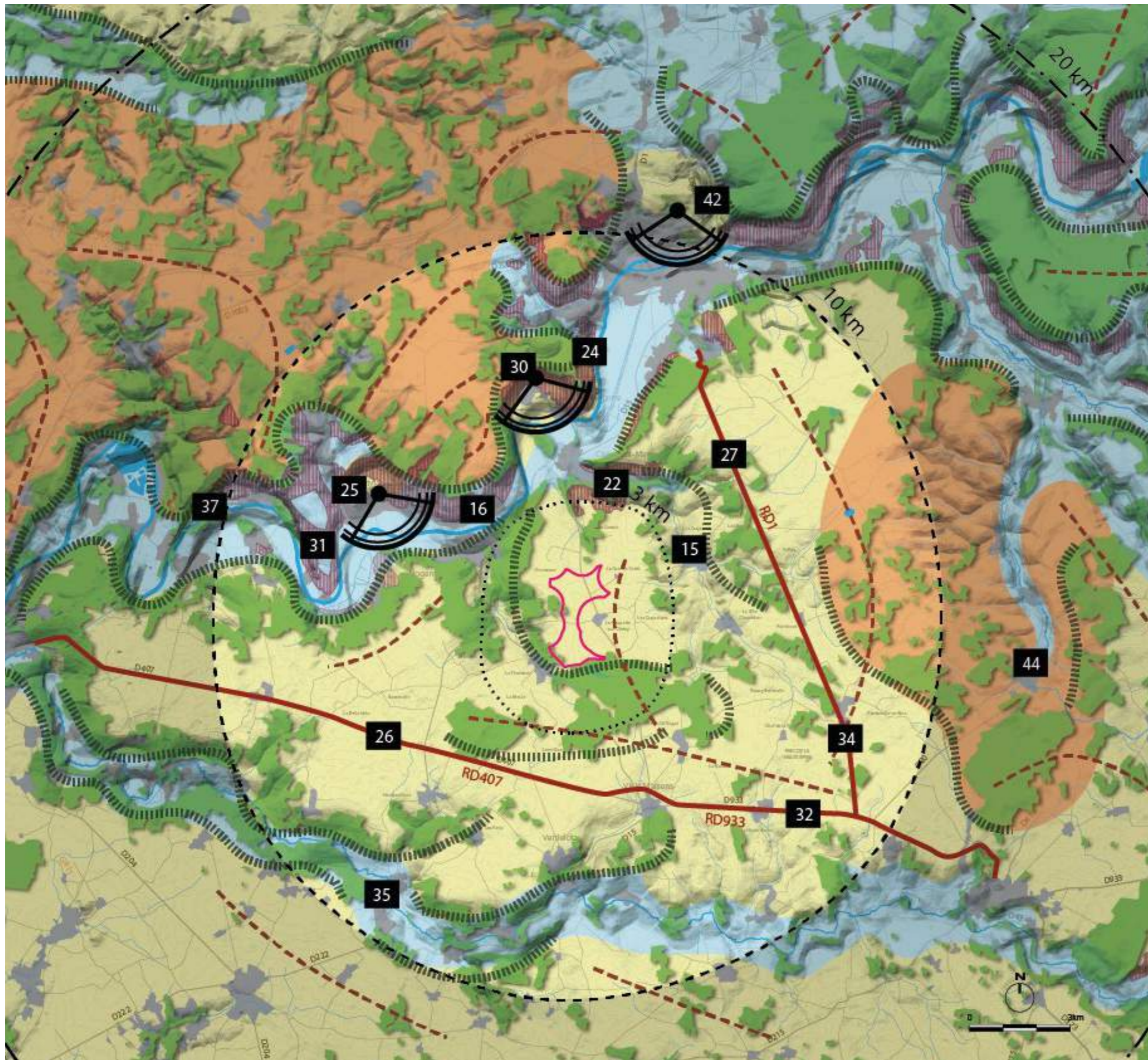
En limite Sud du périmètre d'étude, le vélorail du Val du Haut Morin est un itinéraire touristique au cœur de la vallée du Grand Morin qui relie le train touristique de la Traconne à l'Est et le GR14 à l'Ouest.

02.2.7

Organisation urbaine

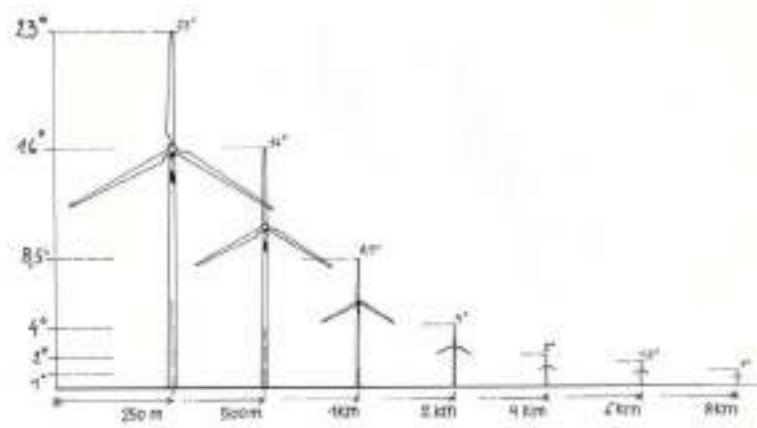
Dans les modes d'implantation, on distingue :

- Les fermes isolées et les hameaux logés dans les clairières essaimées du plateau et au sein des micro-paysages de vallée à la topographie adoucie.
- Les villages de petite taille constellant le territoire et se limitant tout au plus à 500 habitants. Situés sur le plateau, ils profitent de l'inflexion du relief pour se lover dans un creux à l'abri du vent et à proximité d'un point d'eau.
- Les villages situés le long de la vallée de la Marne, nichés dans les méandres, au développement limité entre le fond vallée extensif et les coteaux viticoles.
- Les villages investissant la vallée du Grand Morin, profitant du relief doux pour étendre leurs tissus résidentiels et industriels particulièrement lâches sur les coteaux et en fond de vallée.
- La ville moyenne de Château-Thierry (14602 habitants en 2016, INSEE), qui occupe un amphithéâtre creusé par la Marne et investissant le coteau.
- La ville moyenne de Coulommiers (15116 habitants en 2016, INSEE), située en marge de la zone d'étude, qui s'est développée dans les replis resserrés du Grand Morin.



- Aires d'étude**
- Aire d'étude éloignée (20km)
 - Aire d'étude intermédiaire (10km)
 - Aire d'étude rapprochée (3km)
 - Site de projet
- Géographie**
- Forêt
 - Zone d'habitation
 - Cours d'eau et canaux
- Type d'aire de vision**
- Grande
 - Moyenne
 - Petite
- Point de vue**
- Route ouverte sur le paysage
 - ☉ Vue panoramique
 - ||| Limite visuelle
 - Ligne de crête
 - Renforcement des vues
- Aire de vision**
 Source :
 Champ Libre, IGN,

03 Analyse des perceptions



Dégressivité visuelle non linéaire
Source : cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région wallonne

03.1 Généralités sur la perception d'une éolienne

La prégnance visuelle d'une éolienne n'est pas proportionnelle à la distance. En effet, l'angle d'incidence visuelle décroît plus vite que l'éloignement (cf. schéma ci-contre) :

- à 250 m, une éolienne de 150 m de hauteur totale occupe 23° d'angle vertical de vision, soit le champ visuel dans lequel l'oeil est capable de reconnaître les mots et les formes géométriques.
- à 1 km, une éolienne de 150 m intercepte seulement 9° d'angle vertical de vision.
- Au-delà de 2 km, une éolienne de 150 m intercepte moins de 5° d'angle vertical de vision, c'est-à-dire un angle situé en limite de perception des détails par l'oeil humain.
- Au-delà de 8 km, l'angle d'incidence vertical reste constant.

Cela signifie que les impacts visuels majeurs se situent entre 0 et 4 km. De plus, au-delà de 8 km, il est d'usage de considérer que les enjeux de prégnance visuelle sont modérés, voire faibles.

Mais cette première approche est insuffisante, car elle ne prend en compte que la situation d'une éolienne isolée dans un contexte de visibilité optimal. En effet, pour caractériser les effets de l'éolien sur la perception, il faut également considérer les facteurs suivants :

- Le nombre de machines : une éolienne isolée à 8 km est plus difficile à distinguer qu'un groupe de machines. On parle dans ce cas d'effets cumulés.
- L'étendue du parc : une éolienne isolée à 8 km est plus difficile à distinguer qu'une ligne étirée sur la ligne d'horizon. On parle dans cette situation d'effet de saturation.
- Le relief et la végétation : une éolienne isolée à 8 km dans un paysage de plaine sans végétation est plus aisée à distinguer que dans un paysage bocager et vallonné. On parle dans cette situation d'effet de masque induit par le relief et la végétation.
- Les effets atmosphériques : la couleur blanche des éoliennes, imposée par l'aviation civile, induit une grande variabilité de la visibilité en fonction des conditions météorologiques. Ceci explique qu'il n'est pas rare, lorsque le temps est clair et que le regard est dégagé, de nettement distinguer des parcs distants de plus de 15 km.

03.2 Les aires de vision

03.2.1 Le plateau de la Brie, une aire visuelle de grande dimension fractionnée

Entre la vallée du Petit Morin et la vallée de la Marne, le vaste plateau se développe en clairières de grandes dimensions cultivées en openfield. Elles sont ceinturées par des boisements conséquents et cloisonnées par des bois, des remises boisées et des forêts de grande dimension.

Ce paysage est particulièrement perceptible depuis la Butte de Doue, offrant une vision panoramique en surplomb du plateau. Les vues sont profondes, essentiellement orientées Est-Ouest et limitées au Nord et au Sud par les ourlés boisés en rebord de plateau.

Cette impression de paysage fractionné est accentuée par le relief ondulant, compartimentant davantage les vues. La micro-topographie peut parfois conduire à faire disparaître à la vue des éoliennes pourtant proches.

Par conséquent, cette aire de vision de grande dimension est adaptée aux éoliennes, dans la mesure où les parcs prennent en compte les éléments paysagers de petite échelle et sont suffisamment espacés.

03.2.2 La vallée de la Marne, un corridor de vision

L'encaissement de la vallée engendre un phénomène naturel de masque des vues vers le plateau. Ce phénomène est renforcé par les méandres de la rivière qui produisent de vastes amphithéâtres où le regard butte sur les boisements en rebord de plateaux. Chaque coude de la rivière forme une succession de compartiments où les vues en enfilade offrent une perception des éperons successifs cantonnant visuellement la vallée.

La végétation colonisant le fond de vallée et les versants constituent un masque important, aussi bien pour les vues dans la longueur de la vallée que pour les vues frontales en direction des coteaux.

Toutefois, une grande aire de vision se dégage autour de Château-Thierry où l'amplitude de la vallée offre des perspectives sur le site de projet depuis les entrées de ville et les zones d'activités. À hauteur de Bonneil et de Charly-sur-Marne, des fenêtres panoramiques s'établissent en promontoire sur la vallée et ses coteaux. Ces vues révèlent la beauté des paysages viticoles emblématiques de la vallée. Par conséquent, cette disposition appelle à une grande vigilance dans la disposition du projet afin de ne pas soumettre ces paysages aux effets potentiels de domination.

03.2.3 Les vallées du Petit Morin et du Grand Morin, un écrin pour le regard

À l'approche des vallées, les vues se referment nettement. Les paysages aux confins du site d'étude se caractérisent par un encaissement marqué d'une forte végétation. Ces paysages de petite échelle se composent de prairies alternées de vergers et de boisements. Les villages se développent en chapelet en fond de vallée, ce qui rend une faible influence visuelle vis-à-vis du projet éolien.

03.2.4 Les collines de la Haute-Brie, une aire de vision réduite et fragmentée

Le relief collinaire de la Haute-Brie conjugué à la présence de nombreuses masses boisées éparses concourt à créer un paysage fragmentaire où le regard glisse en coulisses d'un boisement à un autre, d'une clairière agricole à une autre et où se découvre un nouveau territoire au-delà de chaque butte.

Cette configuration de terrain a comme conséquence une perte de repères visuels et d'orientation. Ce paysage aux allures de « montagnes russes » est particulièrement perceptible depuis l'A4, limitant le regard aux rebords boisés du plateau en surplomb de la vallée de la Marne.

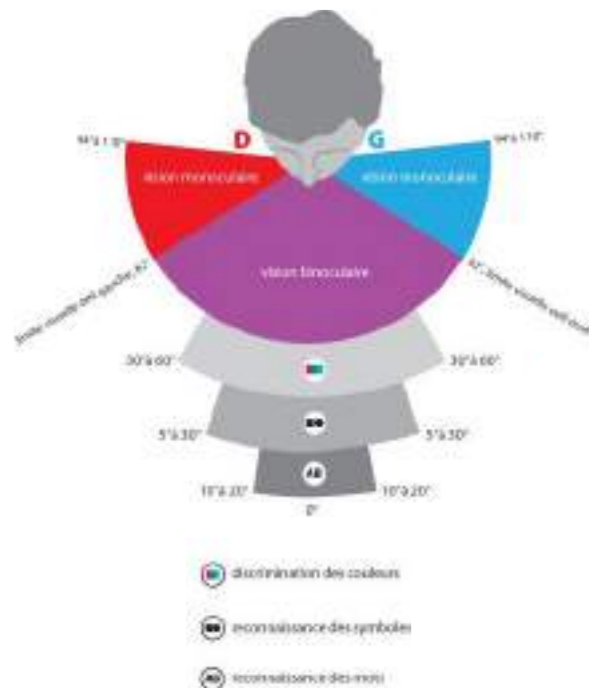
03.2.5 Le plateau de l'Orxois-Tardenois, une aire de vision profonde barrée par les ourlets forestiers

De plus petite dimension que le plateau briard, le plateau agricole de l'Orxois-Tardenois comporte une topographie bosselée complexe limitant les vues à de profondes clairières cernées de boisements. Les vues sont brouillées par les bosquets, les ourlets de rebord de plateaux, la végétation exubérante en fond de vallée et les épaisses masses boisées ponctuant le plateau.

L'éloignement vis-à-vis du site de projet, renforcé par les variations du relief et les effets cumulés de masques que forme la végétation, réduisent considérablement le champ de vision. Par conséquent, aucun enjeu de covisibilité et de dégradation sur les paysages de ce territoire n'est senti vis-à-vis du site de projet.

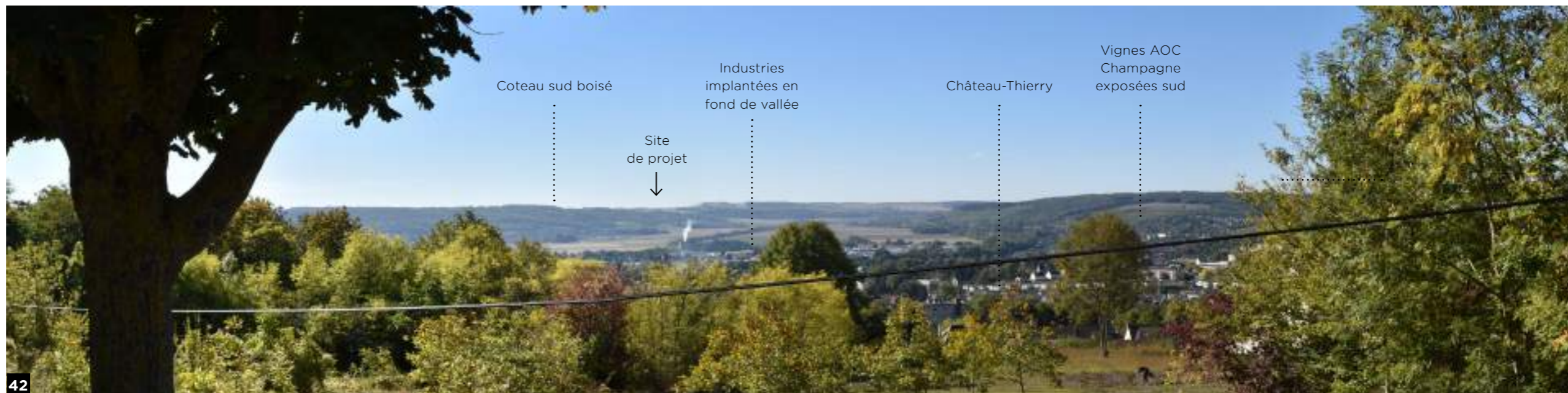
Limites du champ de vision humain

- Vision panoramique : 94 à 110°
- Vision stéréoscopique : 60°
- Reconnaissance visuelle : 5 à 30°



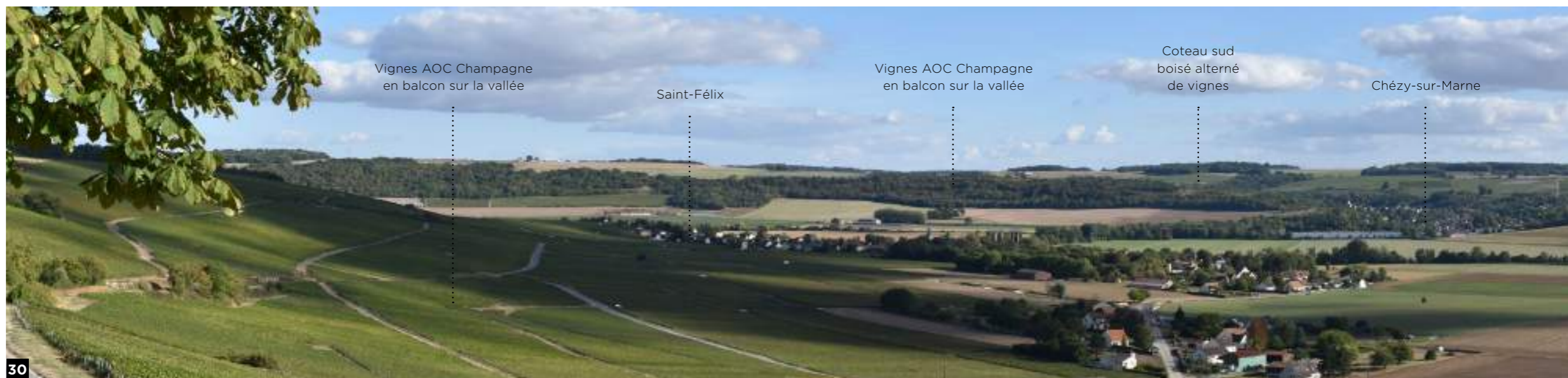
Anse de Château-Thierry

Au nord de Château-Thierry au niveau de la RD1, les vues s'élargissent ponctuellement au travers de larges panoramas orientés sud. Les vues, offrent une profondeur de champ sur l'étendue de la vallée de la Marne où le regard butte sur le coteau sud. Les oulets boisés en rebord de plateau font filtrer sur les étendues agricoles de la Brie.



Anse de Bonneil

Au nord de Bonneil, un large panorama révèle le caractère concave du coteau viticole en surplomb de la vallée. Ce point de vue, situé sur un axe peu fréquenté en dehors des circuits touristiques, s'ouvre en direction du site de projet. Une attention particulière sur la disposition des éoliennes devra être menée afin de limiter l'altération des paysages viticoles identitaires



Anse de Charly-sur-Marne

Sur les hauteurs de Charly-sur-Marne, de manière similaire aux situations de Bonneil et de Château-Thierry, les méandres de la Marne forment un amphithéâtre offrant un large panorama sur la vallée en suplomb des vignes. Les vues sont cadrées de part et d'autre par la juxtaposition des coteaux surplombés de boisements n'offrant aucune vue sur le site de projet





Route touristique de Champagne

Longeant la rive nord de la vallée, la route touristique (RD969) suit les méandres de la Marne et offre occasionnellement des vues axées en direction du site de projet lorsque le front bâti et la végétation s'interrompent. Les vues légèrement en surplomb des vignes et de la vallée sont limitées par le dénivelé marqué du coteau partiellement boisé.



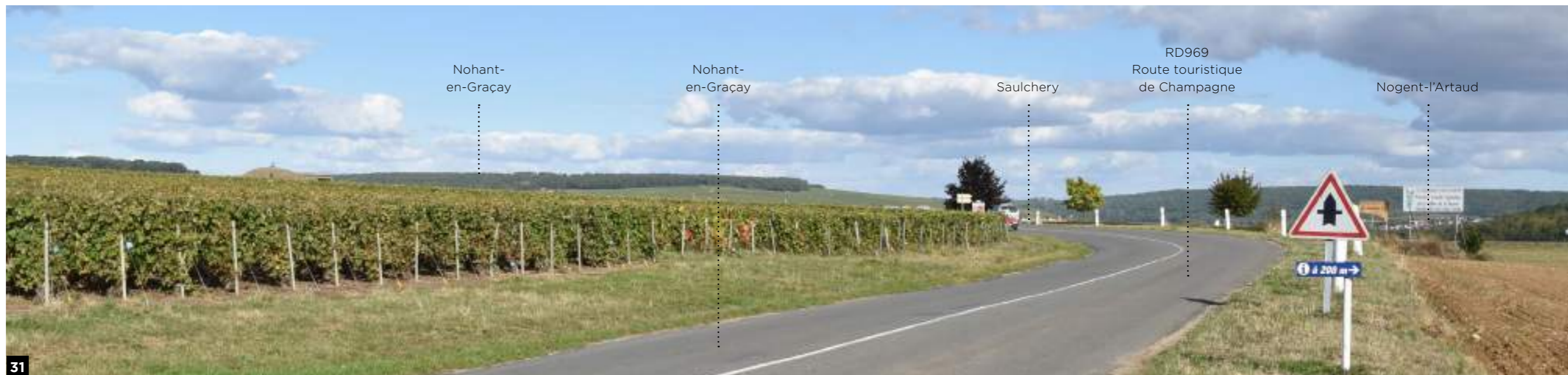
Vallée de la Marne

Aux abords de Romeny-sur-Marne depuis la RD969, le fond de vallée industrialisée est fortement encaissé. Les coteaux abrupts, formant la limite de l'unité paysagère, sont nettement perceptibles. La différence de topographie entre la route et le site de projet est conséquente (+140m) et écarte tout risque d'effet de domination sur la vallée



Vallée de la Marne

À l'approche de Charly-sur-Marne, sur la RD969, on perçoit nettement les coteaux boisés qui forment la limite de la Brie. La distance d'éloignement avec le site de projet est d'environ 13km. Ceci écarte tout risque de domination sur ce paysage viticole emblématique de la vallée de la Marne



Vallée de la Marne

Le site de projet ne se trouve pas dans l'axe de l'entrée de ville de Saâcy-sur-Marne. Au travers de la végétation du fond de vallée, on perçoit le relief du coteau sud, qui constitue la limite physique du plateau de la Brie. Le site de projet se trouve à une altitude supérieure de celle de l'observateur (+140m); à environ 11 km, ceci écarte le risque de domination





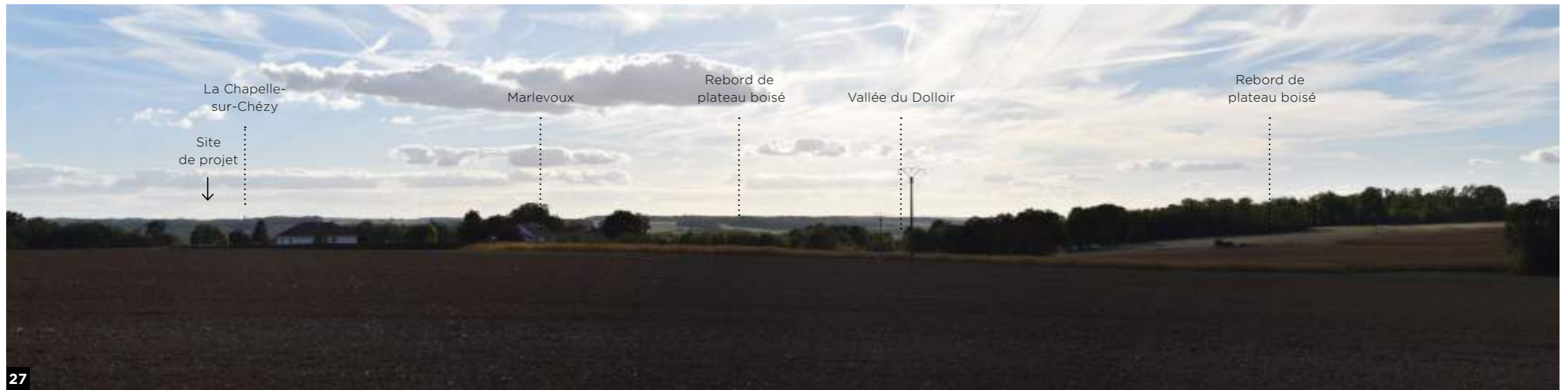
Plateau de la Brie

Depuis la RD222 en direction de Nogent-l'Artaud, les paysages se découvrent à l'image d'une vaste clairière aux horizons boisés, soulignant les lignes de crêtes du plateau. La perception du parc de Domptin (7,6 km) illustre que ce sont des paysages adaptés à la présence de l'éolien.



Plateau de la Brie

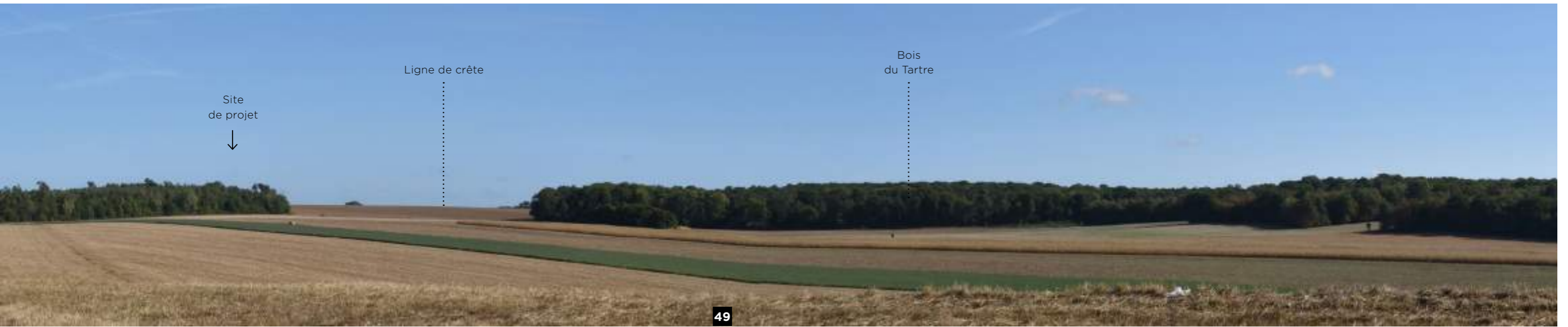
Le long de la RD1 entre Viffort et Nesles-la-Montagne, le regard s'ouvre sur le plateau où les vues sont profondes. Le glissement du relief de la vallée du Dolloir, les lignes de crêtes boisées et les ondulations du reliefs limitent les horizons.



Plateau de la Brie

À l'approche de Viels-Maisons, la RD933 donne à voir le plateau agricole piqué de vergers, de haies bocagères et de bosquets. Les horizons s'interrompent à l'ouest par l'orée boisée de la Grande Forêt. À l'est, les vues sont courtes car limitées par la ligne de crête du plateau.





49



34

Plateau de la Brie
 Depuis la RD1, la ligne d'horizons de ce paysage rural est animée par la présence de bosquets épars. Les ondulations du plateau atténuent fortement les perceptions. Le parc éolien de la Haute Épine situé à proximité (2 km) indique le rapport d'échelle perçu depuis cet axe de circulation majeur. Le site de projet, étant situé à 8 km. Ceci écarte tout risque d'impact.





Coteau de
Montfaucon

RD86 vers
Montfaucon

Entrée nord
d'Essises

Vallée du Petit Morin

Le paysage de petite échelle se caractérise par un fond de vallée encaissé, où le regard butte contre les coteaux boisés. Depuis l'entrée de Sablonnières, on perçoit le relief marqué et la présence foisonnante de la végétation, écartant tout risque de domination.



RD222 vers
Nogent-l'Artaud

Coteau boisé
du Petit Morin

Cimetière de
Sablonnières



Ripisylve du Dolloir

15

Vallée du Dolloir

Les villages, comme celui d'Essises, s'implantent dans les replis du relief en fond de vallée. Les vues sont courtes, limitées par les masses boisées du cordon rivulaire. La présence de vergers et de bosquets révèle un paysage rural qualitatif de petite échelle. L'encaissement de la vallée limite les risques de domination.



Coteau boisé du Dolloir

RD86 vers Chézy-sur-Marne

Vallée du Dolloir

Entrée Est du village Les Roches

22

Vallée du Dolloir

À l'approche de Chézy-sur-Marne (4,5 km), sur la RD86, le coteau boisé nettement perceptible marque la limite du plateau briard et amorce les paysages viticoles de la vallée de la Marne. L'encaissement est tel (100m) que le risque de domination sur la vallée est nul.



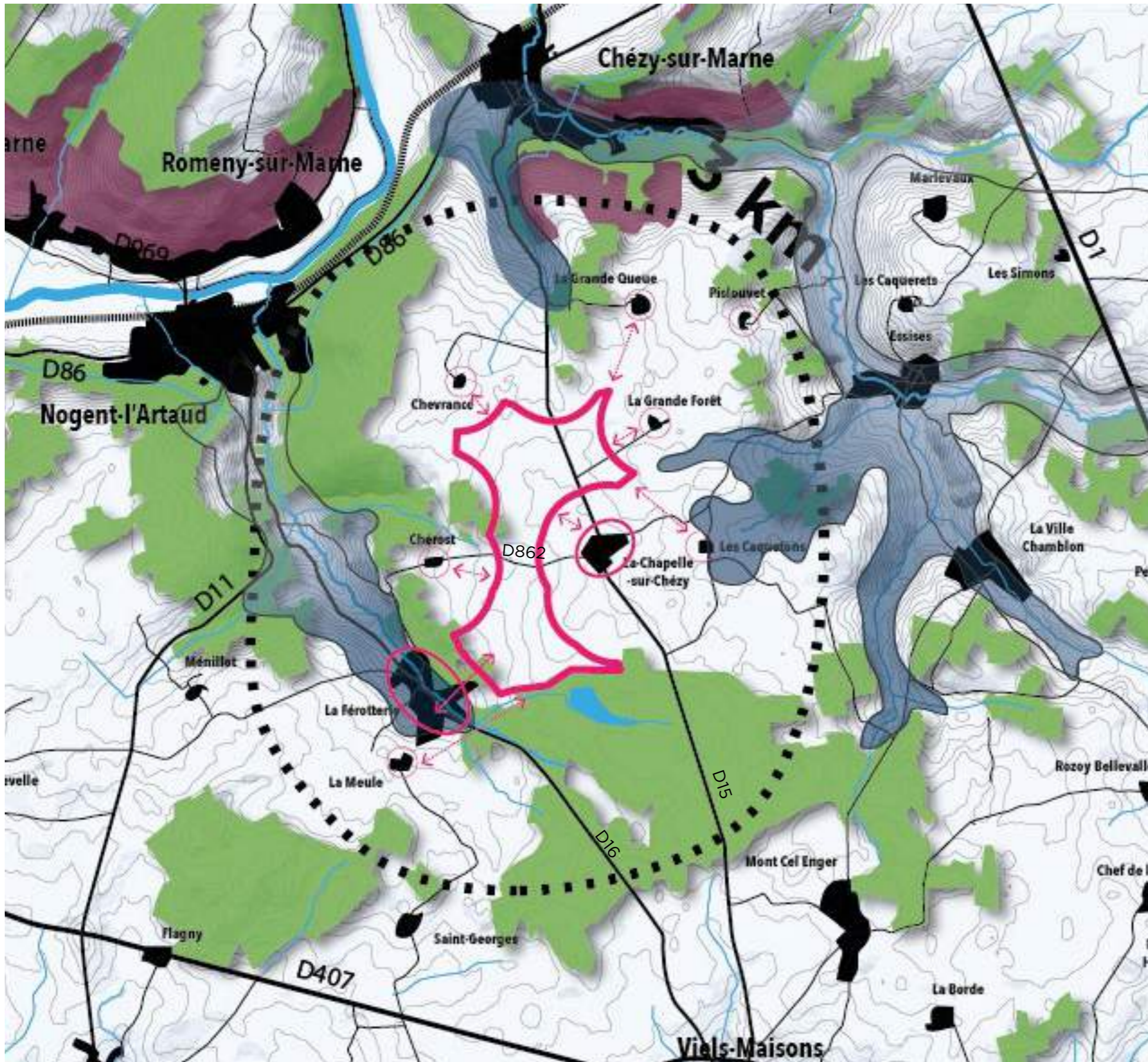
Coteau boisé du Dolloir

44

Vallée du Surmelin

Aux abords d'Artonges, le relief adouci de la vallée témoigne d'un paysage de petite échelle et préservé. Le contexte fortement boisé limite fortement les perceptions du plateau de la Brie. Par ailleurs, la distance d'éloignement avec le site de projet (13,4 km) écarte tout risque de domination sur ce micro-paysage.





- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée (3km)
 - Site de projet
- Influence visuelle**
- Silhouette de village sous influence visuelle
 - Hameau et habitats isolée sous influence visuelle
- Occupation du sol**
- Boisements
 - Vignes AOC Champagne
 - Cours d'eau et canaux
 - Paysage sensible de vallée

Contexte rapproché
 Source : Champ Libre,
 IGN, DREAL

04

Description de l'aire d'étude rapproché

04.1

Un plateau semi-ouvert, à l'échelle des éoliennes

Comme l'a montré l'analyse des perceptions visuelles, le paysage aux environs du site de projet est semi-ouvert. Il est caractérisé par de vastes étendues de champs cultivés en openfield, bornées par des horizons boisés. L'impression d'ensemble est celle d'une grande clairière agricole en surplomb des paysages viticoles de la vallée de la Marne.

Ces paysages se découvrent plus particulièrement en empruntant via 3 itinéraires :

— la RD15, reliant Viels-Maisons à Chézy-sur-Marne, traverse le plateau briard du Nord au Sud. Elle suit les ondulations du relief, alternant clairières agricoles et boisements. Après avoir passé la Grande Forêt, la route dessert de nombreuses localités dont le village de La Chapelle-sur-Chézy, avant de descendre sur la vallée de la Marne. Traversant le site de projet, l'axe est fortement exposé à une influence visuellement par ce dernier.

— la RD16, de la même manière que la RD15, assure une desserte Nord/Sud. Elle permet de relier Viels-Maisons à Nogent-l'Artaud. Cet axe traverse la masse boisée de la Grande Forêt, avant de s'enfoncer progressivement dans l'encaissement de la vallée du Vergis, puis de rejoindre la vallée de la Marne. Il dessert une unique localité : la Férotterie. Les perceptions sont très restreintes. Ainsi, l'axe est peu concerné par l'influence visuelle du site.

— la RD862 parcourt le territoire d'Est en Ouest, permettant de relier la vallée du Dolloir via Essises à la vallée du Vergis. Quelques localités sont desservies par cet itinéraire, dont La Chapelle-sur-Chézy. Tout comme la RD15, cet axe, traversant la clairière agricole où le site de projet se localise, est sous l'influence visuelle.

04.2

Un plateau découpé par des thalwegs qui engendrent des micro-paysages à préserver

Le plateau agricole semi-ouvert de la Brie est incisé par plusieurs cours d'eau pérennes et non pérennes, creusant des vallons échanrés aux versants boisés.

Ces événements topographiques constituent des micro-paysages à préserver, car ils sont sensibles aux effets de domination et témoignent d'un paysage rural diversifié de petite échelle en disparition.

Les vallons constituent également des ruptures dans l'étendue des visions. Les limites visuelles se cantonnent aux horizons des rebords des plateaux boisés. Ces thalwegs masquent le plus souvent à la vue une grande partie des éoliennes du territoire.

Deux de ces thalwegs encadrent le site de projet et marquent ses limites :

— Le ru du Vergy à l'ouest, dont le vallon s'évase entre Ménillet et Chérost, prend sa source au niveau de la Grande Forêt, alimentée en partie par l'étang des Houssois, avant de rejoindre la Marne. Très encaissé, le vallon n'abrite aucune habitation à l'exception du hameau de la Férotterie.

— Le ru du Dolloir et ses affluents au Nord, a creusé un vallon plus doux au relief chantourné mis en valeur par la polyculture d'élevages de petite dimension où l'on trouve la présence de vergers, de prairies de pâturage et de champs s'alternent. La RD1 croise le ruisseau entre Viffort et Essises suivant les ondulations du relief. En amont de Chézy-sur-Marne, les rangs de vignes peignent les coteaux plus abrupts, amorçant les paysages emblématiques de la vallée viticole de la Marne. Le GRP « Tour de l'Omois » traverse cette campagne comportant une qualité paysagère.

Le relief adouci des vallons, l'évasement de la vallée et la petite échelle des paysages conduisent à qualifier les enjeux de moyens à forts.

04.3

De nombreux hameaux et fermes isolés, exposés au risque d'influence visuelle

L'aire locale est caractérisée par de nombreuses petites localités habitées et de fermes isolées. Elles sont toutes situées dans des espaces agricoles très ouverts du plateau, et par conséquent fortement exposées à un risque d'influence visuelle significatif qu'il conviendra d'analyser.

Le paysage semi-ouvert de la clairière agricole, formé par un écriin boisé sur son pourtour, est modestement habité par sept localités. Il est rare que les abords des villages et des fermes isolées soient boisés. Seuls les jardins cernés de haies ou clos de murs forment une limite physique avec le vaste parcellaire agricole.

Les localités les plus exposées se trouvent à :

La Chapelle-sur-Chézy

Le village est situé au centre de la vaste clairière, limitée au Sud et à l'Ouest par des masses boisées de grande dimension et à l'Est par des bosquets fragmentés. Quel que soit l'itinéraire d'approche, le village se signale par les sil-

houettes de son clocher et de son château d'eau. L'accès Est par la RD862 est situé dans l'axe du site de projet, il s'agit d'une entrée de village à fort enjeu.

Depuis le coeur de bourg, aucune vue vers l'extérieur de cette clairière n'est perceptible. Les ouvertures visuelles sont limitées aux entrées de villages, où les jardins se découvrent depuis les champs.

Chérost

C'est un village-rue de petite dimension, où la seule route d'accès se trouve dans l'axe du site de projet. Il y a donc un fort enjeu de prégnance visuelle des éoliennes dans le champ visuel des abords du village et notamment depuis la RD862.

La Grande Forêt

L'entité se constitue d'une seule ferme isolée, sur le plateau situé au Nord-Est de La Chapelle-sur-Chézy, protégée au Sud-Est par une haie brise-vent. L'unique route s'ouvre visuellement en direction du site de projet. La petite localité est donc directement sous l'influence visuelle du projet de parc éolien.

Les hameaux situés le plus au Nord et à l'Est se retrouvent moins exposés :

Pislouvet

Petite ferme isolée, le lieu-dit se perçoit à la sortie ouest de la ravine de Chézy, densément végétalisée. L'unique route desservant l'exploitation agricole n'est pas axée en direction du site de projet. L'influence visuelle vis-à-vis du projet éolien est donc limitée.

Chevances

Les deux fermes formant la petite localité se découvrent aux abords d'un virage. L'axe orienté en direction du site de projet est un chemin d'exploitation, limitant le risque d'influence visuelle.

La Grande Queue

Le lieu-dit, regroupant plusieurs corps de fermes, est situé à l'intérieur d'un boisement de petites dimensions. La seule route d'accès n'est pas située dans l'axe du projet. L'enjeu de prégnance visuelle est donc amoindri.

Les Caquetons

Petite localité regroupant une dizaine d'habitations, le hameau est desservi par une route orientée Nord / Sud. Elle n'est donc pas orientée dans l'axe du projet, ce qui limite fortement le risque de prégnance visuelle.

Synthèse

Le site de projet implique des enjeux :

- de domination sur la vallée de la Marne, notamment en raison de l'ouverture paysagère au droit du coteau entre Bonneil et Château-Thierry.

- de domination du village de Chézy-sur-Marne et de nombreuses habitations dispersées sur le plateau.

- de domination sur les vallées situées de part et d'autre de la clairière, et plus particulièrement le hameau encaissé de la Férotterie en amont du ru du Vergis ainsi que les villages ponctuant la douce vallée du Dolloir.

- de co-visibilité avec les monuments d'Essises, de Montfaucou et de Nogent-l'Artaud situés à moins de 4 km du site de projet.

Toutefois, la présence de boisements au Sud et à l'Est constitue des atouts pour assurer l'intégration paysagère du parc éolien depuis le plateau de la Brie, qui est pourtant l'unité paysagère la moins sensible de l'aire d'étude.



Localisation des points de vue



01



03

La Chapelle-sur-Chézy

Depuis la frange Est du village, le château d'eau fait signal et les espaces publics sont gracieusement arborés. Le champ visuel est ainsi restreint.



La Chapelle-sur-Chézy

Le village est la localité la plus exposée à l'influence visuelle du projet, situé en frange ouest. Depuis l'entrée nord du village, le tissu pavillonnaire et les jardins donnent sur le site. L'église implantée en coeur de village ne se trouve pas dans l'axe du projet.

-



La Chapelle-sur-Chézy

Depuis la place centrale du village, le front bâti ancien limite les perceptions frontales sur le site de projet. Cependant, les habitations restent concernées par de forts effets de domination.

-



Localisation des points de vue



05b

La Férotterie

Blotti dans le vallon de Vergis, le village de la Férotterie est encadré de coteaux boisés. En venant de Ménillot, l'entrée ouest cadre des vues en direction du site de projet. Le principal enjeu lié à ce point de vue concerne l'intégration paysagère du parc et les potentiels effets de domination sur le village.



02

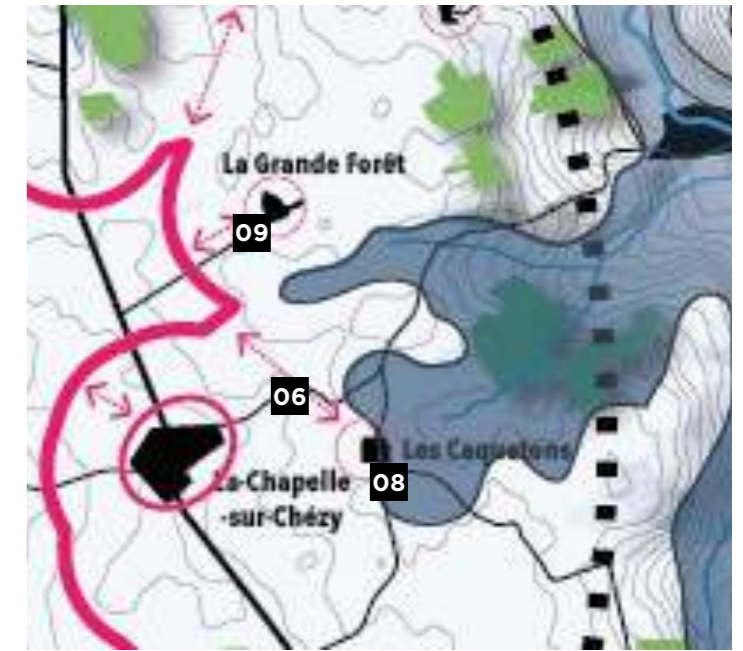
Chérost

Depuis l'entrée ouest de Chérost, le site de projet est situé face à l'observateur et s'imposera au regard. Le hameau sera donc fortement exposé à l'influence visuelle, tout comme La Chapelle-sur-Chézy.



La Grande Forêt

Le site de projet est très proche et encadre la sortie de la ferme. Le risque de prégnance visuelle est important.



Localisation des points de vue



Les Caquetons

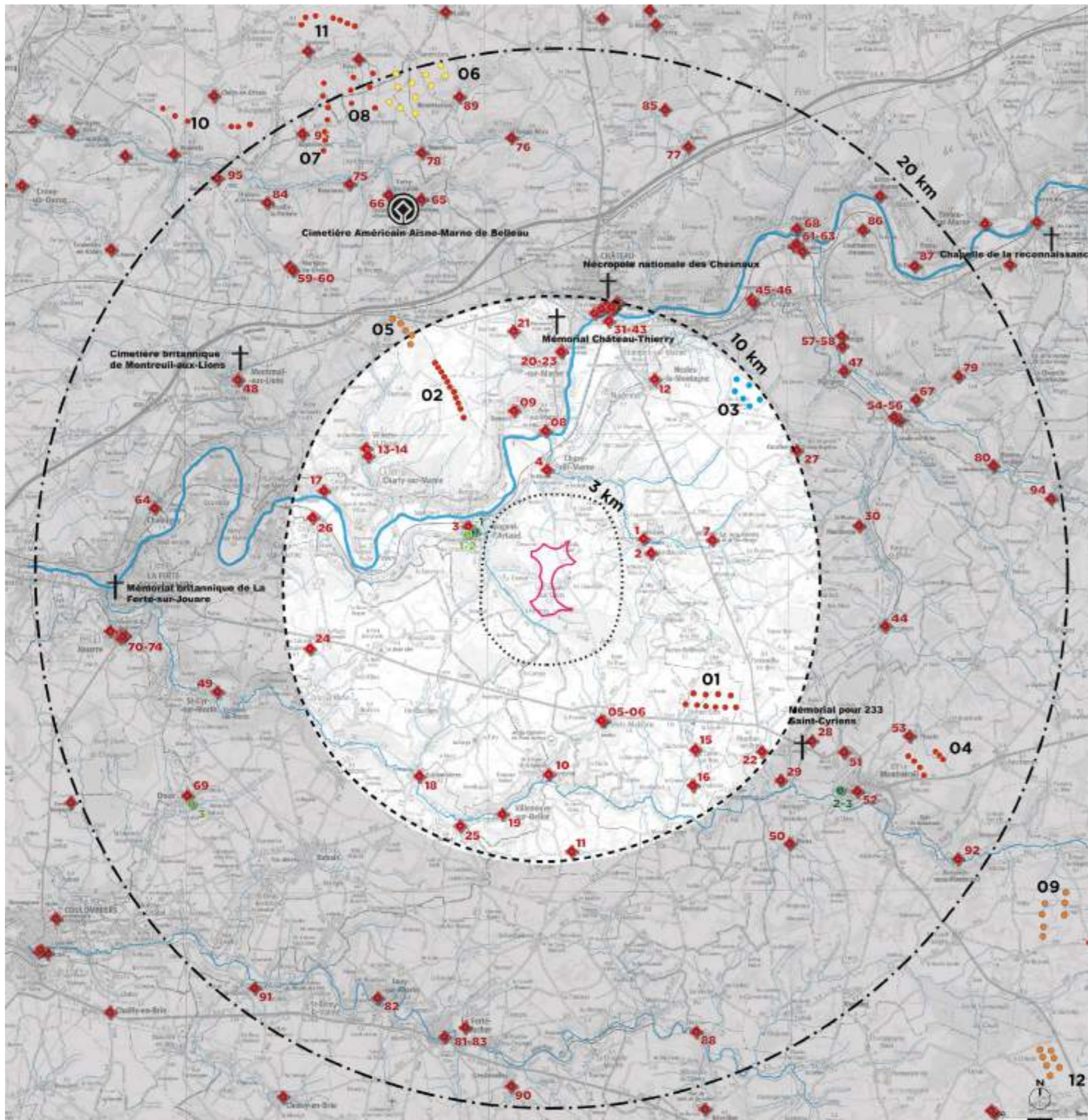
La route desservant le village n'offre aucune vue frontale sur le site de projet. Au niveau de l'entrée sud, les interruptions du bâti ouvrent des vues en direction du parc éolien. Les habitations et les exploitations agricoles sont fortement exposées en frange ouest.



Le Fays

Le site de projet est très proche et encadre la sortie du hameau, ce qui alerte sur un risque de prégnance visuelle importante.





Patrimoine

-  Monument historique
-  Site inscrit
-  Site classé

Patrimoine du Souvenir

-  Monument commémoratif et cimetière
Candidature UNESCO
-  Autre monument commémoratif
et cimetière

Contexte patrimonial et mémoriel

Source : DREAL
Champ Libre, IGN

07

Église de la Nativité-Sainte-Vierge à Viffort Contexte paysager

Le village de Viffort se trouve dans la vallée du Dolloir épousant le relief du doux vallon, ceinturé de champs cultivés en openfield et de cordons rivulaires en fond de vallée. Légèrement implanté en surplomb du village, le monument fait face aux rebords de plateaux boisés de la Brie. Sa façade n'entre pas en covisibilité avec le site de projet. Cependant, le caractère très ouvert des environs de Paudy appelle à la vigilance, car les vues situées depuis la D86 offrent de larges panoramas qui peuvent englober à la fois le monument et le site de projet.



- A - Plan de situation
- B - Photo aérienne
- C - Vue sur le village depuis la RD86
- D - Vue depuis les cultures céréalières à l'Est

05 Contexte patrimonial

05.1 Monuments historiques

Un monument historique est un édifice ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection existent :

- Le classement protégeant le monument présentant un intérêt à l'échelle de la nation.
- L'inscription étant une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 31 décembre 1913, codifiée au titre II du livre VI du code du patrimoine.

Chacun de ces édifices génère un périmètre de protection de rayon de 500m, destiné à protéger les abords du monument. À l'intérieur de ce périmètre, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) doit évaluer si l'intervention envisagée et le monument protégé sont visibles ou non ensemble depuis un point quelconque de l'espace public, ou l'un depuis l'autre. Si tel est le cas, il y a *covisibilité*.

La notion de covisibilité est souvent employée de manière incorrecte dans les études d'impact. Elle doit être réservée aux monuments historiques et seul l'ABF peut l'estimer.

Le terme d'*intervisibilité* doit lui être préféré pour toutes les situations où il y a un risque de visibilité entre une éolienne et un site, un édifice ou un paysage remarquable ayant valeur patrimoniale (Guide de l'étude d'impact, MEEDDM, 2010).

L'analyse qui suit s'attache à évaluer les enjeux d'influence visuelle du projet éolien sur les monuments historiques situés à l'intérieur d'un rayon de 20 km, sur la base de trois critères :

- La distance : plus le monument est proche du site de projet, plus les éoliennes peuvent avoir une influence visuelle sur les abords du monument.
- La situation : le monument se trouve-t-il dans l'axe du site de projet, est-il sur un promontoire ou au contraire dans une vallée? Les abords sont-ils dégagés ?
- La reconnaissance sociale : le monument est-il reconnu localement, régionalement, nationalement? Fait-il l'objet d'une fréquentation touristique qui justifie une attention renforcée, etc ?

En vertu de la règle de dégressivité non linéaire de l'influence visuelle d'une éolienne, seuls les monuments situés dans un rayon de 7 km font l'objet d'une analyse détaillée des enjeux d'intervisibilité.

La justification du choix des enjeux associés aux monuments situés entre 7 et 10 km est présentée sommairement.

Les enjeux associés aux monuments situés entre 10 et 20 km sont caractérisés uniquement dans le tableau de synthèse.

05.1.1 Monuments dans un rayon de 7 km

Cet inventaire a conduit à remarquer qu'aucun patrimoine ne se trouve à moins de 4 km du site de projet et que l'essentiel du patrimoine se concentre dans les vallées encaissées, notamment celle de la Marne.

Le relief et la configuration d'implantation du patrimoine (écran végétal, orientation, contexte urbanisé, etc.), nous permettent d'affirmer qu'il n'y aura peu ou pas d'impacts sur ce patrimoine.

01 - Église Saint-André à Essises (MH classé)

Enjeu faible : Une église en coeur de bourg, inscrite dans les plissements du vallon, bordée par un double alignement, un monument ne présentant aucune co-visibilité depuis l'espace public avec le site de projet.

02 - Croix de cimetière à Montfaucon (MH classé)

Enjeu faible : Un calvaire situé dans le cimetière à l'arrière de l'église situé à 160 m d'altitude en surplomb de la vallée du Dolloir, un monument non visible depuis l'espace public.

03 - Église Saint-Germain à Nogent-l'Artaud (MH classé)

Enjeu faible : Une église en coeur de bourg, inscrite dans les plissements du vallon, bordée par un double alignement, un monument ne présentant aucune co-visibilité depuis l'espace public avec le site de projet.

04 - Église Saint-Martin à Chézy-sur-Marne (MH classé)

Enjeu faible : Une église en coeur de bourg, en fond de vallée du Surmelin, mise en valeur par un parvis planté de petites dimensions, un monument dissimulé par l'encaissement de la vallée et la continuité des fronts bâtis.

05 - Église Saint-Croix à Viels-Maisons (MH inscrit)

Enjeu faible : Une église s'inscrivant sur les pentes orientées Sud d'un vallon, peu visible depuis le coeur de bourg et bordée par le parc du château. Un monument non orienté dans l'axe du projet.

06 - Château de Viels-Maisons (MH inscrit)

Enjeu faible : Un château privé dont la façade donne sur la place centrale du village, cernée par les fronts bâtis continus, dont le parc est orienté Sud. De la même manière que pour l'église, le monument n'est pas orienté dans l'axe du projet.

Ruines de l'ancien château et butte médiévale de Château-Thierry

Contexte paysager

Situé en coeur de ville, les anciens remparts ont été implantés sur une ancienne motte castrale bordant la Marne. Depuis le centre-ville et les axes de circulation en amont, le monument n'est pas visible en même temps que le site de projet. Néanmoins, il culmine à la cote 107 m (-100m vis-à-vis de La Chapelle-sur-Chézy) offrant de nombreuses vues panoramiques depuis les terrasses et chemins des remparts en direction du site de projet. Cela implique une certaine vigilance, atténuée par une distance d'éloignement suffisante (12 km) pour qualifier l'enjeu de modéré.

- A- Plan de situation
- B- Photo aérienne
- C- Accès Est du Chemin de ronde et de la porte Saint-Jean
- D- Vue depuis la place de l'Hotel de Ville
- E- Vue depuis les remparts



05 Contexte patrimonial



Sites classés

F - Ruines de l'Abbaye de Nogent-l'Artaud depuis la RD11
G - Remparts de Montmirail

07 - Église de la Nativité-Sainte-Vierge à Viffort (classé)

Cet édifice religieux, dont les premières constructions datent du 12^e siècle, comporte comme particularité un plafond soutenu par des poutres en bois à motifs, ayant été sculptées par des lépreux au 15^e siècle.

Viffort est situé dans le vallon du Dolloir, caractérisé par une topographie douce. Le village ne se découvre que tardivement lorsque la route s'incline vers le vallon. Aux abords de Viffort, le clocher fait signal, notamment depuis la D86. Au-delà de 2km, les variations du relief, les boqueteaux épars et l'éloignement ne permettent plus de voir l'église.

Les possibilités de voir les éoliennes du projet en même temps que le monument depuis les abords du village sont probables, notamment depuis Courboin (entrée Nord-Est). Cette suspicion d'intervisibilité est un élément de vigilance, mais la situation éloignée (7km), la déclivité du relief et la couverture végétale des rebords de plateau réduit le risque. Pour ces raisons, l'enjeu a été caractérisé de moyen.

08 - Église Saint-Félix à Azy-sur-Marne (MH classé)

Enjeu faible : Une église s'inscrivant sur les pentes orientées Sud d'un vallon, peu visible depuis le cœur de bourg et bordée par le parc du château. Un monument non orienté dans l'axe du projet.

09 - Église de la Nativité-Sainte-Vierge à Bonneil (MH classé)

Enjeu faible : Une église s'inscrivant sur les pentes cultivées de vignes dans l'anse de Bonneil, donnant frontalement sur la rue principale, dont le front bâti est continu. Les axes de circulation orientés en direction du projet ne sont pas alignés, n'offrant aucune co-visibilité entre le monument et le site de projet.

05.1.2

Monuments dans un rayon de 7 à 10km

La justification des enjeux pour les monuments situés dans l'aire d'influence visuelle significative théorique du projet éolien est présentée sommairement ci-dessous (au-delà de 7 km) :

- 10 - Église Saint-Crépin-Saint-Crépinien
- 11 - Château de Launoy-Renault
- 12 - Église Saint-Martin
- 13 - Château de Villiers-Saint-Denis
- 14 - Église Saint-Denis
- 15 - Église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette
- 16 - Église Saint-Jean-Baptiste
- 17 - Église Saint-Quirace

18 - Église Saint-Martin

19 - Église Saint-Rémi

20 - Terrain

Enjeu faible : pour l'ensemble des édifices, la situation urbaine, la déclivité du relief et la distance vis-à-vis du projet éolien ont été jugées suffisantes pour écarter tout risque d'influence visuelle.

05.1.3

Monuments entre 10 et 20km

Voir le tableau de synthèse ci-après.

39 - Ruines de l'ancien château et butte médiévale (MH classé)

Les vestiges des remparts, érigés au 13^e siècle à flanc de coteau, ceinturent l'ancien bourg médiéval de Château-Thierry. Depuis ses hauteurs, le regard domine la vallée industrialisée de la Marne méandreuse, dont de larges panoramas sont tournés en direction du site de projet.

Enjeu moyen : La distance d'éloignement du projet (12km) et la couverture végétale des coteaux atténuent le risque d'intervisibilité, caractérisant l'enjeu de modéré.

05.2

Sites

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français, lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000.

La notion de covisibilité, c'est-à-dire de perception conjointe du site et du projet éolien, ne s'applique pas aux sites.

05.2.1

Sites classés dans un rayon de 20km

Ruines de l'Abbaye de Nogent-l'Artaud (4,1km)

Les ruines de l'abbaye, construite au XIII^e siècle, sont aujourd'hui peu visibles. Situées à l'arrière de l'église, elles sont masquées par le front urbain de l'impasse Kerouazt. Bénéficiant des boisements du château au Nord et d'une bande boisée à l'Est, les vestiges bénéficient d'une mise à

distance avec le tissu pavillonnaire.

L'ensemble s'étend sur 0,25 ha et n'offre pas de vue sur le Sud du territoire, ce qui écarte tout risque d'intervisibilité avec le projet éolien.

Les remparts de Montmirail (14,5km)

Édifiés au 15^e siècle sur les hauteurs, les remparts sont aujourd'hui absorbés dans le contexte urbain et forment un parcours piéton sillonnant d'étroites ruelles. Les épais murs de l'ancienne enceinte servent de limite entre l'espace public et les jardins privés, ne laissant aucune perception dégagée vers le site de projet.

Avenue de Montmirail (14,5km)

Reliant le tissu urbain du cœur ancien de Montmirail à la RD23, l'avenue est un axe historique centré par rapport à l'entrée du château. Elle est magnifiée par la présence d'un double mail, structurant la perspective sur l'édifice royal. Aucun cône de vue n'est orienté en direction du projet, préservant ce site de tout éventuel impact visuel.

05.2.2

Sites inscrits dans un rayon de 20 km

Acqueduc de la Dhuis (3,7km)

Construit sous Napoléon, l'ouvrage forme un tracé parfois estompé depuis Pargny-la-Dhuis jusqu'à Paris.

Positionné à flanc de coteau rive gauche de la Marne, les épaisses masses boisées occultent la perception du site, écartant tout risque d'influence visuelle en direction du projet éolien.

Bords de la Marne et vieux moulin à Nogent-l'Artaud (4,4km)

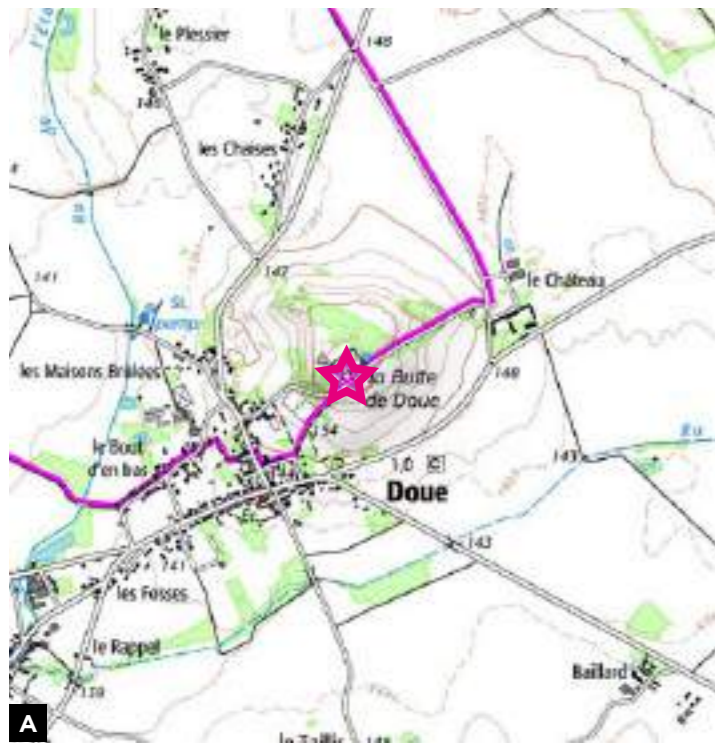
Reconverti en logements, le moulin marque l'entrée Nord de la ville depuis le pont franchissant la Marne, longé par les voies ferrées et un espace de promenade bucolique compris dans le périmètre du site inscrit.

Situé en bord de rivière et partiellement masqué par l'épaisse ripisylve, le site inscrit ne permet aucune visibilité avec le site de projet éolien.

Butte de Doue (16,9km)

La butte de Doue présente un paysage pittoresque en surplomb du plateau de la Brie des étangs et culmine à 185 m d'altitude. Construite au XIII^e siècle, l'église classée de Saint-Martin trône sur le relief témoin aux versants boisés.

Même si elle offre des vues dégagées en direction du site de projet, l'importante distance et la végétation jouent le rôle de masque visuel.



Sites inscrits
Butte de Doue et église Saint-Martin
 A - Plan de situation
 B - Photo aérienne
 C - Vue depuis les hauteurs de la butte



05 Contexte patrimonial

Aire géographique de l'AOC Champagne

L'AOC Champagne regroupe 32 350ha de vignes sur 319 communes
Source : INAO



05.3 Site Patrimonial Remarquable

L'aire d'étude éloignée ne comporte aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Créés en 2016, les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. ». Ils se substituent aux anciens dispositifs de protection : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), secteur sauvegardé

05.4 Patrimoine viticole «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne»

05.4.1 Labels de qualités

Pour comprendre la sensibilité patrimoniale du vignoble champenois, il est important de distinguer les deux labellisations auxquelles les vignobles champenois appartiennent. A savoir : l'aire de production de l'AOC Champagne et le périmètre du bien UNESCO.

Label AOC Champagne

L'appellation d'origine contrôlée est un label s'appuyant sur la notion de terroir, identifié comme «un espace délimité dans lequel une communauté humaine construit au cours de son histoire un savoir-faire collectif reconnu» (INAO). Elle tient compte d'un cahier des charges mais elle ne fait pas l'objet d'une inscription au sein d'un classement patrimonial. Au regard du territoire champenois, 32 350 ha de vignes AOC Champagne se répartissent sur 319 communes.

Label UNESCO

Le label «Patrimoine mondial de l'UNESCO» à été attribué à trois sites témoins des savoirs faire traditionnels de la méthode de vinification champenoise :

- les coteaux viticoles historiques et les caves entre Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ ;
- la colline Saint-Nicaise à Reims et les caves anciennes ;
- l'avenue de Champagne à Epernay et le Fort Chabrol.

Le label «Patrimoine mondial de l'UNESCO» vise à encourager l'identification, la protection et la préservation

du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle et universelle. Cette distinction «a la particularité de s'appuyer sur la dimension industrielle du territoire qui se singularise ainsi des paysages viticoles déjà inscrit dans le monde» (DREAL).

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, induit un suivi mais n'implique pas une protection patrimoniale réglementaire. La dimension d'exception doit être intégrée dans le cadre des outils réglementaires conventionnels pour pouvoir être opposable. Ainsi, le périmètre du bien «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» ne bénéficie pas d'une protection spécifique à titre juridique. Par ailleurs, son périmètre restreint de 1102 ha est loin de concerner l'intégralité des communes labélisées AOC. Les trois sites cités ci-dessus font l'objet d'une AVAP spécifique (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, désormais SPR) non incluse dans la zone d'étude de ce projet éolien.

05.4.2 Documents d'orientations

Préconisations éolienne de l'Etat vis à vis de l'UNESCO

Dans un objectif de préservation de la valeur universelle du bien, la DREAL a réalisé une étude d'aire d'influence paysagère du bien UNESCO vis-à-vis de l'éolien. Cette étude a conduit à définir une aire d'exclusion et une aire de vigilance autour du bien, dénommée «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne». Ce périmètre d'exclusion correspond à la préservation du bien. **Il ne concerne pas le projet éolien de la Chapelle-sur-Chézy.**

Comme le spécifie le rapport, l'étude n'a pas de «statut juridique, elle vise à faciliter les prises de décisions à venir vis-à-vis des projets éoliens et dans l'optique de préserver la valeur universelle du Bien» (p.4).

La charte éolienne

Parallèlement, la mission «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» sous la maîtrise d'oeuvre de l'agence d'urbanisme de Reims a défini une zone d'engagement visant notamment à préserver l'ensemble du vignoble champenois AOC de l'impact du développement éolien.

A ce titre, la mission a été à l'initiative de l'élaboration d'une charte éolienne qui a conduit à édicter des conclusions généralistes et des préconisations d'implantations fortement limitatrices pour les raisons suivantes :

- le périmètre considéré est maximaliste, il inclut l'ensemble des communes disposant de parcelles en AOC Champagne ou potentiellement classable dans les années

à venir. Or, le paysage patrimonial reconnu et protégé n'est pas l'ensemble du vignoble, il se limite aux trois sites historiques et à la zone tampon qui les protègent ;

– l'analyse paysagère ne nuance ni l'échelle, ni la qualité et ni la sensibilité des paysages champenois au sein de la vallée de la Marne. Or, tous les paysages étudiés ne se valent pas et ne se ressemblent pas. En fonction des conditions de perceptions, ils n'ont pas tous la même sensibilité vis-à-vis de l'éolien. Ils comportent donc des enjeux différents et spécifiques déclinables par sous-secteur. Cette analyse détaillée par sous-secteur n'a pas été conduite ;

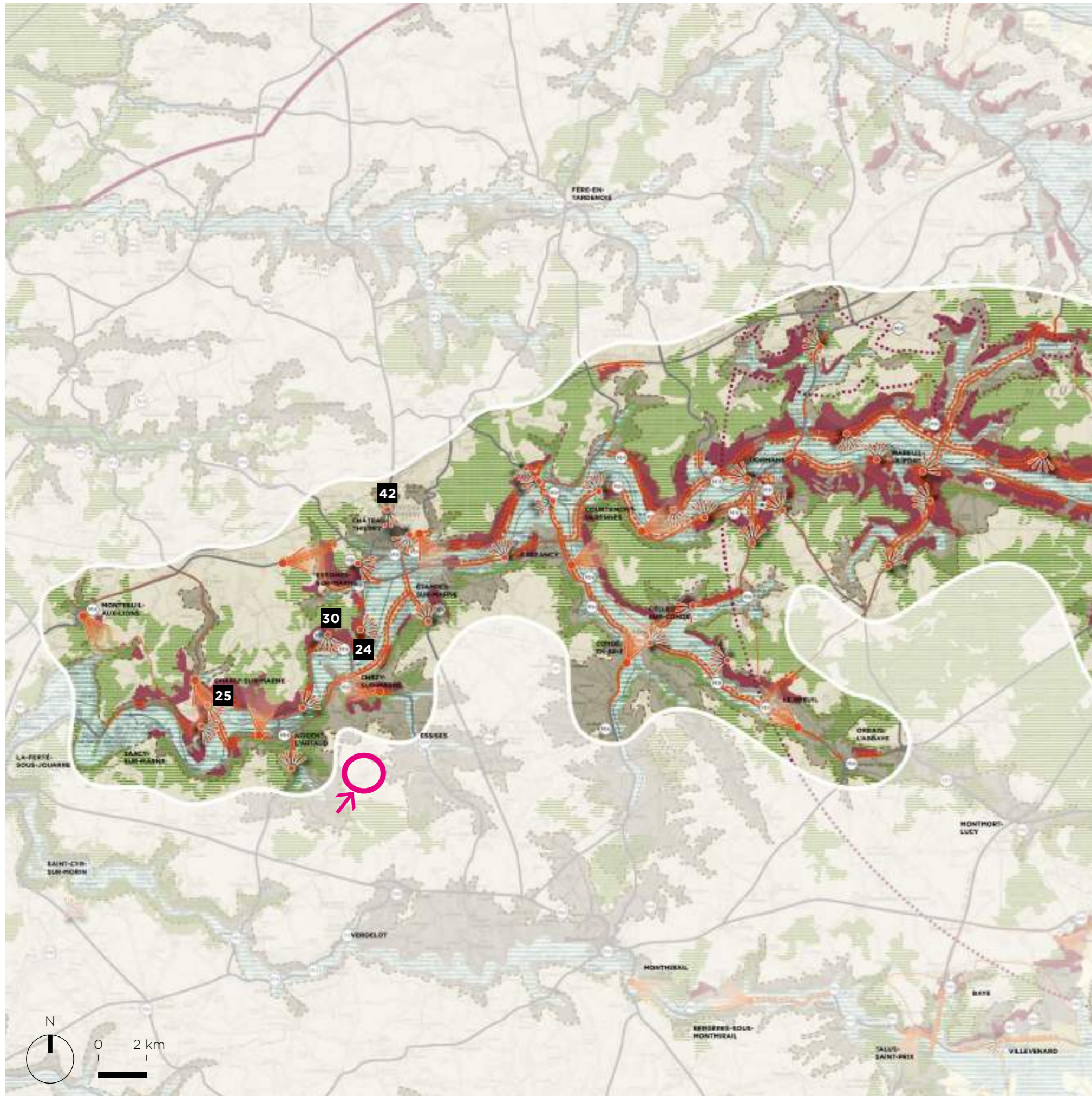
– les paysages viticoles sont perçus comme «emblématiques» alors que l'évolution des pratiques agricoles vers des méthodes industrielles et intensives les ont considérablement banalisés, voir dégradés dans certains secteurs comme en témoigne par exemple certains coteaux de la Marne dégradés par les ouvrages béton de gestion des eaux pluviales, ou certaines vues sur la Côte des Blancs disqualifiées par des bâtiments d'exploitations sans qualités ;

– la présence de parcs éoliens sur le territoire est qualifiée comme étant «en forte croissance», «rarement en accord avec le paysage», et marqué par «un manque d'unité et de géométrie dans leurs (les parcs) compositions». Cela n'est pas toujours le cas, il existe des secteurs où éolien et vignoble coexistent dans un rapport harmonieux du fait de configuration de terrain favorable à une faible prégnance paysagère (parc de La Haute-Épine de Domptin, ou les parcs du Vitryat par exemple) ;

– les zones d'exclusions sont calculées à partir des limites communales sans tenir compte des perceptions et notamment des effets de masque du relief.

Ainsi, les préconisations issues de cette charte sont à nuancer au regard de la valeur paysagère réelle des sites et paysages champenois.

Pour rappel, la charte n'est pas un document opposable, elle n'a aucune valeur juridique au titre de la préservation de la valeur universelle du Bien.



**Synthèse
des perceptions des pay-
sagess viticoles la vallée
de la Marne**

Pour le repérage des
points de vue, se reporter
aux pages 18 et 19 de la
présente étude.
Source: Champ Libre

Périmètre de l'étude

- Aire d'influence paysagère (20km)
- Aire de préservation du bien UNESCO
- Vignoble AOC Champagne

Interprétation du relief

- Plateau
- Versant
- Vallée
- Plaine

Patrimoine

- Monument historique
- Site classé

Limites aux perceptions

- Fermeture visuelle de la vallée
- Ligne de crête des vallons secs
- Butte témoin
- Boisements

Visibilités

- Séquence de vue sur le vignoble
- Vue lointaine sur le vignoble
- Itinéraire touristique au travers des vignes
- Vue panoramique
- Vue cadrée
- Vue représentative de la séquence



Anse de Bonneil
Ouverture visuelle avec point de vue panoramique depuis les vignes

Anse de Charly-sur-Marne
Pas de visibilité sur le site de projet depuis les paysages viticoles



05.4.3
Analyse des perceptions sur la marne viticole

Le secteur de la vallée de la Marne, comporte 3 complexes paysagers distincts, à savoir :

Vallée viticole aval

Elle comporte de nombreux méandres, offrant une disposition en amphithéâtre et mettant en scène des points de vue remarquables au droit du coteau. Les paysages viticoles les plus sensibles au regard de l'éolien sont les sites de Charly-sur-Marne, Bonneil, Étampes-sur-Marne, Essomes et Château-Thierry, Crézanzzy, Mont-St-Père, Courtemont-Varennes et toute la séquence allant de Sauvigny à Châtillon-Marne, où la vallée est particulièrement remarquable. Par ailleurs, la route touristique de Champagne est un itinéraire de découverte majeur de la mosaïque des paysages viticoles. Longeant de part et d'autre la Marne, elle offre de multiples séquences de vues sectorisées sur les vignes et les villages vigneron.

Il est important de souligner que l'encaissement de la vallée cantonne le champ visuel aux coteaux boisés. Ainsi, les plateaux agricoles qui l'encadrent sont masqués et ne restent que partiellement visibles depuis des points de vues ponctuels. Comme l'a montré l'analyse paysagère, il existe toutefois une exception à cette limitation des vues sur le coteau. Au niveau de la Chapelle-sur-Chézy, le plateau s'incline vers la vallée et le boisement s'efface, laissant le regard coulé en direction des horizons Briard.

Vallée du Surmelin

relativement étroite, est alimentée par de nombreux talwegs descendant du plateau briard et complexifiant les perceptions sur les paysages. L'absence de méandre participe à une visibilité sur l'ensemble des coteaux viticoles en profondeur de la vallée. Les coteaux viticoles situés sur les versants Est regardent en direction des éoliennes. Des boisements couronnent les vignes et cantonnent les perceptions. Enfin, l'itinéraire touristique se trouve en fond de vallée entre Courtemont-Varennes et Le Breuil, offrant des panoramas sur les coteaux viticoles.

Valleuses viticoles

incisent profondément les plateaux perpendiculairement à la Marne. Ce sont des paysages de petites dimensions où les perceptions sur les vignes sont partielles car masquées par une forte présence de la végétation et du relief accentué. Les valleuses comportent un caractère très sensibles où l'éolien ne doit pas être visible depuis le fond de vallée.

Les méandre de la vallée de la Marne dessinent des coteaux sud en forme d'amphithéâtres au pied desquels les vignes se répandent jusqu'à la limite des villages. On peut notamment faire cette expérience depuis le point de vue touristique en belvédère de Bonneuil.

Le site de projet se situe en face à l'anse de Bonneuil, dans une configuration de terrain qui favorise une vue directe sur le plateau Briard sans le filtre des boisements de coteau.

Du fait de cette particularité géographique, il y a un fort enjeu lié à l'implantation d'éolienne. Le projet devra notamment adopter un recul suffisamment important vis-à-vis du rebord de plateau pour ne pas surplomber les paysages viticoles emblématiques de la vallée de la Marne.

En revanche, les micro-paysages des vallées latérales qui incisent le plateau (Vergis, Dolloir, Surmelin et Petit Morin), sont faiblement concerné par un enjeu de prégnance visuel en raison du profond encaissement du relief qui joue un puissant effet de corridor visuel.

Les trois sites mémoriaux les plus proches du site de projet

- A. Nécropole des Chesneaux
- B. Mémorial de Château-Thierry
- C. Monument aux 233 saint-cyriens et colonne de Montmirail



5.5 Sites mémoriaux

Le site d'étude se situe dans un secteur marqué par l'histoire de la grande guerre. Les grands espaces des vallées fluviales et des plateaux agricoles axonais ont été les théâtres des deux batailles de la Marne (septembre 1914 et juillet 1918). Ce passé laisse une trace dans le paysage local à travers les multiples sites mémoriaux dédiés au souvenir de ces événements.

Les notices de présentation des sites sont classées par nature d'enjeu de visibilité, en partant des plus touchés.

05.5.1 Sites mémoriaux dans un rayon de 20 km

Mémorial de Château-Thierry (8,8 km)

Ce mémorial a été élevé par les Etats-Unis en souvenir de l'engagement de leurs troupes dans le secteur de château Thierry en juillet 1918, lors de la 2e bataille de la Marne ; inauguré en 1930. Il est l'oeuvre de l'architecte Paul crêt de Philadelphie et les sculptures ont été exécutées par le sculpteur Alfred Bottiau. Il est inscrit au titre des Monuments Historiques.

Construit à 204 m d'altitude sur une butte, le monument offre une vue dégagée sur la vallée de la Marne. Néanmoins, le boisement de la butte confère un écran visuel qui sépare le monument du parc.

Nécropole nationale des Chesneaux (10,3 km)

Ce site est un cimetière militaire, également situé à Château-Thierry à proximité du centre-ville. Tombés au cours de la Grande Guerre et notamment lors de la seconde Bataille de la Marne en 1918, plus de 2000 soldats y reposent. Un gisant blanc réalisé par Achille Jacopin, sculpteur local auteur notamment de plusieurs monuments aux morts, surplombe la nécropole.

La situation du cimetière sur le coteau nord de la Marne (à une centaine de mètres d'altitude) pose question quant aux enjeux de visibilité des futures éoliennes. Pourtant, il semble que le relief et les boisements permettent de fortement amoindrir ces enjeux.

Mémorial pour 233 saint-cyriens et Colonne Montmirail (10 km)

Ce monument est une stèle érigée en l'honneur de 233 saint-cyriens morts pour la France au cours des deux grandes guerres.

Situé sur le même plateau que la Chapelle-sur-Chézy et entouré par plusieurs boisements, il est peu probable que

ce site rentre en connexion visuelle avec le projet éolien.

Cimetière Américain Aisne-Marne de Belleau (14 km)

Ce cimetière d'une superficie de 21 hectares a été bâti au pieds de la colline sur laquelle se déroula la bataille du Bois Belleau, une bataille meurtrière pour le camp allié du début de la contre-offensive de 1918.

Etabli sur le flanc de la colline du bois Belleau dans une direction opposée à la localisation du projet, il ne semble pas que ce site mémoriel ait une vue sur les futures éoliennes.

Cimetière britannique de Montreuil-aux-Lions (13,8 km)

Situé sur la pente du lit d'un ru, ce petit cimetière militaire situé à Montreuil-aux-Lions ne présente pas d'enjeu de visibilité particulier.

Mémorial britannique de la Ferté-sous-Jouarre (17,3 km)

Ce mémorial est dédié aux soldats du corps expéditionnaire britannique disparus sans tombe connue entre août et octobre 1914, en particulier durant la Bataille de la Marne. La Ferté-sous-Jouarre fut un des théâtres de ces combats acharnés.

Situé à bonne distance du périmètre d'étude et dans le fond de vallée de la Marne, le site ne présente aucun enjeu visuel particulier.

Département	Commune	Nom	Distance	Description	Protection	Enjeux
Monuments situés entre 7 et 10 km du site de projet éolien						
AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Mémorial américain de Château-Thierry	8,8 km	Monument sculpté inauguré en 1930	Inscrit MH	
Monuments situés entre 10 et 20 km du site de projet éolien						
AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Nécropole nationale des Chesneaux	10,3 km	Cimetière militaire de la seconde bataille de la Marne	/	2
AISNE	MARCHAIS-EN-BRIE	Mémorial pour 233 saint-cyriens	11 km	Stèle gravée de la moitié du 20e s.	/	
AISNE	MONTREUIL-AUX-LIONS	Cimetière britannique de Montreuil-aux-Lions	13,8 km	Cimetière militaire britannique de la première guerre mondiale	/	
AISNE	BELLEAU	Cimetière Américain Aisne-Marne de Belleau	14 km	Cimetière de 21 hectares de la bataille du Bois Belleau	Inscrit MH	
SEINE-ET-MARNE	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	Mémorial britannique de la Ferté-sous-Jouarre	17,3 km	Mémorial art-déco construit entre 1928 et 1932	/	

Synthèse des enjeux liés au patrimoine mémoriel

Source: Champ Libre

05 Contexte patrimonial

N°	Département	Commune	Nom	Distance	Description	Protection	Enjeux
Monuments situés entre 0 et 7 km du site de projet éolien							
01	AISNE	ESSISES	Église Saint-André	4 km	Eglise du 12e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
02	AISNE	MONTFAUCON	Croix de cimetière	4 km	Croix de cimetière du 16e s.	Classé MH	
03	AISNE	NOGENT-L'ARTAUD	Église Saint-Germain	4 km	Eglise du 13e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
04	AISNE	CHÉZY-SUR-MARNE	Église Saint-Martin	4 km	Eglise du 15e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
05	AISNE	VIELS-MAISONS	Église Saint-Croix	6 km	Portail de la nef du 16e s.	Inscrit MH	
06	AISNE	VIELS-MAISONS	Château de Viels-Maisons	6 km	Avenues rayonnantes du grand parc du château du 18e s., jardin situé sur l'emplacement de l'ancien château et de ses douves, maison du jardinier et bergerie	Inscrit MH	
07	AISNE	VIFFORT	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge	7 km	Nef du 12e s. plafonnée au 15e s., chœur ogival du 13e s. et vitraux du 16e s.	Classé MH	2
08	AISNE	AZY-SUR-MARNE	Église Saint-Félix	7 km	Eglise du 12e s. remanié au 13e s.	Classé MH	
09	AISNE	BONNEIL	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge	7 km	Eglise du 12e s., voûtes et croisillons du 16e s.	Classé MH	
Monuments situés entre 7 et 10 km du site de projet éolien							
10	SEINE-ET-MARNE	VERDELOT	Église Saint-Crépin-Saint-Crépinien	8 km	Eglise du 12e s. remaniée au 16e et 19e s.	Inscrit MH	
11	SEINE-ET-MARNE	VERDELOT	Château de Launoy-Renault	8 km	Ancienne ferme fortifiée du 13e s., remaniée au 15e s. et 16e s. cernée de douves en eau	Inscrit MH	
12	AISNE	NESLES-LA-MONTAGNE	Église Saint-Martin	9 km	Eglise du 12e s. remaniée au 14e s. et 16e s.	Classé MH	
13	AISNE	VILLIERS-SAINT-DENIS	Château de Villiers-Saint-Denis	9 km	Château construit au 18e s., réfection au 19e s. avec pelouse et bosquets tricentenaire	Inscrit MH	
14	AISNE	VILLIERS-SAINT-DENIS	Église Saint-Denis	9 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s. et 18e s.	Inscrit MH	
15	AISNE	L'ÉPINE-AUX-BOIS	Église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette	9 km	Église à l'exception de la nef et du chœur du 12e s., détruits en 1947.	Inscrit MH	
16	AISNE	VENDIÈRES	Église Saint-Jean-Baptiste	10 km	Eglise du 13e s.	Inscrit MH	
17	AISNE	CROUTTES-SUR-MARNE	Église Saint-Quirice	10 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s.	Inscrit MH	
18	SEINE-ET-MARNE	SABLONNIÈRES	Église Saint-Martin	10 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s., 14e s. et 16e s. avec tourelles en poivrières et clocheton supprimé en 1918	Inscrit MH	
19	SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Église Saint-Rémi	10 km	Eglise de style gothique	Inscrit MH	
20	AISNE	ESSÔMES-SUR-MARNE	Terrain	10 km	Site archéologique de 2 à 55 ca entre l'église d'Essômes et la route de Château-Thierry	Classé MH	
Monuments situés entre 10 et 20 km du site de projet éolien							
21	AISNE	ESSÔMES-SUR-MARNE	Temple de Monneaux	10,5 km	Temple à colombages construit au 18e s.	Inscrit MH	
22	AISNE	MARCHAIS-EN-BRIE	Église Saint-Martin	10,5 km	Eglise du 13e s. remaniée au 15e s.	Inscrit MH	
23	AISNE	ESSÔMES-SUR-MARNE	Abbaye d'Essômes	11 km	Eglise du 13e s. dont le clocher a été restauré en 2012	Classé MH	
24	SEINE-ET-MARNE	BUSSIÈRES	Église Saint-Médard	11 km	Travées du chœur et bas-côté de l'église	Inscrit MH	
25	SEINE-ET-MARNE	BELLOT	Église Saint-Loup-de-Troyes	11 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s., 15e s. et 16e s.	Inscrit MH	
26	SEINE-ET-MARNE	CITRY	Église Saint-Pons	11 km	Eglise du 13e s. restaurée au 20e s.	Inscrit MH	
27	AISNE	COURBOIN	Église Saint-Jean-Baptiste	11 km	Eglise du 15e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
28	AISNE	MARCHAIS-EN-BRIE	Colonne Napoléon	12 km	Monument commémoratif, 1867 de style néo-classique	Inscrit MH	
29	AISNE	MARCHAIS-EN-BRIE	Maison Forte dite Villefontaine	12 km	Édifice fortifiée à caractère rural construit au 16e s. avec	Inscrit MH	
30	AISNE	MONTLEVON	Église Saint-Martin	12 km	Eglise du 11e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
31	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Ancien couvent des Capucins	12 km	Édifices construits au 17e s. disposés en U, une chapelle et deux bâtiments autour d'une cour	Inscrit MH	
32	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Hôtel	12 km	Façade sur rue édifée au 17e s.	Inscrit MH	
33	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Hôtel particulier	12 km	Façade sur rue édifée au 17e s. avec porte cochère	Inscrit MH	
34	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Église Saint-Crépin	12 km	Entièrement reconstruite au 15e s. de style gothique, vantaux décorés au 16e s. et 17e s., chœur érigé au 18e s.	Classé MH	
35	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Maison Jean de la Fontaine	12 km	Musée d'art et d'histoire ou Jean de La Fontaine est né, au pied du château. Maison construite à la Renaissance (16e s.)	Classé MH	
36	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Temple protestant dit église évangélique	12 km	Édifice commémoratif américains construit en 1922	Inscrit MH	
37	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Tour Balhan	12 km	Ancien beffroi et donjon du fort Saint-Jacques bâti au 15e s. accolé aux ramparts de Château-Thierry	Inscrit MH	
38	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Hôtel de ville	12 km	Hôtel de ville de style néo-Renaissance construit fin 19e s.	Inscrit MH	
39	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Ruines de l'ancien château et butte médiéval	12 km	Vestiges de l'ancien château fort construit au 13e s. dont le donjon a été détruit au 15e s.	Classé MH	
40	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Hôtel-Dieu	12 km	Chapelle du 17e, façades et toitures composant deux cours et ceints de murs de clôture édifées au 19e	Inscrit MH	
41	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Porte Saint-Jean	12 km	Vestige de l'enceinte médiéval, 13e s.	Classé MH	
42	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Anciens remparts	12 km	Tour et fragments des anciens remparts du 13e s.	Inscrit MH	2

Synthèse des enjeux patrimoine

Source: Champ Libre

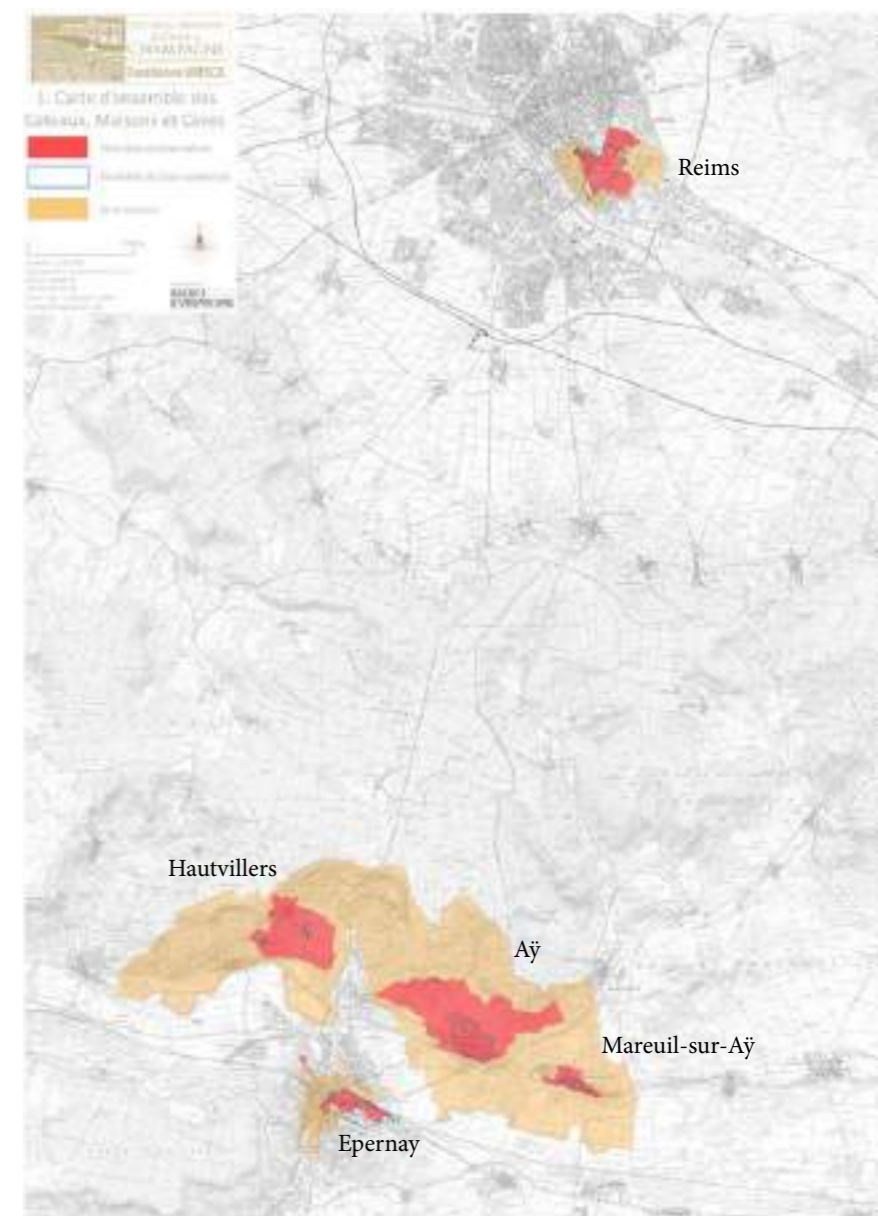
Nature des enjeux :

- Faible / Pas ou peu de risque d'influence visuelle
- Moyen / Vigilance quant à l'existence d'un risque d'influence visuelle significatif
- Fort / Risque d'influence visuelle avéré

Critères d'appréciation des enjeux :

- 1 Distance (au centre du site de projet)
- 2 Situation topographique : dans l'axe du site, sur un promontoire, dans un vallon
- 3 Reconnaissance sociale : attrait touristique, cadre de vie, ensemble patrimonial et paysager cohérent, etc.

N°	Département	Commune	Nom	Distance	Description	Protection	Enjeux
43	AISNE	CHÂTEAU-THIERRY	Porte Saint-Pierre	12 km	Élément des remparts médiévaux dont les voûtes sont édifiées au 13e s., remanié à l'époque moderne	Classé MH	
44	AISNE	ARTONGES	Église Saint-Pierre	13 km	Eglise du 15e s. remaniée au 17e s., 18e s., 19e s. et 20e s.	Inscrit MH	
45	AISNE	FOSSOY	Croix de chemin	14 km	Croix édifiée au 14e s.	Classé MH	
46	AISNE	FOSSOY	Église Saint-Georges	14 km	Transept, chœur, clocher et nef du 13e s.	Classé MH	
47	AISNE	SAINT-EUGÈNE	Église Saint-Eugène	14 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s., 18e s. et 19e s. avec peintures murales et décor sculpté sur le portail	Classé MH	
48	AISNE	MONTREUIL-AUX-LIONS	Église Saint-Martin	14 km	Eglise du 12e s. et 13e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
49	SEINE-ET-MARNE	SAINT-CYR-SUR-MORIN	Église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette	14 km	Eglise du 12e et 13e s., remaniée au 15e s. et restaurée au 17e s. et 18e s.	Inscrit MH	
50	MARNE	RIEUX	Église Saint-Laurent	14 km	Eglise de style romane et gothique du 12e s. remaniée au 15e s.	Classé MH	
51	MARNE	MONTMIRAIL	Dolmen du Trou-du-Bœuf	14 km	Restes de dolmen dans les pentes boisées du Mont-Coupot	Classé MH	
52	MARNE	MONTMIRAIL	Château de Montmirail	14 km	Résidence royale de Louis XIV construit au 16e s. dont le parc est en partie dessiné par Le Nôtre	Inscrit MH	
53	MARNE	MONTMIRAIL	Château de l'Échelle-le-Franc	15 km	Ferme fortifiée construite au 16e s. remanié au 19e s. dont colombier, granges et manèges protégés	Inscrit MH	
54	AISNE	CONDÉ-EN-BRIE	Château de Condé	15 km	Château rural du 12e s., remanié au 16e s. et 18e s.	Classé MH	
55	AISNE	CONDÉ-EN-BRIE	Anciennes halles et mairie	15 km	Halles avec piliers en pierre et ancienne maison commune construites au 15e s.	Inscrit MH	
56	AISNE	CONDÉ-EN-BRIE	Église Saint-Rémi	15 km	Eglise du 13e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
57	AISNE	CONNIGIS	Église Saint-Georges	15 km	Eglise du 12e s. et 13e s.	Classé MH	
58	AISNE	CONNIGIS	Croix de cimetière	15 km	Construite au 13e s.	Classé MH	
59	AISNE	MARIGNY-EN-ORXOIS	Halles	16 km	Construite au 17e s. avec charpente en chêne	Classé MH	
60	AISNE	MARIGNY-EN-ORXOIS	Château de Marigny-en-Orxois	17 km	Maison forte du 12e s. transformée en demeure à vocation agreste et résidentielle au 18e s.	Inscrit MH	
61	AISNE	MÉZY-MOULINS	Polissoir	17 km	Pierre témoin du Néolithique	Classé MH	
62	AISNE	MÉZY-MOULINS	Croix de cimetière	17 km	Construite au 13e s.	Classé MH	
63	AISNE	MÉZY-MOULINS	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge	17 km	Eglise du 12e s. remaniée au 15e s.	Classé MH	
64	SEINE-ET-MARNE	CHAMIGNY	Église Saint-Etienne	17 km	Eglise et crypte du 12e s. et 13e s. remaniée au 14e s.	Classé MH	
65	MARNE	BELLEAU	Mémorial Américain du Bois Belleau	17 km	Monument commémoratif avec chapelle et relais de chasse construit au 20e s.	Inscrit MH	
66	AISNE	TORCY-EN-VALOIS	Église Saint-Barthélémy	17 km	Eglise du 12e s. remaniée au 15e s.	Classé MH	
67	AISNE	CELLES-LES-CONDÉ	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge	17 km	Eglise du 12e s. et 13e s.	Inscrit MH	
68	AISNE	CHARTÈVES	Église Saint-Caprais	17 km	Eglise du 13e s.	Classé MH	
69	SEINE-ET-MARNE	DOUE	Église Saint-Martin	17 km	Eglise du 13e s., de style gothique sur la butte de Doue	Classé MH	
70	SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	Abbaye Notre-Dame-de-Jouarre	17 km	Ensemble de l'abbaye et du parc comprenant une ancienne église du 7e s., vestiges du cloître du 12e s.	Classé et inscrit MH	
71	SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	Croix de l'ancien cimetière	17 km	-	Classé MH	
72	SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	17 km	-	Inscrit MH	
73	SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	Ancien auditoire	17 km	Construit au 18e s.	Inscrit MH	
74	SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	Grenier	17 km	Caves de l'ancien grenier à blé de l'Abbaye datant du 15e s. et 16e s.	Inscrit MH	
75	AISNE	BUSSIARES	Église Saint-Crépin-Saint-Crépinien	18 km	Eglise du 12e s. remaniée au 16e s.	Classé MH	
76	AISNE	ÉPAUX-BÉZU	Église Saint-Médard	18 km	Eglise du 12e s. remaniée au 15e s. et 16e s.	Classé MH	
77	AISNE	ÉPIEDS	Église Saint-Médard	18 km	Eglise du 12e s. et 13e s.	Classé MH	
78	AISNE	MONTHIERS	Église Notre-Dame	18 km	Eglise du 12e s. et 13e s.	Classé MH	
79	AISNE	SAINT-AGNAN	Église Saint-Agnan	18 km	Eglise du 12e s. et 13e s. remaniée au 16e s.	Inscrit MH	
80	AISNE	BAULNE-EN-BRIE	Église Saint-Barthélémy	18 km	Eglise du 12e s. et 13e s.	Classé MH	
81	SEINE-ET-MARNE	LA-FERTÉ-GAUCHER	Ancienne commanderie du Temple, lieu-dit Coutran	18 km	Chapelle de l'ancienne commanderie bâtie au 4e s. et remaniée au 12e s. et 13e s.	Inscrit MH	
82	SEINE-ET-MARNE	JOUY-SUR-MORIN	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	18 km	-	Inscrit MH	
83	SEINE-ET-MARNE	LA-FERTÉ-GAUCHER	Ancienne église du prieuré Saint-Martin	18 km	Eglise du 12e s. remaniée au 16e s.	Inscrit MH	
84	AISNE	VEUILLY-LA-POTERIE	Église Saint-Sulpice-et-Saint-Antoine	19 km	Eglise du 12e s.	Classé MH	
85	AISNE	ÉPIEDS	Château et ferme de Moucheton	19 km	Château érigé au 16e s., ferme et moulin construits au 17e s. et remaniement au 18e s.	Inscrit MH	
86	AISNE	COURTEMONT-VARENNES	Église Saint-Denis	19 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s. et 14e s.	Classé MH	
87	AISNE	PASSY-SUR-MARNE	Église Saint-Éloi	19 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s. et 15e s.	Classé MH	
88	MARNE	BELLEAU	Vestiges de l'église de Belleau	19 km	Vestiges du 14e s. et 15e s.	Inscrit MH	
89	AISNE	BONNESVALYN	Église Saint-Éloi	20 km	Eglise du 13e s.	Classé MH	
90	SEINE-ET-MARNE	LESCHEROLLES	Église Notre-Dame-de-la-Nativité	20 km	Eglise du 13e s.	Classé MH	
91	SEINE-ET-MARNE	SAINT-SIMÉON	Église Saint-Siméon	20 km	Eglise construite fin 19e s.	Inscrit MH	
92	MARNE	BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL	Château de Bergères-sous-Montmirail	20 km	Château construit au 17e s. avec parc à la française	Classé et inscrit MH	
93	AISNE	HAUTEVESNES	Ruines de l'église Saint-Rémi	20 km	Vestiges du 12e s.	Classé MH	
94	MARNE	LE BREUIL	Église Saint-Martin	20 km	Eglise du 12e s. remaniée au 13e s. et 16e s.	Inscrit MH	
95	AISNE	GANDELU	Église Saint-Rémi	20 km	Eglise du 12e s. remaniée au 15e s. et 16e s.	Classé MH	



Périmètre «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne»

Source : DREAL Champ Libre, IGN

Synthèse des enjeux patrimoine

Source: Champ Libre

Nature des enjeux :

- Faible / Pas ou peu de risque d'influence visuelle
- Moyen / Vigilance quant à l'existence d'un risque d'influence visuelle significatif
- Fort / Risque d'influence visuelle avéré

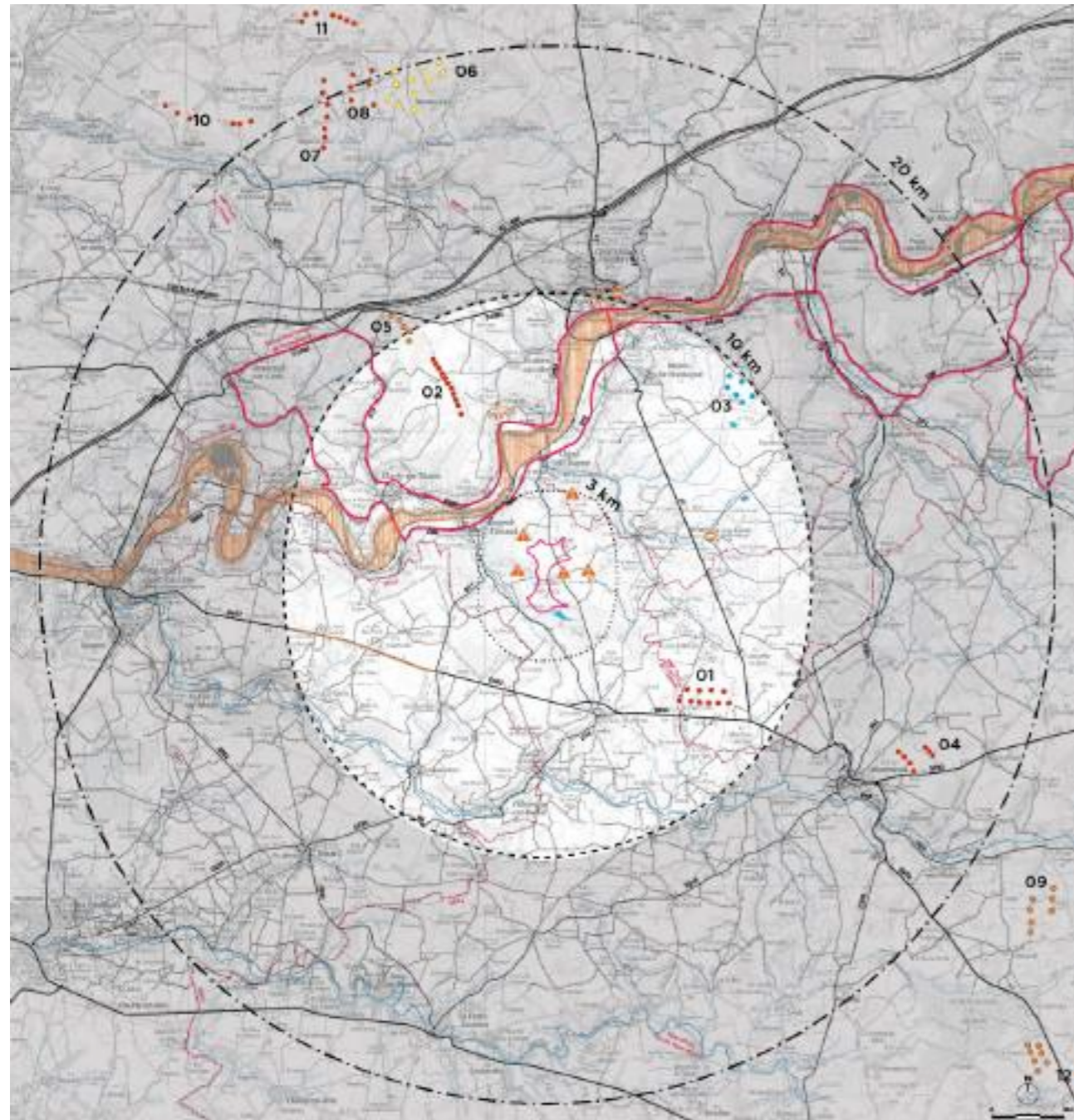
Critères d'appréciation des enjeux :

- 1 Distance (au centre du site de projet)
- 2 Situation topographique : dans l'axe du site, sur un promontoire, dans un vallon
- 3 Reconnaissance sociale : attrait touristique, cadre de vie, ensemble patrimoniale et paysager cohérent, etc.

06 Synthèse des enjeux

Enjeux

Source : Champ Libre
IGN



Contexte éolien

Le site de projet est situé dans un secteur favorable à l'implantation d'éoliennes d'après le SRCE. Il en résulte un paysage éolien en cours de développement, où l'on dénombre 62 éoliennes en exploitation, accordées, en cours d'instruction ou en projet.

Le paysage éolien, faiblement dense, se compose de parcs épars implantés de part et d'autre de la vallée de la Marne. Un pôle éolien de densification s'établit au Nord de l'A4 au sein des collines de l'Orxois (secteurs de Bonnesvalyn, Hautevesne, Courchamps, Chézy-en-Orxois et Cointicourt). Appliqués au contexte du site, les enjeux de cumulation d'impacts, de saturation et d'encerclement sont qualifiés de faibles. Le plateau de la Brie surplombe des paysages sensibles à la présence d'éoliennes : les paysages viticoles emblématiques de la vallée de la Marne et les micro-paysages des vallées latérales qui incisent le plateau (Vergis, Dolloir, Surmelin et Petit Morin). Ces paysages sont tous concernés par un enjeu de préservation. Cela implique une implantation particulièrement soignée, en recul du rebord de plateau afin de limiter la prégnance visuelle.

L'étude des impacts devra s'appuyer sur la prise en compte des points de vue remarquables afin d'assurer la préservation des paysages sensibles concernés.

Paysage

Les méandres de la Marne produisent de vastes ouvertures paysagères au droit du coteau. Les amphithéâtres de la rive droite offrent de profondes perceptions depuis les versants viticoles en direction du site.

Lorsque le relief s'adoucit, les vignes descendent jusqu'en marge des villages vigneronnant ponctuant la vallée. Les vignobles couronnés de boisements en rebord de plateau et bordés par la végétation de fond de vallée composent les paysages emblématiques de la production de champagne. Les anses de Bonneil et de Château-Thierry sont particulièrement exposées à l'influence visuelle du site de projet, d'autant plus que la légère inclinaison du plateau et la disparition du cordon boisé en couronne renforcent la visibilité.

Les paysages sensibles des vallées du Vergis et du Dolloir sont profondément encaissés et comportent peu de risque d'exposition aux effets de domination. Les deux principaux axes de circulation ouverts sur le paysage sont la RD1 à l'Est, surplombant les micro-paysages des vallées du Dolloir et du Surmelin, et la RD407 au Sud. Les profondeurs de vue en direction du site de projet sont fréquemment absorbées par la végétation et les lignes de crêtes. La séquence de vues la plus exposée à une grande influence visuelle s'établit entre la Pierre-Hamelot et Bussières (RD407). Les

itinéraires de découverte sont nombreux sur le territoire. Les plus exposés au risque de domination sont à l'Ouest le GRP de l'Ormois, longeant la vallée du Dolloir, à l'Est le GR14 traversant le plateau et au nord la route touristique longeant les méandres de la Marne.

De manière générale, les perceptions sont soit compartimentées dans les vallées, soit contenues dans les clairières agricoles des plateaux. Les principaux enjeux liés au grand paysage concernent la sensibilité de l'aire de vision depuis la vallée de la Marne, soumise aux potentiels effets de domination et de rupture d'échelle.

Cadre de vie

Le site de projet est implanté dans une vaste clairière agricole, occupée par une multitude de hameaux et de fermes isolées. Cette proximité avec le site de projet (1 à 3 km), implique une influence visuelle significative des éoliennes. Il existe un fort enjeu de cadre de vie depuis ces localités. Les villages implantés en fond de vallée sont préservés de la covisibilité avec les éoliennes projetées, grâce à la densité de la végétation et l'encaissement du relief. Au-delà de l'aire d'étude rapprochée, la ceinture boisée marquant les lignes de crêtes autour de La Chapelle-sur-Chézy préserve les villages de plateau et induit de faibles enjeux sur la perception des éoliennes.

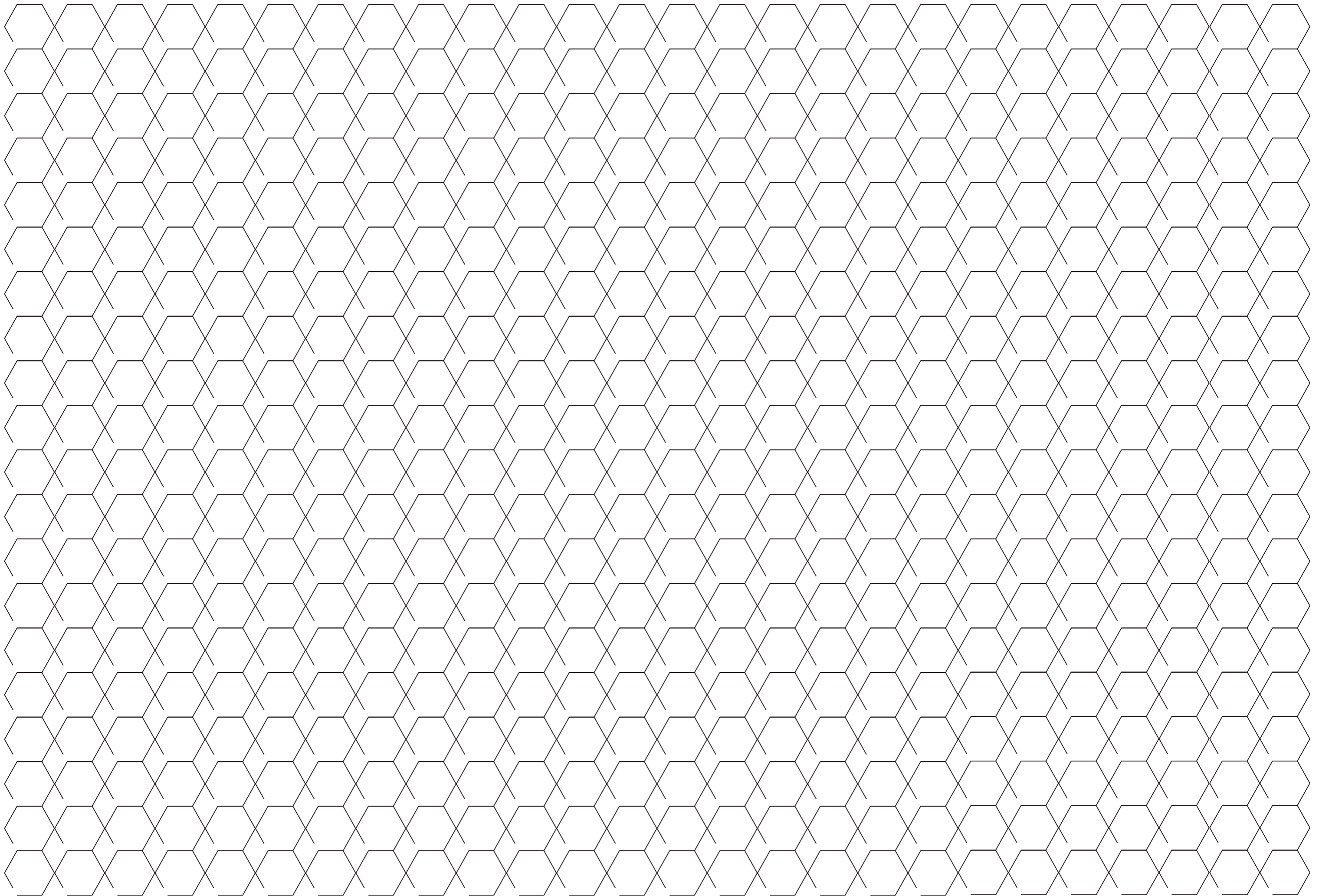
Patrimoine

Le site de projet se trouve potentiellement dans l'axe de vision de l'église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Viffort et des anciens remparts de Château-Thierry. Relativement éloignés de la Chapelle-sur-Chézy, les enjeux ont été qualifiés de modérés et méritent d'être étudiés dans l'analyse des impacts.

Les autres monuments du périmètre d'étude sont faiblement concernés par le projet éolien, soit en raison de leur éloignement, soit en raison de leur situation topographique souvent renforcée par une densité végétale conséquente, les mettant à l'abri de l'impact des éoliennes.

Le site de projet éolien n'est pas concerné par la zone tampon des Biens Unesco «Coteau, Maisons et Caves de Champagnes». Il n'existe aucun SPR dans l'aire d'étude. Enfin, le parc ne sera pas visible depuis le site de la butte de Doue, à près de 17 km au sud (cf carnet de PHOM).

Enfin, l'influence du projet sur les lieux liés au patrimoine mémoriel et plus généralement aux événements militaires majeurs des deux derniers siècles semble faible, voire inexistant. Cela s'explique par la localisation à plus de 10 km de la plupart de ces sites, ainsi que par la prégnance visuelle des reliefs entre les sites de la commune de Château-Thierry et le parc.



—

↘

↗

—

↘

↗

—

DEUXIÈME PARTIE

Évaluation des impacts

01

Méthodologie

d'analyse des effets du projet

L'étude des effets du projet sur le paysage et le cadre de vie se décompose en 5 étapes :

- 1. Choix de la variante d'implantation de moindre impact**
- 2. Analyse objective des effets par cartographie**
- 3. Analyse des perceptions par simulation**
- 4. Synthèse thématique des effets**
- 5. Mesures pour éviter, réduire et le cas échéant compenser les effets du projet.**

01.1 Démarche du choix de la variante de moindre effet

Le choix de l'implantation de moindre effet sur le paysage est établie sur la base de variante d'implantation. Le choix de l'implantation définitive est le fruit d'une analyse multicritères qui croisent les enjeux naturalistes, électriques, servitudes radars etc.

Les variantes sont comparées entre elles à l'aide de photomontages.

Une sélection de 4 points de vues a été opérée parmi les nombreuses photos issues des campagnes de prises de vues successives. Les critères de sélection de ces points de vues ont été :

- être représentatifs des perceptions quotidiennes sur le territoire,
- être situés à proximité du parc afin d'évaluer les impacts locaux qui sont les plus significatifs,
- se trouver dans les 4 directions cardinales,
- permettre d'étudier les effets cumulés avec les parcs existants et projetés le cas échéant.

Chaque scénario a fait l'objet d'un photomontage sur des vues panoramiques afin de prendre en considération le contexte dans lequel le parc est observé.

Les caractéristiques des machines utilisées pour réaliser les simulations sont les suivantes :

Rotor : 117 m de diamètre
Mat : 91 m de haut
Hauteur totale : 149,50 m

Il faut noter que le modèle de machine initialement

envisagé par le porteur de projet était d'une hauteur totale de 180 mètres. Au vu des premiers photomontages et des discussions avec le Paysagiste Conseil de la Marne, il a été convenu de choisir un modèle moins imposant. Le choix du scénario préférentiel a été établi en privilégiant le critère de la *qualité de l'insertion paysagère* : rapports d'échelles, à la lisibilité de la composition, prégnance visuelle avec les paysages sensibles ou les paysages quotidiens.

01.2 Analyse cartographique

01.2.1 Zone d'influence visuelle du projet

Pour cette analyse, l'impact visuel des éoliennes est simulé sur une cartographie à l'aide d'un logiciel de géomatique. Ceci permet de prévoir le nombre d'éoliennes visibles en tous points du territoire d'étude. Le logiciel réalise un traitement statistique à partir de données sur le relief, les boisements et les habitations.

La carte qui en résulte est appelée zone d'influence visuelle (ZIV), c'est une carte de visibilité permettant de déterminer l'impact paysager théorique du parc éolien.

Cet outil donne une indication du nombre d'éoliennes visible en tout point du territoire.

Méthode

Les cartes d'influences visuelles ont été réalisées sur les logiciels WindPro et QGIS en prenant en compte les paramètres suivants :

- Topographie selon MNT EU-DEM résolution 25 m ;
- Hauteur de vue des éoliennes : hauteur totale en bout de pale ;
- Hauteur moyenne de végétation : 10m ;
- Hauteur moyenne du bâti : 8m ;
- Distance maximale de visibilité : 15km

Limites

En raison de l'imprécision des données, les critères retenus maximisent nécessairement l'impact du projet. Ils ne permettent pas de retranscrire la subtilité des perceptions sur le terrain (micro-reliefs, talus, bosquets et habitations isolées, rotor des éoliennes toujours tourné face à l'observateur, etc.)

Ainsi, cette analyse ne doit pas être considérée seule. Elle est un outil complémentaire à l'étude des perceptions à l'aide de photomontages.

01.2.2 Saturation visuelle par encerclement

La saturation visuelle d'un paysage peut être évaluée par des cartes permettant de quantifier le nombre d'éoliennes visibles depuis un point de vue et de déterminer les portions d'horizons occupés par des machines.

Compte tenu du faible nombre d'éoliennes dans un rayon de 15km autour du site de projet, cette approche cartographique n'a pas été jugée pertinente.

01.3 Analyse des perceptions

L'analyse des perceptions fait appel à la sensibilité de l'observateur et à l'expertise de l'évaluateur pour apprécier la façon dont le parc s'insère dans son contexte paysager et éolien. Elle s'appuie sur des vues simulées par photomontages.

L'ensemble des simulations sont présentées dans un carnet de photomontages séparés. Le commentaire de chaque simulation est réalisé par l'évaluateur.

01.3.1 Choix des points de vue

L'étude des effets du projet sur les perceptions s'appuie sur une campagne exhaustive de simulations d'insertion du projet. Un grand nombre de points de vues sont situées dans la zone de 10 km autour du projet c'est-à-dire dans la zone maximale d'impact sur le paysage et le cadre de vie.

L'ensemble des vues simulées a été sélectionnés en cohérence avec les enjeux identifiés dans l'état initial. L'intérêt de chaque point de vue est recensé dans un tableau de synthèse.

01.3.2 Méthode de simulation

— Toutes les photos sont réalisées avec un appareil reflex numérique équipé d'une focale fixe de 35 mm. Cette focale, équivalente à environ 50 mm en argentique, correspond à la focale la plus proche de l'œil humain.

— Les photographies ont été ensuite assemblées en vues panoramiques afin de présenter des vues plus adaptées à la compréhension du paysage d'inscription (cf schéma).

— Le facteur d'agrandissement des photos de l'état initial et de l'état projeté est toujours identique.

— Chaque simulation est accompagnée d'un agrandissement homothétique centrée sur le parc en projet de façon à restituer de façon objective le paysage tel qu'il serait perçu sur le terrain (cf. schéma)

— Les photos de l'état initial ont été complétées et également simulées de façon à représenter les parcs accordés, non encore construits à la date de prise de vue et les parcs en instructions avec avis de l'Autorité Environnementale. Le nom des parcs est positionné sur la photo de l'état projeté.

— Les éoliennes du parc en projet sont numérotées de la même façon que sur le plan de permis de construire.

01.3.3

Analyse des effets sur le paysage

Le commentaire de chaque simulation est réalisé par l'évaluateur et s'attache à :







Caractériser l'intérêt des points de vue

Il s'agit d'une part de décrire le paysage depuis le point de vue et son intérêt paysager au regard de sa représentativité des unités paysagères et de sa qualité

Il s'agit également de qualifier la représentativité de la simulation au regard de la fréquentation du territoire, des perceptions depuis les lieux habités, de l'enjeu patrimonial, etc.

Qualifier les effets du projet

Pour qualifier les effets du parc sur le paysage, on utilise les critères suivants :

-  Effet nul
On ne voit pas le parc éolien.
-  Effet négligeable
On ne voit presque pas les éoliennes du parc.
-  Effet faible
Le parc éolien, ou une partie du parc est visible, mais cela ne modifie pas significativement la perception sur le paysage et le cadre de vie.
-  Effet modéré
Le parc éolien, ou une partie du parc contribue à modifier de façon significative la perception sur le paysage ou le cadre de vie, mais le rapport d'échelle ou l'interdistance est favorable.
-  Effet fort
Le parc éolien, ou une partie du parc modifie de façon significative le cadre de vie, l'harmonie du paysage ou l'environnement d'un édifice patrimonial.
-  Effet majeur
Le parc éolien, ou une partie du parc porte atteinte à un paysage reconnu, au patrimoine et à la qualité du cadre de vie.

Les effets doivent être pondérés en regard de la représentativité du point de vue. Par exemple, un effet fort sur un paysage peu fréquenté peut-être requalifié d'effet modéré, car il n'est pas représentatif de la façon dont on perçoit généralement le parc sur le territoire.

Qualifier les effets cumulatifs avec les parcs connus

Le présent dossier analyse les effets cumulés avec les parcs existants, les parcs accordés, et les parcs en instructions ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. (cf: tableau du contexte éolien).

Chaque point de vue illustrant une co-visibilité du projet avec un parc riverain fait l'objet d'une analyse complémentaire et d'une qualification séparée des effets cumulés selon la même grille de critères (effet de nul à majeur).

01.4

Synthèse thématique

L'évaluateur synthétise les impacts du projet de parc éolien évalués dans le carnet de photomontages. Cette synthèse est classée par thématique, afin de qualifier de manière spécifique l'insertion du projet dans son environnement

Elle résume les impacts du parc au regard des enjeux soulevés par l'état initial :

- Insertion dans le contexte éolien
- Sensibilité paysagère
- Sensibilité du cadre de vie
- Sensibilité patrimoniale
- Sensibilité viticole et touristique

Une note de synthèse thématique est proposée en conclusion.

01.5

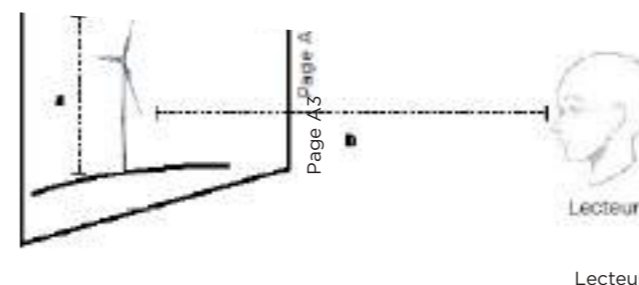
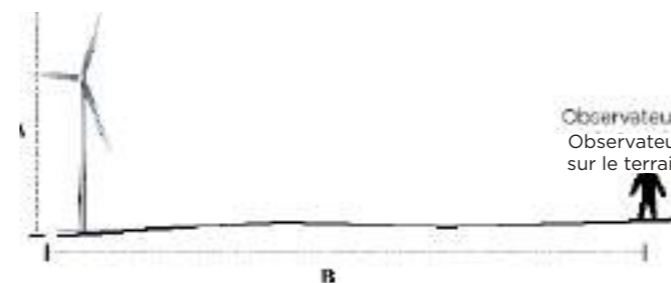
Mesures ERC

A cette étape, les effets du projet sont connus.

L'évaluateur rappelle l'ensemble des mesures prises par le porteur de projet pour éviter les principaux effets sur le paysage.

Il décrit les travaux connexes induits par le projet et présente les mesures de réduction pour assurer l'intégration paysagère des ouvrages (poste de livraison, chemins).

Le cas échéant, il propose des mesures d'accompagnements pour atténuer les effets du projet et améliorer le cadre de vie des riverains du parc.

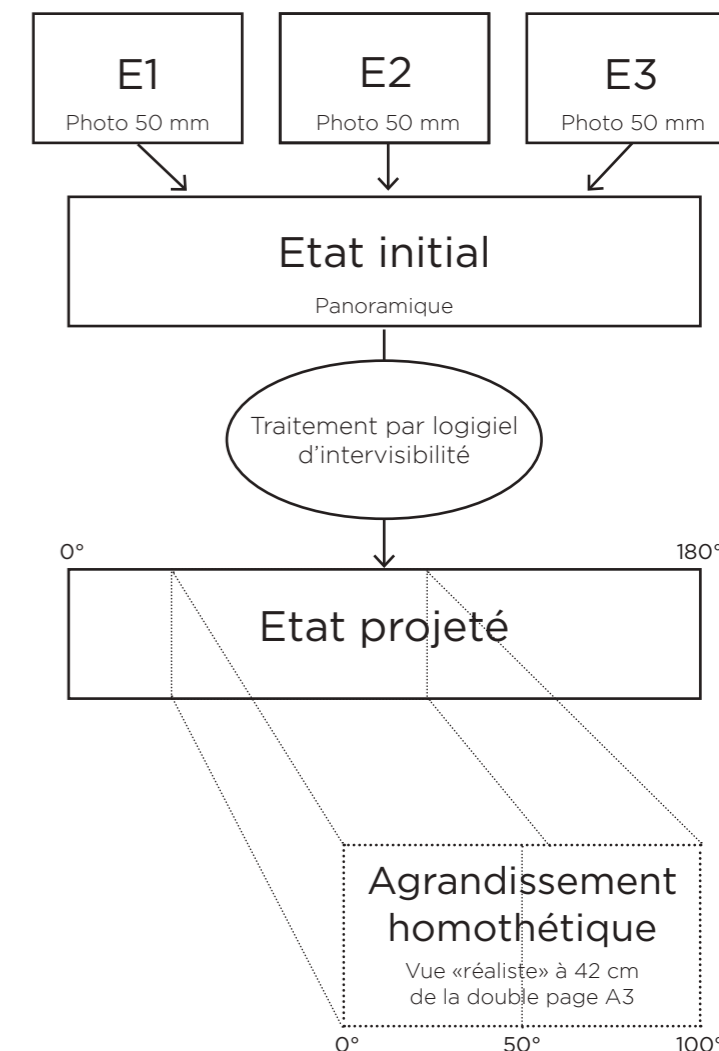


$$A/B = a/b$$

b : distance de lecture 42 cm

Agrandissement homothétique

Les agrandissements permettent la restitution objective de la perception du paysage. Le rapport de proportion entre l'observateur sur le terrain et l'éolienne est respecté de façon à ce que le lecteur ait une vue «réaliste» de la simulation en se tenant à 42 cm de l'agrandissement.



Traitement des simulations

Les prises de vues initiales sont prises avec une focale de 50mm, puis assemblées en vues panoramiques. Un logiciel d'intervisibilités permet de réaliser la simulation de l'état projeté. Un zoom de la vue panoramique permet d'avoir une meilleure lisibilité. Un agrandissement homothétique permet de se rendre compte de la vue réelle sur une double page A3 correspond à deux fois 50° d'angle, soit l'équivalent de la vision binoculaire humaine.

02 Choix du projet

VARIANTE A



VARIANTE C



VARIANTE B



VARIANTE D



02 Choix du projet

02.1 Scénarios d'implantation

Le choix du projet s'est opéré entre 4 variantes et sur la base d'une analyse multicritères des impacts : paysage, production électrique, retombées locales, faune-flore, impact acoustique.

Le projet définitif est celui qui combine les meilleurs résultats au regard de ces critères. L'analyse complète des variantes est présentée dans le rapport d'étude d'impact. Le présent rapport détaille la comparaison des impacts paysagers seulement.

Les scénarios d'implantation étudiés ont été les suivants :

Variante A

Un arc de cercle composé de quatre éoliennes qui comprennent une implantation régulière et orientée nord-est / sud-ouest. Cette variante suit la topographie incurvée du plateau de part et d'autre de la RD15 en se concentrant en limite nord du village. Le schéma d'implantation est simple et relativement dense. Cette variante a l'avantage de ne s'implanter qu'en partie nord de la zone d'implantation, en recul de la Ferroterie et de Saint-Cloud.

Variante B

Un parc groupé en parallélépipède comprenant 4 éoliennes réparties sur deux lignes implantées à l'ouest de la RD15 au nord du village. L'orientation nord-ouest/sud-est correspond à la lecture de la ligne de crête de la vallée de la Marne. La géométrie irrégulière de la forme est compensée par sa compacité. Cette variante a l'avantage d'occuper un espace restreint, à distance de Chérost et de la partie sud de la zone d'implantation.

Variante C

Un parc disposé en arc de cercle de grande amplitude composé de cinq éoliennes orienté nord-sud, parallèlement à la ligne de crête du plateau et à la vallée du Vergis. Il se concentre exclusivement à l'ouest de la RD15. Cette forme épurée en plan a l'inconvénient d'être forte consommatrice d'espace. Ainsi, elle occupe une grande partie de la zone d'implantation, à proximité de nombreux villages et hameaux.

Variante D

Deux lignes constituées par deux éoliennes qui forment un parc groupé en parallélépipède. Le parc comporte une orientation sud-ouest/nord-est et s'inscrit dans la topographie prononcée du rebord de plateau de la Brie de part et d'autre de la RD15 en limite nord du village. Cette variante, proche de la variante B en termes d'implantation, a l'avantage de mettre à distance les éoliennes vis-à-vis de La Chapelle-sur-Chéry. Sa compacité permet de l'éloigner de toute la partie sud de la zone d'implantation, mais aussi

de son extrême nord (Chenances).

02.2 Comparaison des scénarios

La comparaison des scénarios s'est faite sur la base de simulations photographiques permettant d'apprécier les impacts depuis 9 points de vue représentatifs des enjeux du territoire :

01 - vue depuis par la RD15, sortie nord de La Chapelle-sur-Chéry (PDV n°01)

Intérêt : aire immédiate et cadre de vie

02 - vue depuis l'entrée Est de Fays (PDV n°06)

Intérêt : aire immédiate et cadre de vie

03 - vue depuis la RD407 (PDV n°26)

Intérêt : paysage du plateau de la Brie et cadre de vie

04 - vue depuis l'anse de Bonneil (PDV n°30)

Intérêt : paysage viticole de l'AOC Champagne au sein de la vallée de la Marne et tourisme

05 - vue depuis la RD969, route touristique de Champagne (PDV n°31)

Intérêt : paysage viticole de l'AOC Champagne au sein de la vallée de la Marne et tourisme

06 - vue depuis les anciens remparts de Château-Thierry (PDV n°39)

Intérêt : paysage et patrimoine

07 - vue depuis le coteau vignoble de Saulchery (PDV n°55)

Intérêt : paysage viticole de l'AOC Champagne et coteau nord de la vallée de la Marne

08 - vue depuis les plaines agricoles du fond de vallée de la Marne (PDV n°57)

Intérêt : paysage viticole de l'AOC Champagne et paysage des bords de Marne

09 - vue depuis le coteau vignoble de la vallée du Ru de Domptin (PDV n°59)

Intérêt : paysage viticole de l'AOC Champagne et coteau nord de la vallée de la Marne



VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 01

Le point de vue est situé sur la RD15, en direction de Chézy-sur-Marne, sur un axe de déplacement peu fréquenté qui dessert des habitations isolées (la Grande Forêt, Chevance et la Grande Queue). Orienté nord, ce point de vue montre la perception immédiate du plateau agricole depuis la sortie nord du village de La Chapelle-sur-Chézy et les habitations présentes en sortie de village. Il illustre le rapport d'échelle entre le paysage du plateau et le parc éolien.

Variante A

Trois éoliennes sur quatre sont visibles, le mât de l'éolienne E2 est tronqué par la végétation et seules les pâles de l'éolienne E4 sont perceptibles. La disposition de part et d'autre de la route encadre le regard.

Variante B

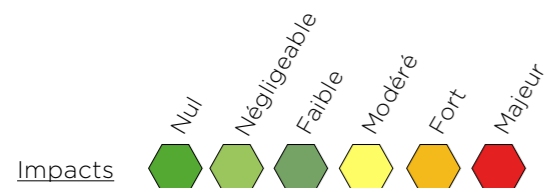
Une éolienne sur quatre est visible dans sa quasi-entière. Les lignes d'horizon donnant à voir les motifs paysagers du plateau sont néanmoins préservées.

Variante C

Trois éoliennes sur cinq sont masquées par la végétation. Le parc comprend une géométrie espacée dont l'emprise paysagère est plus étendue que les autres variantes.

Variante D

Les pâles de trois éoliennes sont visibles. L'intégralité des mâts et des rotors des éoliennes E3 et E4 est masquée par la végétation. Depuis ce point de vue, la géométrie du parc est lisible. Tout comme la variante B, la proximité des éoliennes avec la route comporte un rapport d'échelle plus défavorable.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 06

Orienté ouest et pris depuis la sortie Est du hameau des Fays, ce point de vue illustre la lecture de composition du parc que l'on a depuis le plateau et l'impact des scénarios sur la silhouette des villages à proximité. Ce point de vue reste peu fréquenté.

Variante A

Les quatre éoliennes sont perceptibles. Les mâts ainsi que le rotor de l'éolienne E2 sont intégralement masqués par les masses boisées du plateau. La géométrie du parc est lisible et ordonnée.

Variante B

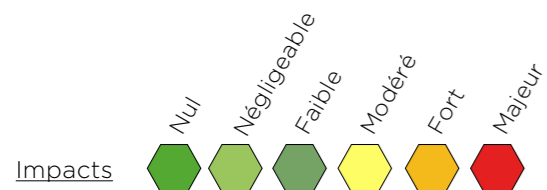
Les quatre éoliennes sont perceptibles. La proportion entre l'éolienne E3 et la silhouette du village est défavorable et conduit à un effet de domination.

Variante C

Trois éoliennes sur cinq sont visibles. En surplomb du village, seuls les rotors des éoliennes E2 et E3 sont perceptibles. La géométrie du parc offre des espaces de respiration et est clairement ordonnée.

Variante D

Les quatre éoliennes sont perceptibles. La géométrie du parc est lisible mais le rapport d'échelle entre la silhouette du village et les éoliennes E1 et E3 est peu favorable.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 26

Le point de vue est pris au niveau d'une ferme isolée nommée La Maltournée et depuis la RD407, un des deux axes de déplacement principaux du plateau qui relie La-Ferté-sous-Jouarre à Châlons-en-Champagne par Montmirail et dessert Château-Thierry par la RD1. L'orientation nord-est de la prise de vue illustre le rapport d'échelle entre le paysage du plateau et le projet situé à une distance de 6,8 km.

Variante A

La superposition des éoliennes E3 et E4 ne permet pas d'avoir une lecture lisible du parc.

Variante B

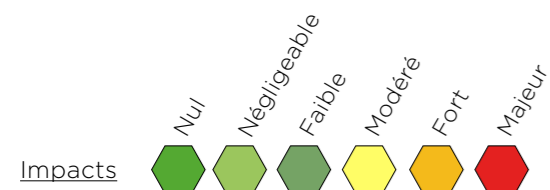
L'ensemble des éoliennes du parc sont visibles et s'inscrivent dans la continuité du boisement. La géométrie du parc est lisible et régulièrement ordonnancée. Le rapport d'échelle avec le plateau est cohérent.

Variante C

La composition géométrique rigoureuse du projet est très perceptible, ceci renforce le sentiment d'un paysage éolien ordonnancé. Cependant, la ligne occupe une grande partie de l'horizon et transcrit une vision consommatrice d'espace agricole.

Variante D

La compacité du parc est plus favorable que la variante A. La distance d'éloignement du parc participe au bon rapport d'échelle avec le plateau agricole ouvert et les masses boisées.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 30

Au-dessus du village de Bonneil, l'observateur a une vue dégagée sur le plateau de la Brie, dépourvu de boisements et légèrement incliné vers la vallée de la Marne, ainsi que sur le paysage viticole emblématique de l'AOC Champagne. Ce panorama est un point de vue reconnu situé sur la route touristique. L'enjeu de préservation de la qualité de cette vue est essentiel. Les impacts sont qualifiés au regard de cet enjeu.

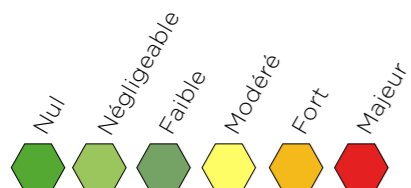
Variante A-B-C

Ce point de vue met en exergue un impact significatif sur le paysage archétypal de la vallée viticole de la Marne car la verticalité des éoliennes contraste avec l'horizontalité du paysage, marquée par la ligne de crête du coteau. Par ailleurs, la superposition des éoliennes engendre un effet désordonné et ne permet pas d'avoir une bonne lisibilité de l'implantation.

Variante D

La géométrie des deux lignes se lit bien et s'inscrit dans un ordonnancement régulier, mais les éoliennes se trouvent à la fois en surblomb des vignes et face à l'observateur. Cette situation d'intervisibilité directe est très impactante. Il faut en outre noter que le rapport d'échelle entre le parc et le paysage est acceptable car, en dépit de leur proximité, les éoliennes sont de taille inférieure au coteau.

Impacts





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 31

Depuis les hauteurs de l'anse de Charly-sur-Marne cultivée de vignes, la route touristique de Champagne offre un point de vue dégagé sur la vallée méandreuse de la Marne et ses coteaux viticoles. Ce panorama témoigne de la qualité de ce paysage et soulève un enjeu de préservation. Les impacts sont qualifiés au regard de cet enjeu.

Variante A-D

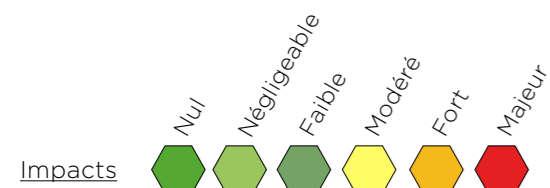
Le parc est perçu comme un ensemble géométrisé et groupé, ce qui facilite son intégration dans ce paysage malgré une proximité à la vallée. La rapport d'échelle avec le paysage est acceptable car les éoliennes comportent une taille inférieure à celle du coteau. Les masses boisées présentes entre les replis de la vallée forment un masque minimisant considérablement l'impact des éoliennes au-dessus des vignes.

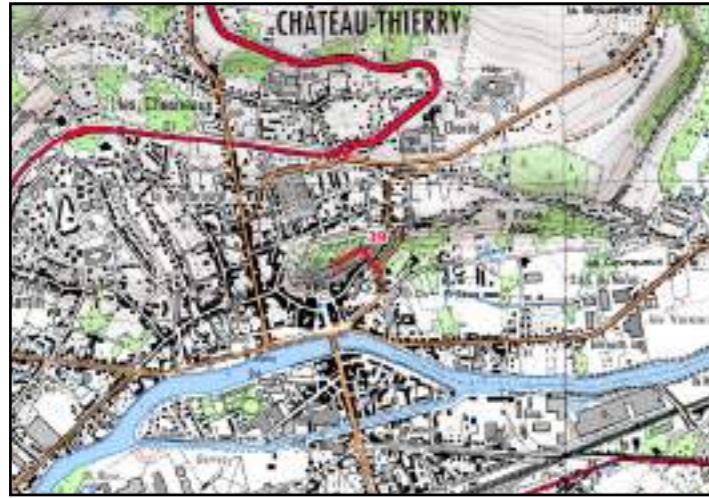
Variante B

Tout comme les autres variantes, le rapport d'échelle avec le paysage est acceptable. La superposition de deux éoliennes en suplomb des vignes est l'implantation la plus impactante car elle donne une lecture désordonnée du paysage éolien.

Variante C

Tout comme les autres variantes, le rapport d'échelle avec le paysage est acceptable. Seules deux éoliennes sont visibles et sont en partie masquée par la présence des coteaux boisés qui atténuent fortement l'impact.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 39

Depuis les anciens remparts de Château-Thierry, un panorama s'ouvre sur le centre ancien et les coteaux viticoles de la vallée de la Marne. La tour Balhan et l'Hôtel Dieu se détachent au premier plan du contexte urbain. À l'extrémité du champ de vision, le parc ordonné de la Picoterie est perceptible.

Variante A

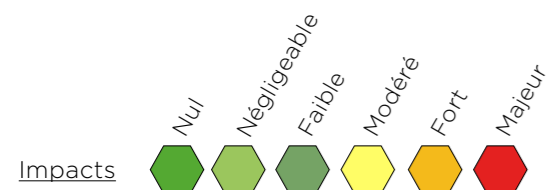
La distance entre l'implantation du parc projeté et celle du parc existant de la Picoterie est suffisamment importante pour éviter tout effet de saturation. L'isolement de l'éolienne E4 disgracie la régularité géométrique du parc créant une rupture visuelle avec la ligne de crête. Cependant, les proportions entre le coteau et les éoliennes nous montre que le rapport d'échelle est acceptable. La distance d'éloignement est suffisante pour préserver les perceptions sur les édifices protégés.

Variante B-D

On perçoit comme un ensemble groupé, géométrisé, compact, ce qui facilite l'insertion du projet dans ce paysage. De la même que pour les autres variantes, le rapport d'échelle avec le paysage est acceptable grâce à une haute relativement inférieure à celle du coteau.

Variante C

La superposition des éoliennes E1 et E2 engendre un effet de désordre qui rompt l'harmonie de la composition et amoindrit la compacité de l'ensemble.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 55

Nota : Cette comparaison a été réalisée afin d'illustrer au mieux les vues en direction de la vallée de la Marne, mais reste peu déterminante pour le choix final, étant donné la difficile accessibilité de ce lieu pour le grand public (cf photomontage n°55 du carnet).

Depuis le coteau vignoble de Saulchery, le versant nord de la vallée de la Marne descend en pente douce vers le fleuve. À partir du présent point de vue, pris depuis un point situé haut sur le coteau et très peu fréquenté par les habitants et touristes, les éoliennes apparaissent discrètement, camouflées en grande partie par les vignes et les reliefs boisés. Ce panorama symbolise l'impact visuel du futur parc éolien sur les exploitations vignobles emblématiques de la vallée, tout en constituant une vue peu usuelle pour les usagers et touristes de la vallée marnaise.

Variante A-B

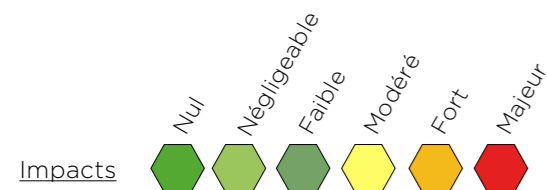
Les éoliennes apparaissent de manière désordonnée au-dessus du coteau. Cette disposition peu harmonieuse est néanmoins compensée par le léger couvert qu'offre le relief et les boisements.

Variante C

Le parc ressort clairement au-dessus du relief du plateau Briard. Elles s'imposent comme un nouveau marqueur paysager mais bénéficie d'une disposition régulière relativement harmonieuse.

Variante D

Les éoliennes sont moins visibles au dessus du coteau, avec un rapport d'échelle plus favorable. Seul leur partie supérieure ressort, depuis ce point de vue haut placé sur le versant de la vallée de la Marne.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue 57

Vue depuis les espaces agricoles de la vallée de la Marne, proches de Chézy-sur-Marne. Les vastes parcelles des exploitations s'étendent devant l'observateur dans le fond de vallée de la Marne, jusqu'au coteau sud, dont le léger dénivelé apparaît au loin.

Variante A-B

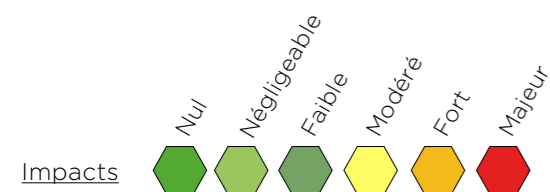
Les éoliennes apparaissent de manière désordonnée au-dessus des vastes espaces agricoles. Si plusieurs d'entre elles sont en grande partie camouflées par le relief et la végétation, celles-ci modifient indéniablement le paysage valléen.

Variante C

Le parc forme un bloc confus qui s'impose dans le paysage de la vallée comme un point attirant le regard.

Variante D

Deux des éoliennes sont en grande partie camouflées par le coteau. Les deux autres apparaissent à bonne distance l'une de l'autre et la régularité de la disposition d'ensemble diminue l'impact visuel du parc.





VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



VARIANTE D



Vue **59**

Vue depuis le coteau vignoble de la vallée du Ru de Dompnin, affluent de la Marne. Ce panorama permet d'évaluer l'impact paysager du projet sur les exploitations vignobles de l'entrée d'une vallée débouchant sur les vastes espaces marnais. Les arbitrages concernant ce point de vue sont pondérés par la présence de hangars agricoles proches de l'observateur, peu qualitatifs, influant sur la lisibilité du paysage.

Variante A

Deux binômes d'éoliennes se détachent du plateau Briard. Cette disposition, relativement harmonieuse, forme deux points d'accroche visuelle, qui ne s'intègrent pas au mieux dans le paysage existant.

Variante B

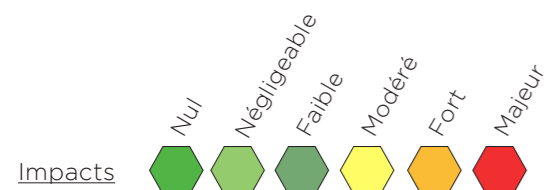
Le parc est disposé de manière irrégulière sur l'horizon du plateau de la Brie. Deux éoliennes se superposent et rendent difficile la lisibilité du parc.

Variante C

Les éoliennes s'étalent sur une ligne d'une taille conséquente. L'espace qu'elles occupent induit une modification du paysage emblématique des vignobles, bien qu'elles bénéficient de la régularité de leur disposition et du bon rapport d'échelle avec le coteau.

Variante D

Le champ visuel occupé est inférieur à la variante C. La disposition régulière et le bon rapport d'échelle atténue l'impact visuel du parc.





02.3
Choix de la solution de moindre impact

La variante D est la solution de moindre impact vis-à-vis du paysage car elle permet de :

- minorer les effets sur le paysage viticole de l'AOC Champagne de la vallée de la Marne.
- proposer une implantation groupée qui limite la consommation de champ visuel dans les panoramas.
- rester cohérent par rapport aux lignes de force des cotéaux de la vallée de la Marne.
- préserver un bon rapport d'échelle vis-à-vis des paysages environnants de la Brie.
- comporter une géométrie lisible.

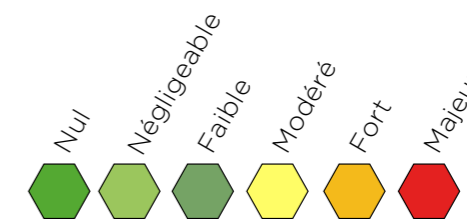
02.4
Caractéristiques techniques des éoliennes N149 TS95

- Puissance : 4500 kW
- Diamètre du rotor : 149 mètres
- Hauteur du mât : 95 mètres
- Hauteur totale : 169,5 mètres

Point de vue	Variante			
	A	B	C	D
01	Yellow	Yellow	Green	Green
06	Orange	Orange	Orange	Yellow
26	Yellow	Green	Yellow	Green
30	Red	Red	Red	Orange
31	Yellow	Orange	Yellow	Green
39	Orange	Yellow	Orange	Green
55	Orange	Orange	Orange	Yellow
57	Orange	Orange	Yellow	Yellow
59	Orange	Orange	Orange	Yellow

Tableau de comparaison des variantes

Les simulations sont présentées pages précédentes



Impacts

03

Analyse de la zone d'influence visuelle



ZVI état initial

RWE

03.1

Zone d'influence visuelle

Le traitement statistique de l'analyse d'influence visuelle a consisté à répondre à la question suivante : en quoi le projet de parc modifie-t-il la situation actuelle en matière de nombre d'éoliennes visibles en tout point du territoire d'étude ?

Le traitement de l'information géographique a conduit à réaliser trois cartes :

- La carte de l'état initial.
- La carte des effets cumulés avec le projet de parc.
- La carte des nouveaux secteur sous influence visuelle générés par le projet éolien seul.

Ces cartes montrent le nombre d'éoliennes théoriquement visible en tout point du territoire d'études. Toutefois, il convient de préciser que ce type de traitement de l'information conduit à maximiser les impacts en minimisant les effets de masques de la topographie, du bâti et du couvert végétal. Ce qui dans ce contexte bocager constitue une limite forte à l'utilisation de ce type de cartographie.

L'analyse doit donc porter sur des enseignements généraux.

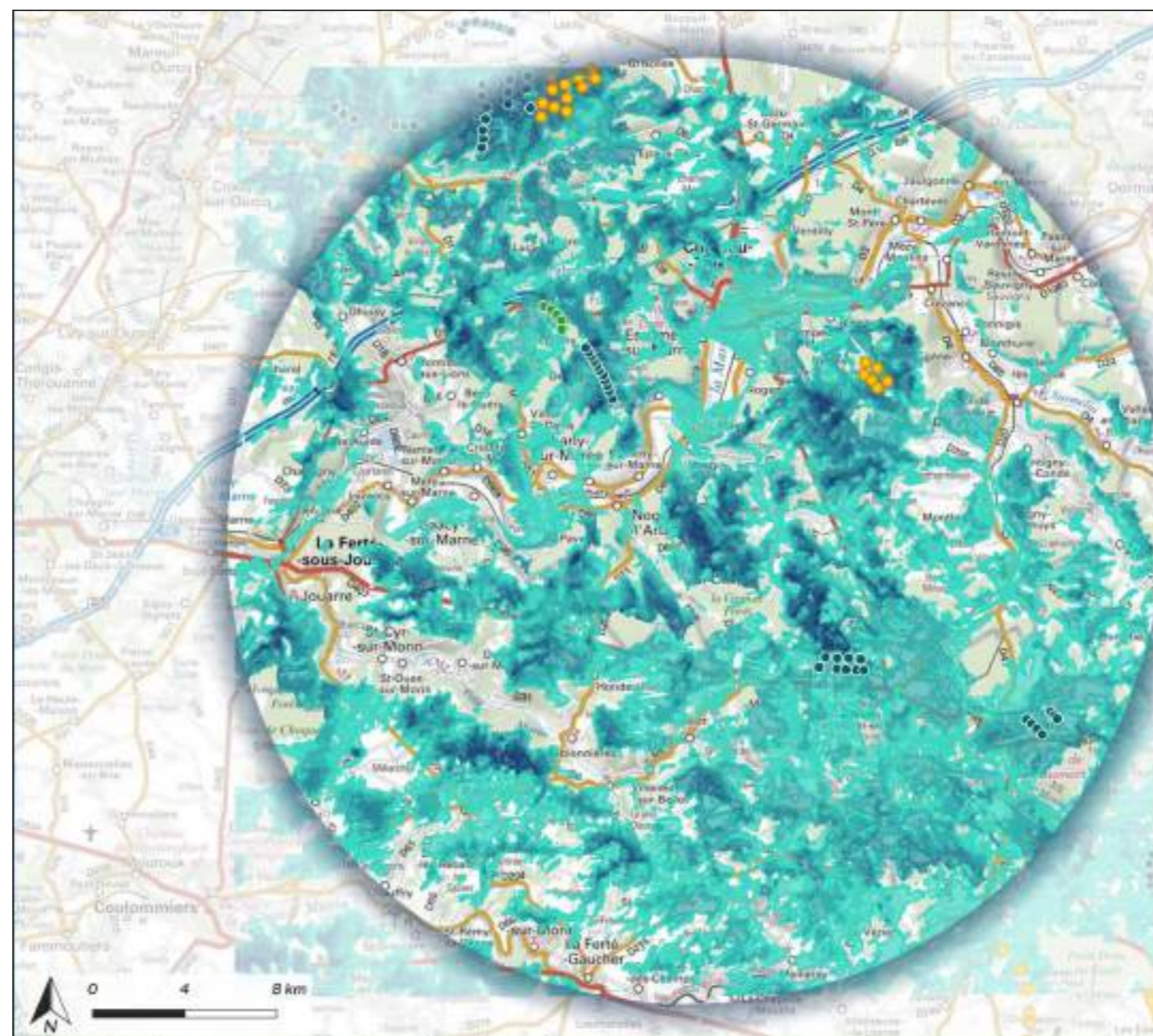
03.2

Analyse

L'état initial montre que l'influence visuelle des parcs existants ou projetés s'opère principalement sur les zones déjà influencées. Ainsi, aucune zone nouvelle n'est concernée par une visibilité nouvelle.

Le projet de parc éolien du plateau de La Chapelle-sur-Chézy contribue à compléter la présence d'éoliennes dans la zone d'étude, notamment autour de La Chapelle-sur-Chézy, Essises, Rebais et dans une moindre mesure Rieux, l'Est de Montreuil-aux-Lions et le nord de Château-Thierry.

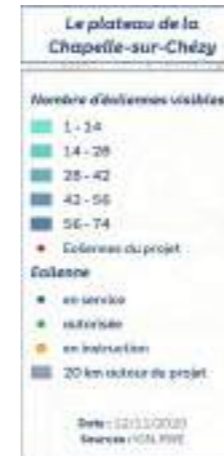
Cette situation s'explique par la localisation du parc au coeur d'un triangle formé par trois autres parcs existants ou projetés.





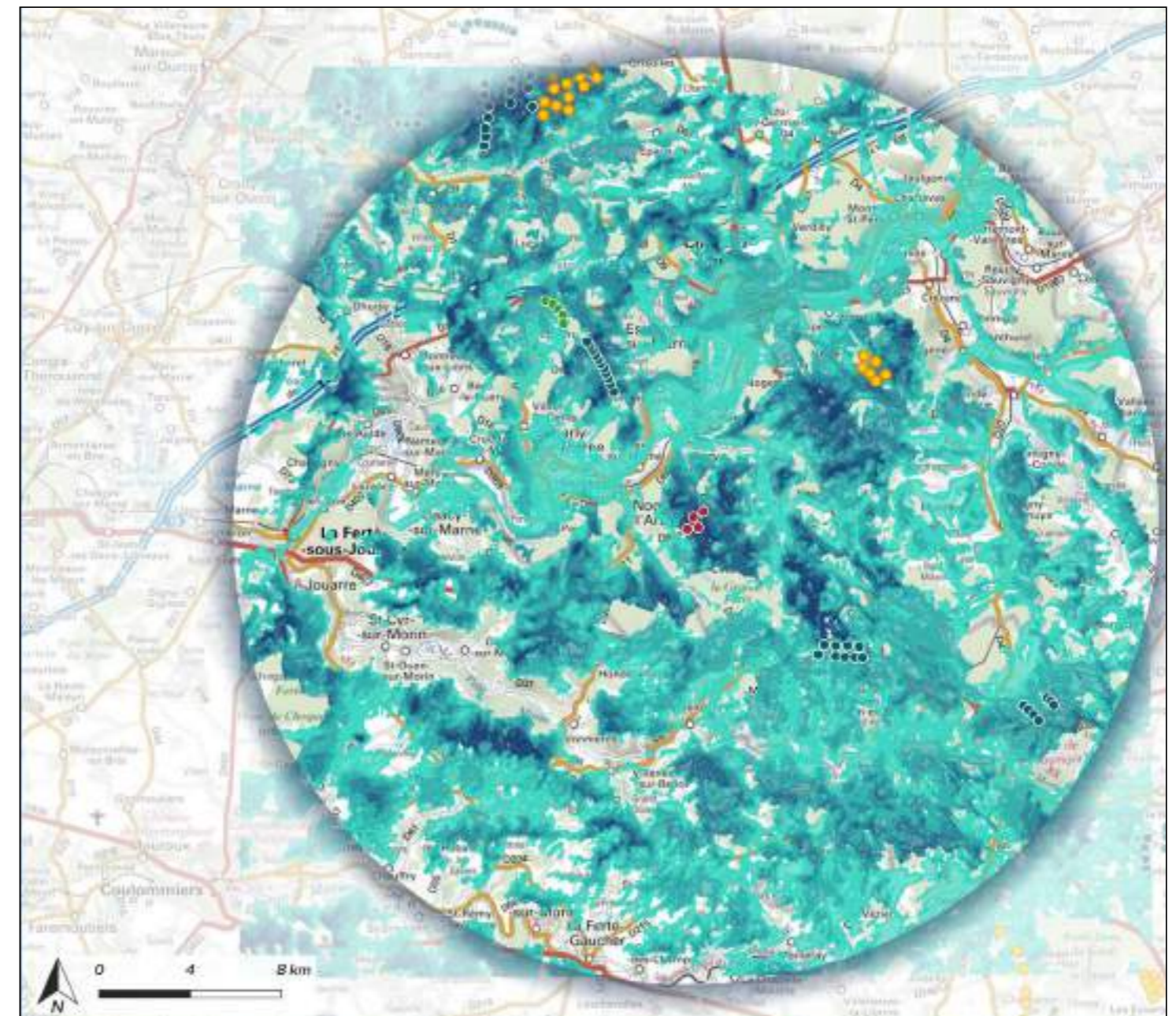
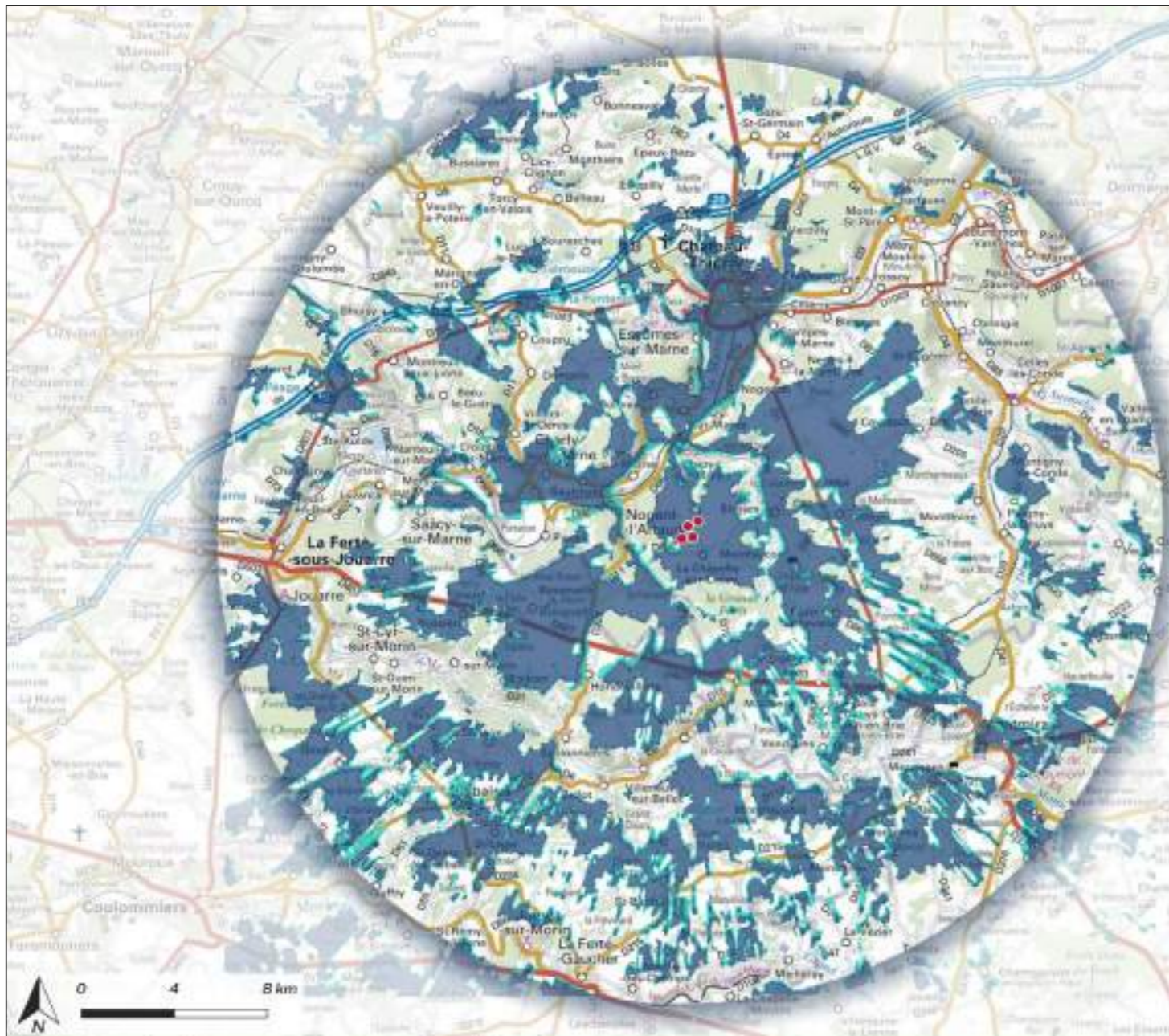
ZVI du projet éolien du plateau de la Chapelle-sur-Chézy

RWE



ZVI du contexte éolien et du projet

RWE



04 Analyse des perceptions

Cette analyse fait appel à la sensibilité de l'observateur pour apprécier la façon dont le parc s'insère dans son contexte paysager : rapports d'échelle, lisibilité et cohérence avec le contexte éolien sont les trois facteurs à étudier.

Pour ce faire, l'étude des impacts visuels s'appuie sur une campagne exhaustive de photomontages d'insertion du projet. Ces simulations sont présentées dans un carnet de photomontages séparé de l'étude paysagère. Il présente 67 points de vue sélectionnés pour leurs valeurs représentatives des perceptions sur le territoire (vues quotidiennes, axes fréquentés, tissu urbain, patrimoine, etc.).

Les simulations ont été réalisées par le porteur de projet et analysées par Champ Libre.

Afin d'apprécier l'impact des effets cumulés avec les projets éoliens à l'étude sur le territoire, les photomontages simulent également tous les parcs en instruction même ceux sans avis de l'autorité environnementale. De ce fait l'impact cumulé est apprécié au regard de la situation la plus défavorable.

Chaque point de vue fait l'objet d'une analyse de la situation initiale lorsque cela est pertinent, et d'une analyse des impacts du parc sur les perceptions paysagères.

La page suivante présente un tableau résumant les impacts du projet sur le territoire au regard des critères suivants :

- Qualité de l'insertion dans le contexte éolien : relations visuelles entre les parcs, respirations visuelles, effets cumulés, saturation de l'espace, lisibilité du territoire, etc.
- Qualité de l'insertion paysagère : rapports d'échelles, effets de domination, lisibilité de la composition, prégnance visuelle avec les paysages sensibles, etc.

Pour conclure, une note de synthèse thématique est proposée. Elle résume les impacts du parc au regard des enjeux soulevés par l'état initial :

- Insertion dans le contexte éolien
- Sensibilité paysagère
- Sensibilité du cadre de vie
- Sensibilité patrimoniale
- Sensibilité viticole et touristique

04.1 Choix des points de vue

L'étude des impacts visuels s'appuie sur une campagne exhaustive de simulations d'insertion du projet dans un rayon de 20 km autour du projet. Un peu moins de la moitié des points de vues sont situés entre 0 et 5km, c'est-à-dire dans la principale aire d'influence du parc éolien.

Le choix et la localisation des points de vues a été opérée par l'évaluateur. L'ensemble des photomontages réalisés pour les besoins de l'étude s'élève à un total de 67 points de vue. Les photomontages numérotés de 48 à 67 ont été intégrés dans l'étude suite à la demande de compléments reçue afin de renforcer le dossier du projet. L'ensemble de ces photomontages sont illustratifs des enjeux identifiés dans l'état initial, à savoir :

- Les enjeux de cadre de vie autour des villages de La Chapelle-sur-Chézy (6 points de vues), Nogent-l'Artaud (6 points de vues), Romeny-sur-Marne (3 points de vues), Essises (4 points de vues), Chézy-sur-Marne (4 points de vues).
- Les enjeux patrimoniaux, notamment ceux liés aux églises d'Essises (n°19), de Viffort (n°28) et de Courboin (n°38), aux ruines de l'abbaye de Nogent-l'Artaud (n°50), au mémorial américain de Château-Thierry (n°60), de la colonne Montmirail, des remparts de Montmirail (n°65 et 66) ainsi qu'au château de Viels-Maisons (n°23).
- Les enjeux liés aux paysages viticoles champenois de la vallée de la Marne (n°25, 30, 35, 37, 39, 41 et 42).
- Les enjeux liés aux itinéraires de découvertes des vignobles champenois via la RD969 (4 points de vue).
- Et d'une façon générale, les enjeux de perception du contexte éolien de part et d'autre de la vallée de la Marne.

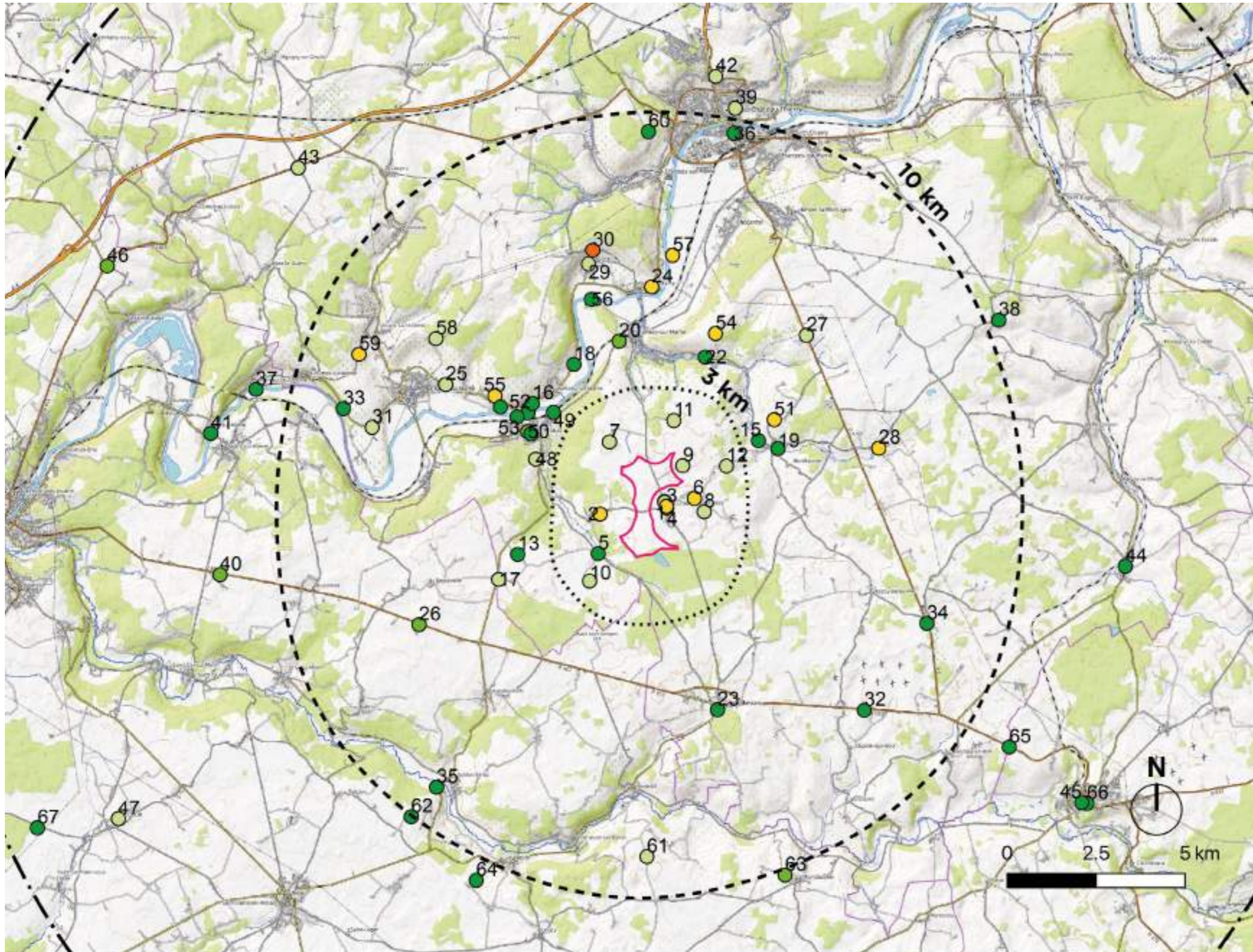
Le résultat de ces simulations est présenté dans un carnet de photomontages séparé où chaque vue fait l'objet d'une évaluation commentée.

04.2 Résultats

Comme indiqué dans la méthodologie, les effets du projet sur les perceptions sont appréciés sous deux aspects :

- Le projet s'inscrit-il favorablement dans le paysage ou dans le cadre de vie ?
- Le projet s'inscrit-il favorablement dans le contexte éolien ?

Les résultats synthétiques ci-après s'attachent à présenter les principaux effets négatifs du projet par catégorie d'enjeu. L'analyse qualitative globale du projet éolien est présentée dans la synthèse page 64.



Points de vue

40 Numéro du Point de vue

- Impact majeur
- Impact majeur
- Impact modéré
- Impact faible
- Impact négligeable
- Impact nul

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée (20km)
- Aire d'étude rapprochée (10km)
- Aire d'étude immédiate (3km)
- Site de projet

Carte des points de vue
Réalisation : Champ Libre

04 Analyse des perceptions

04.2.1

Effets sur le cadre de vie

N° PHOM	COMMUNE	DISTANCE (m)	INTERETS	ENJEUX	IMPACT	IMPACT cumulé
1	La-Chapelle-sur-Chézy	655	Cadre de vie	Sortie de village		
2	Chérost	1 190	Cadre de vie	Entrée de village		
3	La-Chapelle-sur-Chézy	800	Cadre de vie	Entrée de village		
4	La-Chapelle-sur-Chézy	840	Cadre de vie	Centre-village proche		
5	La Férotterie	2 110	Cadre de vie	Centre-village proche		
6	Le Fays	1 350	Cadre de vie	Hameau proche		
7	Chevance	1 190	Cadre de vie	Hameau proche		
8	Les Caquetons	1 740	Cadre de vie	Hameau proche		
9	La Grande Forêt	745	Cadre de vie	Hameau proche		
10	La Meule	2 910	Cadre de vie	Hameau proche		
11	La Grande Queue	1 155	Cadre de vie	Ferme proche		
12	Pompiers - Les Perdreaux	1 960	Cadre de vie	Hameaux proches		
13	Ménilot	3 735	Cadre de vie	Centre-village proche		
14	Nogent-L'Artaud	3 315	Cadre de vie	Village proche		
15	Essises	2 895	Cadre de vie	Entrée de village		
18	Romény-sur-Marne	3 465	Cadre de vie	Sortie de village		
20	Chézy-sur-Marne	3 485	Cadre de vie	Sortie de village		
21	Romény-sur-Marne	4 315	Cadre de vie	Centre-village proche		
22	Les Roches	3 180	Cadre de vie	Centre-village proche		
29	Bonneil	5 815	Cadre de vie	Centre-village proche		
34	Fontenelle-en-Brie	8 735	Cadre de vie	Cadre de vie		
35	Sablonnrières	10 065	Pays./C.d.Vie	Vallée du Petit Morin/Village proche		
36	Château-Thierry	9 405	Cadre de vie	Centre-village proche		
37	Nanteuil-sur-Marne	10 900	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Sortie de village		
41	Méry-sur-Marne	11 915	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Sortie de village		
42	Château-Thierry	10 875	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Entrée de ville		
44	Antonges	13 480	Cadre de vie	Entrée de village		
45	Montmirail	15 215	Cadre de vie	Centre-village proche		
51	Essises	3 475	Cadre de vie	Hameau proche		
62	Sablonnrières	11 150	Paysage/Cadre de vie	Hameau proche/Vallée du petit Morin		
66	Montmirail	15 215	Cadre de vie/Patrimoine	Centre-village/Habitations/Proximité du château		
67	Doüe	19 240	Paysage/Cadre de vie	Ferme proche/Plateau de la Brie		

Sur les trente-deux points de vue qui illustrent la perception du parc depuis les abords des zones agglomérées, seize points de vue ne permettent pas de voir le parc.

Quatre points de vue seulement font l'objet d'une évaluation défavorable (impact modéré). Tout d'abord le point de vue n°2, pris depuis l'entrée du village de Chérost. Le parc est partiellement caché mais le rapport d'échelle de l'éolienne la plus proche (E4) est défavorable avec les habitations existantes. Ensuite le point de vue n°4, situé sur le parvis de l'église de La Chapelle-sur-Chézy, laisse entrevoir une éolienne qui modifie le paysage quotidien malgré une échelle acceptable. Le point de vue n°6, pris depuis le hameau du Fays, se retrouve dans une situation similaire, avec des éoliennes partiellement cachées par les habitations et une éolienne (E3) générant un rapport d'échelle plus défavorable. Enfin, le point de vue n°51, pris depuis le hameau des Caquerets montre une légère modification du cadre de vie, compensé par le couvert des habitations, des boisements et le rapport d'échelle avec le coteau.

—

A l'exception de la commune accueillant le projet (La Chapelle-sur-Chézy) et ses hameaux proches situés sur les champs ouverts du plateau de la Brie, le projet éolien est peu ou pas visible depuis les villages alentours.

04.2.2

Effets sur le paysage

N° PHOM	COMMUNE	DISTANCE (m)	INTERETS	ENJEUX	IMPACT	IMPACT cumulé
16	Romény-sur-Marne	3 560	Axe/Paysage	Vallée de la Marne		
24	Azy-sur-Marne	4 845	Axe/Paysage	RD969/Vallée de la Marne		
25	Charly-sur-Marne	5 965	Paysage	Vignoble et vallée de la Marne		
26	La Maltournée	7 125	Axe/Paysage	RD407/Plateau Briard		
27	Chézy-sur-Marne	5 450	Axe/Paysage	RD1/Plateau Briard		
30	Bonneil	6 145	Pays./Touris.	Belvédère touristique/ Vallée de la Marne		
32	La Haute Epine	8 770	Axe/Paysage	Parc éolien		
33	Porteron	8 395	Axe/Paysage	RD969/Vignoble		
35	Sablonnrières	10 065	Pays./C.d.Vie	Vallée du Petit Morin/Village proche		
37	Nanteuil-sur-Marne	10 900	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Sortie de village		
39	Château-Thierry	10 105	Pays./Touris.	Vallée de la Marne/Panorama		
40	Montpeigne	11 825	Axe/Paysage	RD407/Plateau Briard		
41	Méry-sur-Marne	11 915	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Sortie de village		
42	Château-Thierry	10 875	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Entrée de ville		
46	La Porte Ferrée	15 980	Axe/Paysage	RD603/Haute Brie		
47	Butte de Doue	17 170	Patrimoine/Pays.	Butte de Doue/Plateau de la Doue		
48	Nogent-l'Artaud	2 815	Paysage	Transition entre la vallée de la Marne et le plateau de Brie		
52	Sauchery	3 540	Paysage	Vallée de la Marne		
54	Chézy-sur-Marne	3 895	Paysage	Plateau de la Brie		
56	Azy-sur-Marne	4 855	Paysage	Vallée de la Marne		
57	Chézy-sur-Marne	5 750	Paysage	Vallée de la Marne		
58	Charly-sur-Marne	6 815	Paysage/Patrimoine	Vignoble et vallée de la Marne		
61	Verdelot	10 395	Paysage	Plateau de la Brie		
63	Montdauphin	11 620	Paysage	Plateau de la Brie		
64	Bellot	11 890	Paysage	Plateau de la Brie		
67	Doüe	19 240	Paysage/Cadre de vie	Ferme proche/Plateau de la Brie		

Sur les vingt-six points de vue qui traitent du rapport du projet éolien au paysage, sept illustrent une insertion favorable vis-à-vis du paysage et onze une absence de visibilité.

Un point de vue fait l'objet d'une évaluation défavorable (impact fort) au titre du paysage (n°30). Il est situé sur les hauteurs de Bonneil et constitue un belvédère touristique sur le paysage emblématique de la vallée de la Marne et du vignoble champenois. Il illustre l'ouverture d'une fenêtre de vision sur les quatre éoliennes provoquée par une configuration paysagère et topographique unique sur le coteau de la Marne. Il faut souligner la bonne lisibilité de la composition du parc et la bonne échelle d'ensemble par rapport au dénivelé du coteau.

Un deuxième point de vue connaît une évaluation défavorable. Il s'agit du point de vue n°24, depuis la RD969 à Azy-sur-Marne. Il illustre un paysage viticole de la vallée de la Marne. Le parc éolien se distingue en même temps que les vignobles champenois, sans toutefois porter atteinte à l'harmonie du paysage.

Enfin, les points de vue 54 et 57, pris depuis le thalweg et le coteau du versant est de la vallée de la Marne montrent

l'impact peu significatif du projet sur certains territoires agricoles peu fréquentés, néanmoins qualifié de modéré étant donné la qualité paysagère reconnue de la vallée.

—

Pris individuellement, les impacts du projet sur le paysage sont majoritairement faibles, mais leur somme induit une modification du paysage.

04.2.3

Effets sur les axes de déplacements

N° PHOM	COMMUNE	DISTANCE (m)	INTERETS	ENJEUX	IMPACT	IMPACT cumulé
16	Romény-sur-Marne	3 560	Axe/Paysage	RD969/Vallée de la Marne		
17	Ménilot	4 565	Axe/Paysage	Plateau de la Brie		
24	Azy-sur-Marne	4 845	Axe/Paysage	RD969/Vallée de la Marne		
26	La Maltournée	7 125	Axe/Paysage	RD407/Plateau Briard		
27	Chézy-sur-Marne	5 450	Axe/Paysage	RD1/Plateau Briard		
31	Porteron	7 485	Axe/Tourisme	RD969/Vignoble		
32	La Haute Epine	8 770	Axe/Paysage	Parc éolien		
33	Porteron	8 395	Axe/Paysage	RD969/Vignoble		
40	Montpeigne	11 825	Axe/Paysage	RD407/Plateau Briard		
43	RD1003	12 795	Axe	RD1003		
46	La Porte Ferrée	15 980	Axe/Paysage	RD603/Haute Brie		
49	Nogent-l'Artaud	2 920	Axe/Paysage	Vallée de la Marne/ Voie ferrée		
53	Sauchery	3 775	Axe/Paysage	Vallée de la Marne/RD11/entrée nord de Nogent-l'Artaud		
59	Villiers-Saint-Denis	8 515	Axe/Paysage/Patrimoine	RD642/Vignoble et vallée de la Marne		

Quatorze points de vue illustrent les vues depuis les principaux axes de déplacements. Quatre points de vue ne permettent pas de voir le projet en raison du relief et de la végétation du plateau Briard.

Deux points de vue illustrent une situation défavorable (impact modéré), car liée au paysage viticole de la vallée de la Marne. Il s'agit des points de vue n°24, déjà présenté ci-avant et 59, lié au paysage viticole de Villiers-Saint-Denis.

—

Dans l'ensemble, le projet éolien s'insère favorablement dans le paysage perçu depuis les principaux axes de déplacements du territoire.

04.2.3

Effets sur le tourisme

N° PHOM	COMMUNE	DISTANCE (m)	INTERETS	ENJEUX	IMPACT	IMPACT cumulé
30	Bonneil	6 145	Pays./Touris.	Belvédère touristique/ Vallée de la Marne		
31	Porteron	7 485	Pays./Touris.	RD969/Vignoble		
33	Porteron	8 395	Axe/Tourisme	RD969/Vignoble		
39	Château-Thierry	10 105	Pays./Touris.	Vallée de la Marne/ Panorama		

Deux points de vues illustrent les perceptions depuis la RD969, itinéraire de découverte des vignobles champenois de la vallée de la Marne, (n°31 et 33) et deux autres offrent

des points de vue touristiques emblématiques de la vallée de la Marne (n°30 et 39).

Un seul point de vue fait l'objet d'une évaluation défavorable. Il s'agit du belvédère touristique de Bonneil (n°30), qui a un impact négatif sur un paysage emblématique et son caractère touristique associé. Il faut en outre noter que le rapport d'échelle entre le parc et le paysage est acceptable car, en dépit de leur proximité, les éoliennes sont de taille inférieure au coteau et présentent une bonne lisibilité. Pour les autres, le projet s'insère bien dans son paysage emblématique.

—

Dans l'ensemble, le projet éolien n'a pas beaucoup d'influence sur la découverte touristique du paysage viticole de la vallée de la Marne, mis à part le panorama de Bonneil.

04.2.5

Effets sur le patrimoine

N° PHOM	COMMUNE	DISTANCE (m)	INTERETS	ENJEUX	IMPACT	IMPACT cumulé
19	Essises	3 410	Patrimoine	Eglise d'Essises		
23	Viels-Maisons	6 620	Patrimoine	Château de Viels-Maisons		
28	Viffort	6 230	Patrimoine	Eglise de Viffort		
38	Courboin	10 355	Patrimoine	Eglise de Courboin		
47	Butte de Doue	17 170	Patrimoine/Pays.	Butte de Doue/Plateau de la Doue		
50	Nogent-l'Artaud	3 315	Patrimoine	Ruines de l'abbaye de Nogent-l'Artaud		
60	Château-Thierry	9 202	Patrimoine	Mémorial Américain de Château-Thierry		
65	Montmirail	12 525	Patrimoine	Colonne Montmirail et mémorial pour 233 Saint-Cyriens		

Huit points de vue illustrent l'enjeu patrimonial.

Un seul point de vue illustre une situation défavorable (impact modéré), il s'agit de l'église de Viffort (n°28). Le point de vue est souvent photographié et situé sur le chevet de l'église médiévale et son site d'inscription. Même si son itinéraire de découverte n'offre pas de vue sur les éoliennes, sa position élevée en milieu de pente engendre la possibilité d'apercevoir en même temps le monument et le parc éolien lorsque l'on est amené à en faire le tour à pied. Dans ce cas là, le parc présente toutefois une bonne échelle.

Le site de la butte de Doue n'est pas réellement impacté par le projet en raison de son éloignement.

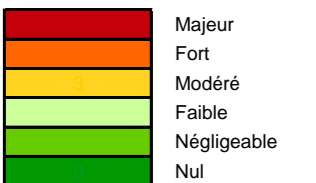
Les autres monuments ne sont pas concernés par des vues sur le projet éolien.

—

Dans l'ensemble, le projet de parc éolien n'engendre pas d'impact défavorable. Toutefois le chevet de l'église de Viffort est perceptible en même temps que les éoliennes, sans engendrer de domination du parc sur l'église.

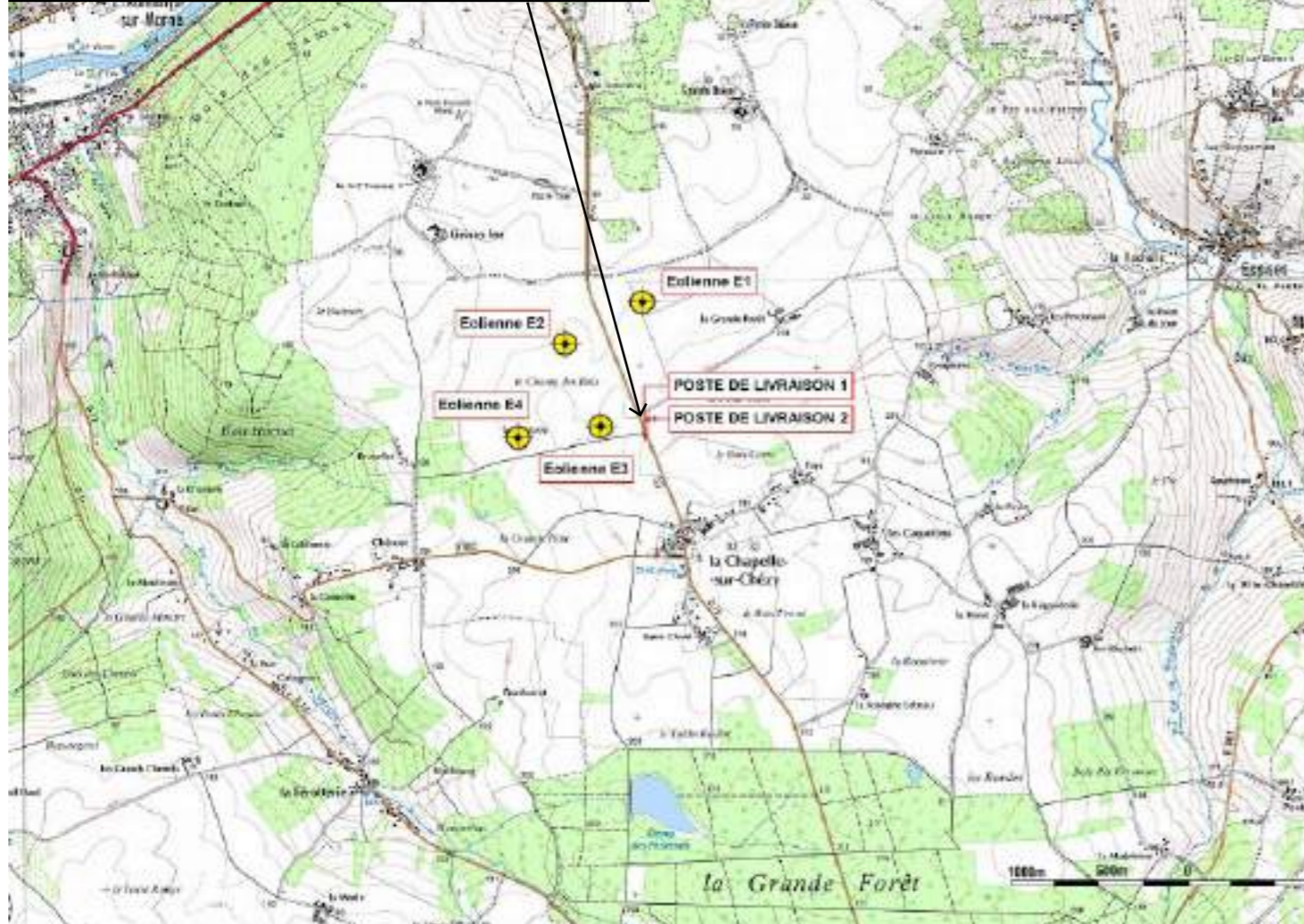
Synthèse de l'analyse des impacts

N° PHOM	COMMUNE	DISTANCE (m)	INTERETS	ENJEUX	IMPACT	IMPACT cumulé	RÉSUMÉ DE L'IMPACT
1	La-Chapelle-sur-Chézy	655	Cadre de vie	Sortie de village			Masque de la végétation en été. Bon rapport d'échelle.
2	Chérost	1 190	Cadre de vie	Entrée de village			Rapport d'échelle défavorable avec les habitations. Pas d'effet d'écrasement du fait de l'éloignement du parc.
3	La-Chapelle-sur-Chézy	800	Cadre de vie	Centre-village proche			Masque partiel des habitations. Echelle acceptable. Modification du paysage quotidien.
4	La-Chapelle-sur-Chézy	840	Cadre de vie	Centre-village proche			Bonne échelle. Masque des habitations.
5	La Férotterie	2 110	Cadre de vie	Centre-village proche			Le parc est caché par un coteau boisé.
6	Le Fays	1 350	Cadre de vie	Hameau proche			Rapport d'échelle défavorable avec les habitations. Masque partiel du bâti et de la végétation.
7	Chevance	1 190	Cadre de vie	Hameau proche			Faible représentativité du point de vue. Bonne échelle.
8	Les Caquetons	1 740	Cadre de vie	Hameau proche			Masque des constructions et de la végétation. Bonne échelle.
9	La Grande Forêt	745	Cadre de vie	Hameau proche			Faible représentativité du point de vue. Rapport d'échelle acceptable. Cadre paysager sans qualités.
10	La Meule	2 910	Cadre de vie	Hameau proche			Masque de la végétation. Bonne échelle. Cohérence entre la géométrie du parc et le paysage.
11	La Grande Queue	1 155	Cadre de vie	Ferme proche			Bon rapport d'échelle avec le paysage de plateau.
12	Pompière - Les Portreaux	1 960	Cadre de vie	Hameaux proches			Qualité du paysage valléen préservé par le relief.
13	Ménillot	3 735	Cadre de vie	Centre-village proche			Le parc est masqué par les habitations et le relief du plateau.
14	Nogent-L'Artaud	3 315	Cadre de vie	Village proche			Le parc est caché par le relief.
15	Essises	2 895	Cadre de vie	Entrée de village			Le parc est masqué par le coteau et la ripisylve.
16	Romeny-sur-Marne	3 560	Axe/Paysage	Vallée de la Marne			RD969, axe fréquenté. Le parc est masqué par le coteau Sud de la vallée de la Marne.
17	Ménillot	4 565	Axe	Plateau de la Brie			RD22/RD11, axe fréquenté. Bon rapport d'échelle avec le grand paysage. Masque partiel de la végétation.
18	Romény-sur-Marne	3 465	Cadre de vie	Sortie de village			Le parc est caché par le coteau Sud de la vallée de la Marne.
19	Essises	3 410	Patrimoine	Eglise d'Essises			Les habitations masquent le parc. Aucune co-visibilité entre l'église et le parc.
20	Chézy-sur-Marne	3 485	Cadre de vie	Sortie de village			Masque du relief et de la végétation. Une fraction négligeable d'un rotor sur trois est visible.
21	Romény-sur-Marne	4 315	Cadre de vie	Centre-village proche			Présence discrète du parc depuis le centre-village. Amoindrissement de l'impact en période de feuillaison.
22	Les Roches	3 180	Cadre de vie	Centre-village proche			Le parc est masqué par le relief.
23	Viels-Maisons	6 620	Patrimoine	Château de Viels-Maisons			La façade urbaine masque le parc. Aucune co-visibilité entre le château et le parc.
24	Azy-sur-Marne	4 845	Axe/Paysage	RD969/Vallée de la Marne			RD969, axe du vignoble champenois. Bonne échelle. Lisibilité de la géométrie du parc. Modification du paysage valléen.
25	Charly-sur-Marne	5 965	Paysage	Vignoble et vallée de la Marne			Visibilité du parc et du vignoble. Eloignement et masque de la végétation. Organisation géométrique du parc.
26	La Maltournée	7 125	Axe/Paysage	RD407/Plateau Briard			RD407, axe fréquenté. Bon rapport d'échelle avec le paysage du plateau.
27	Chézy-sur-Marne	5 450	Axe/Paysage	RD1/Plateau Briard			RD1 axe fréquenté. Bon rapport d'échelle et lisibilité de la géométrie du parc.
28	Viffort	6 230	Patrimoine	Eglise de Viffort			Co-visibilité entre le parc et l'église. Bonne échelle.
29	Bonneil	5 815	Cadre de vie	Centre-village proche			Parc visible depuis l'espace privé des habitations. Bonne géométrie et bon rapport d'échelle.
30	Bonneil	6 145	Pays./Touris.	Belvédère touristique/ Vallée de la Marne			Modification du paysage valléen depuis un point de vue touristique emblématique. Prégnance forte dans le paysage. Bonne lisibilité de la géométrie du parc et bonne échelle d'ensemble.
31	Porteron	7 485	Axe/Tourisme	RD969/Vignoble			RD969, axe du vignoble champenois. Masque partiel du relief de la vallée. Bon rapport d'échelle.
32	La Haute Epine	8 770	Axe/Paysage	Parc éolien			Le parc est intégralement masqué par le relief et la végétation.
33	Porteron	8 395	Axe/Paysage	RD969/Vignoble			Le parc est masqué par le coteau viticole de Porteron.
34	Fontennelle-en-Brie	8 735	Cadre de vie	Entrée de village			Le parc est masqué par la végétation du village.
35	Sablonniers	10 065	Pays./C.d.Vie	Vallée du Patit Morin/Village proche			Le parc est masqué par le relief et la végétation.
36	Château-Thierry	9 405	Cadre de vie	Centre-ville proche			Les habitations cachent le parc éolien.
37	Nanteuil-sur-Marne	10 900	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Sortie de village			Le parc est masqué par la ripisylve dense de la Marne.
38	Courboin	10 355	Patrimoine	Eglise de Courboin			Masque des habitations. Il n'y a pas de co-visibilité entre l'église et le parc.
39	Château-Thierry	10 105	Pays./Touris.	Vallée de la Marne/ Panorama			Eloignement important et compacité du parc qui atténuent sa prégnance. Modification du paysage valléen.
40	Montapeine	11 825	Axe/Paysage	RD407/Plateau Briard			RD407, axe fréquenté. Présence discrète du parc depuis la RD407. Faible représentativité du paysage.
41	Méry-sur-Marne	11 915	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Sortie de village			Le parc est masqué par le relief et la ripisylve de la Marne.
42	Château-Thierry	10 875	Pays./C.d.Vie	Vallée de la Marne/Entrée de ville			Bon rapport d'échelle. Compacité du parc. Modification du paysage valléen.
43	RD1003	12 795	Axe	RD1003			RD1003, axe fréquenté. Faible qualité du paysage. Eloignement du parc et bon rapport d'échelle.
44	Artonges	13 480	Cadre de vie	Entrée de village			Encaissement de la vallée qui masque le parc.
45	Montmirail	15 215	Cadre de vie	Centre-ville proche			Le parc éolien est masqué par le relief et la végétation.
46	La Porte Ferrée	15 980	Axe/Paysage	RD603/Haute Brie			RD603 axe fréquenté. La prégnance des bois atténue la perception du parc.
47	Butte de Doue	17 170	Patri./Pays.	Butte de Doue/Plateau de la Doue			Bon rapport d'échelle. Masque partiel de la végétation. Diminution de l'impact en période de feuillaison.
48	Nogent-l'Artaud	2 815	Paysage	Transition entre Marne et plateau de la Brie			Couvert végétal satisfaisant.
49	Nogent-l'Artaud	2 920	Axe/Paysage	Vallée de la Marne/ Voie ferrée			Le parc est caché par le coteau sud de la Marne.
50	Nogent-l'Artaud	3 315	Patrimoine	Ruines de l'abbaye de Nogent-l'Artaud			Le parc est caché par la végétation et le bâti.
51	Essises	3 475	Cadre de vie	Hameau proche			Rapport d'échelle entre bâtiments du hameau et parc favorable. Modification modérée du cadre de vie.
52	Saulchery	3 540	Paysage	Vallée de la Marne			Le parc est caché par le relief.
53	Saulchery	3 775	Axe/Paysage	Vallée de la Marne/RD11			Le parc est presque entièrement caché par le relief et la végétation.
54	Chézy-sur-Marne	3 895	Paysage	Plateau de la Brie			Modification du paysage des vignobles de la Dolloir. Néanmoins, faible fréquentation du coteau favorable.
55	Saulchery	4 585	Paysage/Patrimoine	Vignoble et vallée de la Marne			Présence discrète du parc derrière les vignes et les reliefs boisés. Prégnance visuelle renforcée plus haut sur le coteau.
56	Azy-sur-Marne	4 855	Paysage	Vallée de la Marne			Couvert végétal total.
57	Chézy-sur-Marne	5 750	Paysage	Vallée de la Marne			Présence des éoliennes. Modification du paysage valléen mais secteur uniquement dédié aux usages agricoles.
58	Charly-sur-Marne	6 815	Paysage/Patrimoine	Vignoble et vallée de la Marne			Le parc est presque entièrement caché par le relief et la végétation.
59	Villiers-Saint-Denis	8 515	Axe/Paysage/Patrimoine	RD842/Vignoble et vallée de la Marne			Le parc est visible avec un bon rapport d'échelle avec le paysage de plateau. Modification d'un axe de vignoble important.
60	Château-Thierry	9 202	Patrimoine	Mémorial Américain de Château-Thierry			Le parc est caché par la végétation de la butte boisée sur laquelle est bâti le mémorial. Aucune co-visibilité entre le monument et le parc.
61	Verdelot	10 395	Paysage	Plateau de la Brie			Le parc est presque entièrement caché par le relief et la végétation.
62	Sablonniers	11 150	Paysage/Cadre de vie	Hameau proche/Vallée du petit Morin			La végétation masque entièrement le parc.
63	Montdauphin	11 620	Paysage	Plateau de la Brie			Le parc est presque entièrement caché par le relief et la végétation.
64	Bellot	11 890	Paysage	Plateau de la Brie			Le parc est caché par le relief et la végétation
65	Montmirail	12 525	Patrimoine	Colonne Montmirail et mémorial			Le parc est caché par la végétation.
66	Montmirail	15 215	Cadre de vie/Patrimoine	Centre-ville/Habitations/Proximité du château			Couvert végétal total.
67	Doue	19 240	Paysage/Cadre de vie	Ferme proche/Plateau de la Brie			Le parc est caché par la végétation.





Vue projetée des postes de livraison



05.1

Mesures d'évitements

En matière de paysage les principales mesures d'évitements ont consisté à choisir la variante D de moindre impact qui permet de :

- minorer les effets sur le paysage viticole de l'AOC Champagne de la vallée de la Marne.
- proposer une implantation groupée qui limite la consommation de champ visuel dans les panoramas.
- rester cohérent par rapport aux lignes de force des coteaux de la vallée de la Marne.
- préserver un bon rapport d'échelle vis-à-vis des paysages environnants de la Brie.
- comporter une géométrie lisible.

05.2

Mesures de réductions des impacts

La construction du parc éolien implique la réalisation des travaux connexes suivants :

- Création de 355m de 4 pistes d'accès d'emprise réduite (5,5m).
- Renforcement de 947m de chemins existants.
- Création de 4 aires de grutages définitive de 1575m² à 2240 m².
- Construction d'un poste de livraison.

Le projet n'entraîne ni l'abattage d'arbres, ni la suppression de haies bocagères

Pour faciliter l'insertion paysagère de ces travaux, les préconisations suivantes seront mises en oeuvre :

Postes de livraison et raccordement

Les deux postes de livraison sont des volumes simples munis d'un toit plat d'une surface de 22,77 m² (9,26X2,46 m, hauteur 2,5m).

Ils sont enduits ou peints d'une peinture de couleur beige nacré (RAL 1035) d'une couleur la plus proche possible des tons naturels du territoire, pour favoriser leur insertion.

Plateformes et chemins d'accès

Afin d'assurer l'insertion paysagère de ces aménagements connexes, les voies d'accès et les plateformes techniques seront revêtues d'une couche de granulats locaux en harmonie avec les tonalités du paysage.

Localisation des éoliennes et des postes de livraison



Rénovation de la toiture de l'église Saint-Barthélémy

Cette mesure vise à embellir l'église de la Chapelle-sur-Chézy et ainsi contribuer à préserver et entretenir le patrimoine communal.



Rénovation thermique de la toiture de la mairie

La rénovation thermique permet de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune.



Création d'un sentier pédestre autour des mares de la commune

Le sentier sera équipé de panneaux d'information permettant de sensibiliser les marcheurs à la protection de l'environnement.



05.3 **Mesures de compensation et d'accompagnement**

Au vue des impacts identifiés, il n'y a pas de mesures de compensation.

En dépit des mesures prises pour limiter les effets du projet sur le cadre de vie et les paysages, il n'en demeure pas moins que l'échelle d'un projet éolien génère des effets localisés non maîtrisables. À ce titre, le porteur de projet a provisionné des sommes pour atténuer les impacts du projet sur le paysage immédiat.

Ainsi, sur la thématique du paysage, les mesures d'accompagnement envisagées sont les suivantes :

— Participation à la rénovation de la toiture de l'église Saint-Barthélémy : cette mesure vise à embellir l'église de la Chapelle-sur-Chézy et ainsi contribuer à préserver et entretenir le patrimoine communal

— Participation à la rénovation thermique de la toiture de la mairie de la Chapelle-sur-Chézy : la rénovation thermique permet de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune.

— Création d'un sentier pédestre autour des mares de la commune : le sentier sera équipé de panneaux d'information permettant de sensibiliser les marcheurs à la protection de l'environnement.

— Enfouissement des réseaux aériens en entrée de village de La Chapelle-sur-Chézy.

— Renforcement de la ceinture boisée des villages : le porteur de projet souhaite contribuer à améliorer la qualité paysagère des bourgs et villages. Pour ce faire, il propose de mettre en place une bourse aux arbres fruitiers et arbustes de haies vives, afin de renforcer la ceinture paysagère des tours de bourgs.

Cette mesure concerne les villages de la Chapelle-sur-Chézy, Chézy-sur-Marne et Essisses. Elle s'applique en priorité si la visibilité sur le parc éolien du plateau de la Chapelle-sur-Chézy est avérée.

Le montant provisionné pour cette mesure est de 15 000 € HT, il prévoit :

— Communication sur possibilité de bénéficier d'une aide à la plantation de haies suite au chantier éolien (affichage, tracts porte à porte, mailing systématique à tous les habitants via La Poste...). Les riverains concernés devront s'adresser à la mairie, qui jouera le rôle de relais et transmettra les demandes à la société d'exploitation du parc éolien. Ils ont un délai d'un an après la construction du parc éolien pour faire connaître leur intention.

— Vérification au cas par cas, par un paysagiste, de la pertinence de la demande de plantation de haies au moyen d'une visite de terrain et d'une proposition d'implantations des modules de haies. Le cas échéant, proposition de terrains complémentaires.

— Prise en charge des travaux de plantations par la société d'exploitation du parc éolien, y compris garantie de reprises des végétaux pendant 1 an.

Ne seront utilisés que des essences locales typiques des haies bocagères (cornouiller mâle, cornouiller sanguin, noisetier, fusain d'Europe, prunellier, sureau noir, charme...) et dans la mesure du possible issues de pépinières de plantes sauvages.

Il s'agit d'une enveloppe globale, spécifiquement allouée à cette mesure, dont le montant ne pourra pas excéder la somme mentionnée ci-avant.

/

Contexte éolien

Le site de projet est situé dans un secteur favorable à l'implantation d'éoliennes selon le SRCE. Il en résulte un paysage éolien en cours de développement, où l'on dénombre 56 éoliennes en exploitation, accordées ou en cours d'instruction.

La faible densité d'éoliennes sur le plateau de la Brie permet d'éviter les effets cumulatifs avec le parc de la Chapelle-sur-Chézy. L'analyse des photomontages n'a mis en exergue qu'une seule situation de visibilité conjointe avec le parc la Picoterie depuis la route d'accès au nord de Château-Thierry. Mais cet impact cumulé est négligeable.

Le parc éolien de la Chapelle-sur-Chézy sera le plus proche de la Marne sur sa rive Sud. Son implantation a fait l'objet d'une réelle réflexion itérative entre les possibilités de maîtrise foncière, la recherche d'un recul maximal, d'une composition régulière et de compacité. Elle a permis de réduire la prégnance visuelle du projet éolien depuis une majorité de points de vue situé dans l'aire d'étude éloignée et intermédiaire.

—
Le contexte éolien peu dense du plateau de la Brie permet d'éviter les effets cumulatifs avec le parc de La Chapelle-sur-Chezy.

Sa composition régulière et sa compacité a permis de réduire sa prégnance visuelle et de garantir sa bonne insertion dans le paysage depuis une majorité de points de vue.

Cadre de vie

Un fort enjeu de cadre de vie a été exposé dans l'état initial concernant les nombreux hameaux implantés sur la même clairière que le parc éolien (1 à 3 km de distance). L'ouverture des vues sur ce plateau expose particulièrement les habitations à l'influence visuelle du projet éolien.

Ainsi, pour la commune de la Chapelle-sur-Chézy, l'analyse a montré des rapports d'échelles défavorables avec le cadre bâti, une prégnance importante des aérogénérateurs depuis tous les points de vues et au global une modification significative du paysage quotidien. Il est toutefois normal qu'un parc éolien génère des effets importants sur l'aire rapprochée. En l'absence de monuments protégés ou de paysages remarquables, l'acceptabilité de ces impacts locaux concerne avant tout les habitants de la commune.

Au-delà de 2 km en revanche, les impacts sur le cadre de vie se réduisent, principalement grâce à la présence d'un relief marqué et de nombreux boisements qui couronnent les crêtes, ainsi que d'une localisation en fond de vallée pour de nombreux villages.

—
Dans l'ensemble, les effets du projet éolien sur le cadre de vie sont faibles à nuls, à l'exception de La Chapelle-sur-Chézy et ses hameaux proches pour lesquels les impacts sont modérés.

Paysages emblématiques

Vallée de la Marne

L'état initial a montré que les anses de Bonneil et de Château-Thierry étaient particulièrement sensibles aux effets de domination. En effet, au droit des boucles de la Marne, le regard a plus de recul et peut glisser en profondeur vers le plateau Briard comme en témoigne la prégnance visuelle du château d'eau de la Chapelle-sur-Chézy.

Ainsi, depuis les hauteurs de Bonneil, la configuration topographique particulière du plateau Briard conduit à ouvrir une vue directe sur le projet éolien. Malgré la bonne lisibilité du parc et son rapport d'échelle atténuée par le recul, la verticalité des aérogénérateurs dans ce panorama composé de courbes et de contre-courbes horizontales constitue une rupture.

Depuis Château-Thierry le parc projeté sera également visible depuis la majorité des vues tournées vers le Sud, mais à une distance supérieure à 10km, ce qui induit une incidence visuelle réduite. Sa composition géométrique et sa compacité constituent en outre des facteurs d'intégration.

Enfin, les vues parallèles à l'axe de la vallée montrent que le parc éolien a également une influence visuelle significative sur le fond de vallée. Mais elles révèlent des rapports d'échelles et une prégnance visuelle plus favorables du fait de l'effet de masque du relief et des boisements qui couronnent les rebords de plateaux.

Dans l'ensemble, le rapport d'échelle avec le paysage valléen est bon en raison de l'optimisation du recul d'implantation, mais le parc éolien ne se fait jamais oublier depuis ce paysage emblématique.

Paysage viticole

Les coteaux viticoles de la vallée de la Marne sont représentatifs d'un patrimoine viticole de grande valeur (AOC Champenois), ils se développent sur les coteaux Nord et Sud de la Marne ou bien dans des vallées latérales.

En dépit du recul recherché, la localisation du parc éolien en rebord du plateau Briard est visible depuis les vignes.

Il existe ainsi un impact modéré à Azy-sur-Marne, depuis la RD969 serpentant le long du vignoble champenois ou d'impact faible depuis un chemin d'exploitation viticole à Charly-sur-Marne. Dans les deux situations, les éoliennes sont visibles en même temps que les vignes et modifient l'expérience paysagère que l'on peut avoir de ce terroir.

Il existe également un impact fort depuis le belvédère touristique de Bonneil, le panorama touristique est fortement impacté par le projet de parc, et ce malgré sa compacité. Le paysage valléen se trouve ainsi modifié par la forte prégnance du parc qui se démarque au-dessus de la vallée de la Marne.

Toutefois l'analyse a montré que les valleuses viticoles de la vallée d'Essises et du Surmelin ne sont pas concernées par l'influence visuelle du projet éolien.

—
Dans l'ensemble, les effets du projet ont une incidence sur la perception des paysages de la vallée de la Marne et de ses coteaux viticoles (AOC Champenois). Le parc éolien ne se fait jamais oublier depuis ces paysages emblématiques. Toutefois, l'organisation géométrique du parc atténue les effets défavorables et favorise son insertion dans le paysage, avec généralement un bon rapport d'échelle.

Patrimoine

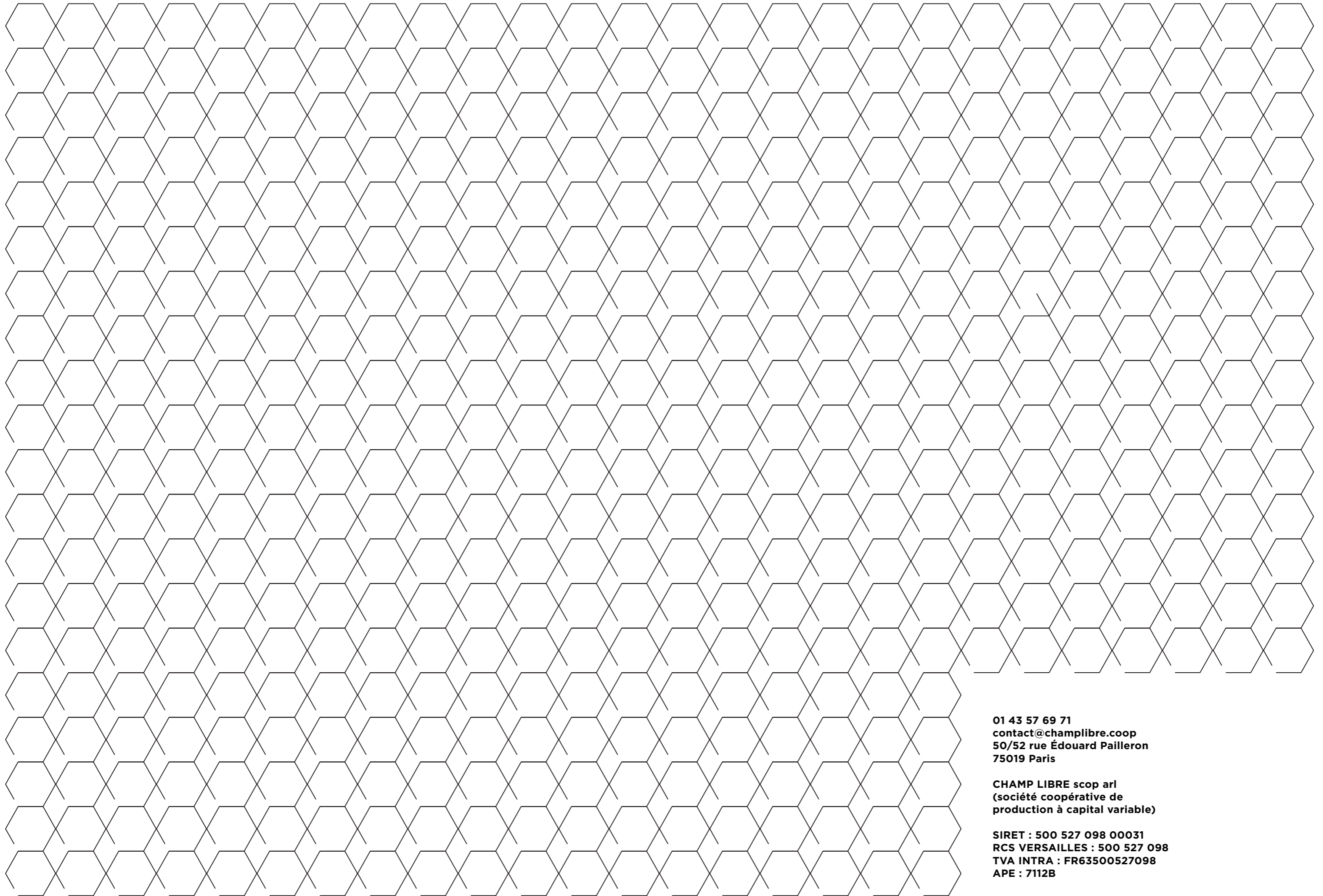
Les églises d'Essises et de Courboin et le château de Viels-Maisons ne sont pas en situation de co-visibilité avec le projet éolien. Comme envisagé lors de l'état initial, il existe néanmoins une situation de co-visibilité directe entre l'arrière de l'église de Viffort et le parc. Les éoliennes ne sont donc pas visibles depuis le principal axe de découverte du monument.

Le parc est très peu visible depuis le site inscrit de la butte de Doue, car son éloignement, doublé de sa compacité, induisent un impact faible, notamment en situation de feuillaison.

De plus, le patrimoine mémoriel axomais n'est que peu voire pas influencé visuellement par le parc éolien.

Enfin, le parc est visible depuis les anciens remparts de Château-Thierry, situés à plus de 11 km du site de projet. Cette situation ne porte pas atteinte à l'édifice protégé. En outre, l'impact des éoliennes est atténué par sa faible prégnance induite par son éloignement et par sa cohérence avec la périphérie industrielle et commerciale de la ville.

—
Il existe une situation de co-visibilité introduisant un effet défavorable entre l'église de Viffort et le parc. Toutefois, les éoliennes ne sont pas visibles depuis l'axe de découverte, et leur rapport d'échelle est bon. Le projet est également visible depuis la butte de Doue et les remparts de Château-Thierry, sans créer toutefois d'effet défavorable. Enfin, les autres monuments protégés ne présentent pas de co-visibilité avec le parc.



01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
50/52 rue Édouard Pailleron
75019 Paris

CHAMP LIBRE scop arl
(société coopérative de
production à capital variable)

SIRET : 500 527 098 00031
RCS VERSAILLES : 500 527 098
TVA INTRA : FR63500527098
APE : 7112B

RWE

